UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE. — FACULTÉ DE DROIT D'AIX

LES
ESSAIS ÉCONOMIQUES
DE DAVID HUME

THÈSE POUR LE DOCTORAT ÈS-SCIENCES POLITIQUES

PAR

M. TEISSEIRE

DOCTEUR ÈS-SCIENCES JURIDIQUES

PARIS

LIBRAIRIE NOUVELLE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE

ARTHUR ROUSSEAU, ÉDITEUR

14, RUE SOUFFLOT ET RUE TOULLIER, 13

1902

THÈSE

POUR LE DOCTORAT

UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE. — FACULTÉ DE DROIT D'AIX

PERSONNEL

MM. BRY, Doyen, professeur de *Droit romain.*

JOURDAN, professeur de *Droit civil.*

BOUVIER-BANGILLON, professeur de *Droit commercial.*

LACOSTE, professeur de *Droit civil.*

VERMOND, professeur de *Droit romain.*

MOREAU, professeur de *Droit administratif.*

PERREAU, professeur d'*Economie politique*, délégué à la Faculté de Droit de Paris.

CÉZAR-BRU, professeur de *Droit civil.*

FERRON, agrégé, chargé des cours de *Procédure civile* et *Voies d'exécution.*

BABLED, agrégé, chargé du cours d'*Economie politique.*

POLITIS, agrégé, chargé du cours de *Droit international public.*

BONNECARRÈRE, agrégé, chargé du cours de *Droit criminel.*

ROMAN, chargé du cours d'*Histoire du Droit public.*

TCHERNOFF, chargé du cours de *Droit constitutionnel comparé.*

TRINQUAT, chargé du cours d'*Economie politique.*

DELPECH, chargé du cours d'*Eléments de Droit constitutionnel.*

JOUGLA, *secrétaire.*

La Faculté n'entend donner aucune approbation ou improbation aux opinions émises dans les thèses ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE. — FACULTÉ DE DROIT D'AIX

LES ESSAIS ÉCONOMIQUES DE DAVID HUME

THÈSE POUR LE DOCTORAT ÈS-SCIENCES POLITIQUES

PAR

M. TEISSEIRE

DOCTEUR ÈS-SCIENCES JURIDIQUES

ACAD.
LUGD.BAT.
BIBL.

PARIS

LIBRAIRIE NOUVELLE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE

ARTHUR ROUSSEAU, ÉDITEUR

14, RUE SOUFFLOT ET RUE TOULLIER, 13

1902

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41547006_0036

LES

ESSAIS ÉCONOMIQUES

DE DAVID HUME

INTRODUCTION

En 1752, quand David Hume, philosophe déjà célèbre, publia sous le titre de « Political Discourses » toute une série d'*Essais* se rapportant à des questions économiques, l'économie politique était parvenue à un point particulièrement intéressant de son évolution. Cette science, aux contours encore un peu indécis, entrait alors dans une période d'active élaboration pendant laquelle devaient se préciser et s'affermir les bases de sa constitution définitive. Le mercantilisme, qui avait dominé le XVII[e] siècle et même la première partie du XVIII[e], commençait à perdre la faveur dont il avait joui jusqu'alors. On commençait à penser que l'argent et l'or, quelqu'utiles qu'ils fussent, n'étaient pas la richesse par excellence, la clef de toutes les prospérités. Bien que le mercantilisme se fût avec le temps

dépouillé de sa rigueur première pour se réduire en somme à un système protecteur, on jugeait encore trop forte l'entrave qu'il apportait aux relations économiques. Dès le début du XVIII[e] siècle, des écrivains comme Boisguilbert avaient essayé de restituer à l'agriculture le rang qu'elle méritait. Des penseurs tels que Locke, Petty, Dudley North avaient également employé les ressources de leur esprit à ruiner des doctrines qu'ils jugeaient trop étroites. D'autre part, en France, l'éclosion du système physiocratique se préparait. Quesnay devait en 1758 publier son *Tableau économique*. Il avait fait paraître auparavant les articles *Fermiers et grains*, posant ainsi les premiers jalons de la doctrine nouvelle. Cette doctrine, vaste sociologie dont le droit naturel formait le couronnement, allait imprimer à la science économique un essor décisif en attendant qu'Adam Smith lui donnât la consécration de son génie. C'est à ce tournant de l'histoire des doctrines économiques, entre le mercantilisme finissant et la physiocratie naissante que se place l'œuvre de Hume.

Aussi cette œuvre nous apparaît-elle essentiellement comme une œuvre de transition. Recueillant et résumant les attaques déjà dirigées contre les mercantilistes, elle devait par ses qualités propres exercer, en passant par dessus les physiocrates, une notable influence sur A. Smith. Sans avoir au fond une originalité exceptionnelle elle est intéressante, parce qu'on y trouve côte à côte et sous un petit volume l'épanouissement de

théories passées et le germe de théories futures. C'est cette double face qui en constitue la physionomie propre.

*
* *

Nous nous réservons plus tard, au cours de nos analyses, d'insister plus à loisir sur la part d'originalité qui doit être reconnue aux théories de Hume. Il convient cependant de donner dès maintenant une idée très générale des influences qu'il paraît avoir subies.

Hume, dans ses attaques contre le mercantilisme a surtout réédité des arguments déjà présentés. Il a apporté à cette tâche ses qualités éminentes de penseur et d'écrivain. Il a rendu ces arguments plus séduisants par l'élégance de son style. Il a accusé leur relief en les condensant sous la forme alerte et vive de petits Essais qui tiennent en haleine l'attention du lecteur. Il leur a prêté l'énergie de sa concision et le charme de sa subtilité. Mais le fond même se retrouve la plupart du temps chez ses devanciers. Les écrivains dont Hume paraît s'être le plus inspiré à ce point de vue sont, croyons-nous, Locke, Petty et Dudley North.

A un point de vue plus général, il est probable que Hume a très fortement subi l'influence d'un grand écrivain français qui fut son contemporain, de Montesquieu. Que Hume ait connu l'œuvre de ce dernier et l'ait appréciée cela est certain, puisqu'en 1749 il écrivit à l'auteur de l'*Esprit des Lois* une lettre enthou-

siaste et lui proposa même de surveiller une édition anglaise de cet ouvrage (1). N'est-il pas vraisemblable que cet enthousiasme ait quelque peu influé sur les conceptions de l'économiste anglais d'autant plus que cette impression n'avait pas eu le temps de se dissiper à l'époque très rapprochée où furent écrits les *Essais* ?

D'ailleurs, nombreux sont les points de contact entre ces deux écrivains. La ressemblance entre leur œuvre générale n'est-elle pas frappante ? Tous deux ont bien l'esprit alors en faveur, cet esprit encyclopédique qui veut rayonner sur tout le cercle des connaissances humaines et ne se résigne pas à une spécialité restreinte. Chez tous deux les doctrines économiques n'apparaissent que comme une étape de leur pensée et non la plus importante. Elles sont comme absorbées et écrasées par la masse de leurs autres écrits. La politique tint également une large place dans leurs préoccupations, et s'ils le furent à des degrés inégaux, tous deux néanmoins furent philosophes et historiens.

Sur le terrain économique, Hume et Montesquieu se prêtent également à de nombreux rapprochements.

A s'en tenir aux directions générales de leur pensée on remarque d'abord l'identité de la conception qu'ils se font de la science économique. Ils ne la considèrent pas comme une science fermée ayant ses principes distincts et son existence indépendante. Ils ne songent

(1) Cf. Hume, édit. Say, p. 188 et ss.

point à couper le lien étroit qui l'attache aux autres sciences morales. Ils en font plutôt une branche de la politique.

Ils professent également les mêmes idées sur une question capitale, celle de la méthode ; ils ne croient pas que l'économie politique puisse être déduite de quelques principes *à priori*. Ils font la plus large part à l'expérience. Ils cherchent dans les faits la confirmation des théories. La méthode inductive leur paraît souveraine dans la science économique.

Avertis par l'histoire que rien n'est immuable, ils ne prétendent point conférer l'immutabilité aux lois qu'ils découvrent. Ils sont pénétrés tous deux de la relativité des principes qu'ils posent et cette conviction fait un heureux contraste avec celle que devait plus tard professer l'économie classique.

Nous reviendrons sur tous ces points quand nous connaîtrons l'œuvre de Hume ; nous pourrons alors déterminer la portée de ces conceptions. Il suffit pour le moment de les signaler pour montrer quels liens intimes existent entre les doctrines des deux auteurs.

Ce qui achève la ressemblance et la rend plus piquante encore, c'est que les matières traitées par chacun d'eux, bien que toutes assez spéciales, correspondent entre elles presque exactement (1) ; et l'on regrette chez

(1) Nous nous sommes beaucoup servi pour faire ces rapprochements de la substantielle étude de M. Jaubert : *Montesquieu économiste,* Paris, 1901 ; M. Feilbogen a dressé un tableau de concordance

tous deux les mêmes lacunes sur les théories les plus générales de l'économie politique.

Quant aux détails de leurs théories particulières, nous en parlerons au cours de nos développements ultérieurs, nous verrons alors qu'ils se prêtent à d'intéressantes comparaisons. Ainsi s'achévera naturellement le parallèle dont nous avons esquissé ici les lignes générales.

On pourrait peut-être encore rapprocher Hume d'un autre économiste de son époque, de Cantillon, écrivain éminent qui, sous la forme d'un *Essai sur la nature du commerce* (1), écrivit un véritable Traité d'Economie politique. Cet *Essai* ne fut publié, il est vrai, qu'en 1755,

entre les matières traitées par les deux écrivains. Nous le transcrivons ici :

Hume.	Montesquieu.
Essay of commerce.	*Esprit des lois*. Sur le commerce, liv. 20.
— of refinement.	— Sur le luxe, liv. 7.
— of money.	— De la monnaie, liv. 22.
— of interest.	— Du prêt à intérêt, liv. 22, ch. 19.
— of the balance of trade.	— A quelles nations, etc. liv. 20, ch. 33.
— of the jealousy of trade.	— De l'exclusion, etc. liv. 20, ch. 9.
— of taxes.	— Des tributs, etc. liv. 13.
— of public crédit.	— Des dettes publiques, liv. 22, ch. 8.
— of the populousness of anc. nat.	— Sur le commerce des anciens, liv. 21.

(1) Cantillon, *Essai sur le commerce*, Reprinted for Harvard University, London, Macmillan and Co, 1892.

donc postérieurement à l'œuvre de Hume. Mais il n'est pas impossible que celui-ci ait connu auparavant l'ouvrage dont nous parlons. Cet ouvrage en effet était composé depuis longtemps, certainement avant 1733, date de la mort de son auteur, peut-être même dès 1725. En tenant cette supposition pour vraie, on pourrait retrouver chez Hume des traces assez notables de l'influence qu'auraient exercée sur lui les théories remarquables de Cantillon. En tout cas, il y a en bien des endroits une similitude assez significative entre les deux théoriciens.

C'est d'abord en ce qui concerne la question importante de la méthode. On a fait un grand mérite à Hume d'avoir été un esprit inductif. Cantillon a possédé cette qualité à un plus haut degré encore, s'il est possible. Son *Essai* fourmille d'exemples empruntés à l'observation et à l'histoire. C'est sur ces faits qu'il bâtit ses théories et le mot même d'*induction* revient très fréquemment sous sa plume (1). Il annonce souvent un supplément de statistique qui devait être annexé à l'ouvrage et auquel il renvoie pour de plus amples détails. Ce supplément n'a pas été retrouvé, mais il n'en reste pas moins une indication précieuse sur les intentions de l'auteur.

Une idée maîtresse de Hume, c'est l'importance qu'il attache aux mœurs et aux usages, l'influence qu'il leur

(1) Cantillon, p. 27, 32, 36, 53, 70, etc. etc.

reconnaît dans le domaine économique. Nous verrons dans presque tous ses *Essais* cette idée revenir comme un leit-motiv. C'est également une conception familière à Cantillon qui y consacre de longs développements (1) et écrit notamment cette phrase catégorique : « Ainsi tout dépend dans un Etat des humeurs, modes et façons de vivre, des propriétaires de terres principalement (2). »

Hume a essayé de remettre l'argent à son véritable rang et de montrer que les véritables richesses sont les biens consommables produits par l'activité et l'industrie des hommes. Dans la première phrase de l'*Essai* de Cantillon, nous trouvons : « la richesse en elle-même n'est autre chose que la nourriture, les commodités et les agréments de la vie ».

Cantillon écrit également, et c'est une de ses formules les plus remarquables : « la Terre est la source ou la matière d'où l'on tire la richese ; le travail de l'homme est la forme qui la produit (3). » N'y a-t-il pas un écho affaibli de cette formule chez Hume quand il dit : « Toute chose utile à la vie de l'homme vient de la terre ; mais peu de choses naissent dans l'état où il faut qu'elles soient pour servir. Il doit donc y avoir... une classe d'hommes qui... leur donnent une forme convenable... (4). »

(1) Voir spécialement les chapitres XIV et XV de la 1re partie.
(2) Cantillon, p. 60.
(3) Cantillon, p. 1.
(4) Hume, éd. Say, p. 49.

Hume a étudié avec une merveilleuse sagacité les effets produits par l'afflux d'une masse nouvelle de numéraire, tant que cette masse ne s'est pas répandue à travers toute la nation et que l'équilibre ne s'est pas à nouveau rétabli. Toute la théorie est en germe dans le chapitre que Cantillon consacre à l'augmentation et à la diminution de la quantité d'argent effectif dans un Etat (1). On y trouve également cette idée que l'abondance d'argent renchérissant les marchandises et la main-d'œuvre peut être pour un Etat une cause d'infériorité sur le marché international. Et c'est là un point sur lequel Hume insiste fortement dans son *Essai sur l'argent*. Il y voit même une heureuse concurrence de causes, un principe régulateur et il utilise largement cette proposition dans l'*Essai sur la balance du commerce*.

Hume dans son *Essai sur l'intérêt* essaie de prouver que le taux de l'intérêt ne dépend pas de la plus ou moins grande abondance de monnaie. C'est également l'objet que se propose Cantillon dans les chapitres IX et X de sa deuxième partie.

En ce qui concerne le mouvement de la population, Hume croit à l'influence prépondérante des subsistances. C'est aussi la pensée de Cantillon qui l'exprime sous une forme pittoresque : « Les hommes se multi-

(1) Cantillon, 2e part., ch. VI.

plient comme des souris dans une grange s'ils ont le moyen de subsister sans limitation (1). »

Tous ces points de ressemblance, s'ils ne permettent pas de conclure avec certitude à une influence effective exercée sur Hume par Cantillon, montrent néanmoins entre ces deux auteurs une réelle communauté d'idées qu'il n'était pas inutile de noter.

Il conviendrait peut-être enfin, après avoir indiqué d'une façon très générale la place que les *Essais* de Hume occupent dans l'évolution des doctrines économiques, après avoir essayé de les rattacher à quelques-uns des ouvrages qui les ont précédés, de marquer brièvement leur situation vis-à-vis des autres parties de l'œuvre de notre auteur, et d'analyser en quelques mots l'influence que le Hume philosophe, historien, politique a pu avoir sur le Hume économiste.

En ce sens, on pourrait voir dans le caractère utilitaire de sa morale la cause première de son penchant aux études économiques. On pourrait trouver dans son habitude du raisonnement philosophique la source de son habileté à débrouiller l'écheveau confus des effets et des causes. Ce serait là aussi la raison de son amour pour les recherches curieuses. Il y aurait puisé encore la concision, l'ingéniosité et la subtilité de ses argumentations.

Son amour de l'histoire aurait contribué d'autre part

(1) Cantillon, p. 110.

à l'éloigner des conceptions *a priori*, à le ramener à l'observation des faits, à lui faire préférer la méthode inductive et à lui donner ce sentiment si fin de la relativité et de la contingence de toutes les vérités.

Ses connaissances en politique l'auraient aidé à ne pas méconnaître le rôle nécessaire de l'État, lui auraient donné la notion exacte de l'importance qu'il faut laisser à son action et l'auraient poussé sur certains points à corriger ce que ses théories logiquement appliquées auraient eu d'excessif, par exemple en ce qui concerne la liberté du commerce international (1).

Mais ces questions, surtout celles qui touchent à la philosophie, sont trop importantes pour être traitées si légèrement. Nous allons avoir l'occasion de les examiner de plus près en essayant de préciser le caractère et la portée que nous avons voulu donner à notre étude.

*
* *

L'œuvre économique de Hume n'a pas manqué de commentateurs jusqu'à ce jour. On ne peut dire que Hume économiste soit un auteur inconnu ou méconnu. Soit au cours de ses biographies, soit dans les études qu'on a consacrées à sa philosophie ou à sa morale, soit dans les histoires des doctrines économiques, une place est toujours ménagée à ses écrits économiques. Parfois cette place est trop petite, parfois au contraire on pour-

(1) Cf. l'*Essai sur la balance du commerce*, où Hume fait des concessions notables au protectionnisme.

rait l'accuser d'être excessive. Si Ritchie ne lui consacre à ce point de vue qu'une analyse dédaigneuse, par contre, d'autres comme Walckenaer et Burton vont jusqu'à en faire le fondateur de l'économie politique. Certains comme lord Brougham, Skarzinsky l'ont préféré à Adam Smith. Certains comme Dühring l'ont mis sur la même ligne. Cette admiration exagérée a quelquefois tourné contre Hume. Elle était propre à provoquer une réaction. Elle est pour beaucoup dans l'appréciation plus sévère de M. Cossa. Elle a inspiré l'étude de M. Feilbogen qui contient à côté de quelques paradoxes beaucoup de vérités finement discernées. Quoi qu'il en soit, et nous laissons la parole à M. H. Denis (1), « la place que Hume occupe aujourd'hui dans l'histoire de la science, va grandissant. On s'en fera une idée en comparant l'*Etude* de Blanqui sur Adam Smith et l'*Histoire abrégée de l'économie politique* de J.-B. Say, aux travaux récents de Kautz, de Duhring, d'Ingram, de Scheel, de Léon Say, de Luigi Cossa sur l'*Histoire de l'économie politique* ».

Cependant jusqu'à ces derniers temps, il n'existait pas en France de monographie spécialement consacrée aux écrits économiques de Hume, il n'y avait pas d'ouvrage qui eût fait de ces écrits l'objet unique de ses investigations, qui eût colligé et combiné les appréciations plus ou moins fragmentaires portées sur eux, qui

(1) H. Denis, *Histoire des systèmes économiques et socialistes*, p. 139-140.

en eût groupé les théories et en eût présenté avec quelque étendue une analyse minutieuse. C'était une lacune à combler.

Nous avions entrepris cette tâche et la plupart de nos matériaux étaient déjà rassemblés dans cet esprit, quand parut au mois d'avril 1902 la thèse de M. Schatz, intitulée : « *L'œuvre économique de David Hume* (1) ». L'importance de cet ouvrage, l'ampleur de sa documentation, son sens averti des dernières tendances économiques l'imposaient à notre attention. Notre œuvre même devait en recevoir de nombreuses modifications. Car maintenant tout est changé. M. Schatz a pris pour lui le rôle que nous avions eu en vue. Nous aurions mauvaise grâce à le lui contester. Vouloir après lui atteindre le même but en ne considérant son travail que comme un nouvel élément d'information, le mettre au même rang que les autres économistes ayant traité de Hume serait à la fois méconnaître la valeur de son ouvrage et s'exposer à bien des redites inutiles. Pour ces raisons, la présente étude ne peut plus, à notre avis, conserver quelque utilité et quelque portée qu'en prenant texte de celle de M. Schatz pour la compléter ou pour la combattre. Avec quelque soin que cet auteur ait étudié l'œuvre de Hume, il a pu laisser quelques coins dans l'ombre, négliger quelques points de vue. Si pénétrante qu'ait été son investigation, il a pu se tromper,

(1) Paris. Rousseau, 1902.

non pas tant sur des points de détail de minime importance mais sur la compréhension d'ensemble, sur la conception même qu'il convient de se faire de Hume économiste. C'est là ce qu'il faut examiner. Et cet examen nous permettra ensuite d'apporter sur ce point de l'histoire économique les seules contributions que M. Schatz nous ait laissées la liberté de fournir : un supplément et une critique.

Recherchons donc quelles conceptions ont guidé M. Schatz dans son étude.

Le plus souvent quand on parle des doctrines économiques de Hume, on pense aux quelques Essais qui parurent en 1752 sous le titre « Political Discourses ». Les uns les admirent, les autres les décrient, mais ils font seuls l'objet de la discussion.

Leurs plus fervents admirateurs ne dissimulent guère que, malgré leurs aperçus de génie, ils n'aient laissé de côté une très grande partie des problèmes économiques. Ils apparaissent comme des fragments admirables, mais ce sont des fragments. On regrette que Hume n'ait pas consacré son esprit tout entier à l'économie politique, on ne doute pas qu'il n'eût bâti un système très bien proportionné et très cohérent ; mais ces regrets mêmes prouvent que ce système, on ne le retrouve pas chez lui.

C'est cette conception que M. Schatz a entrepris de renverser. A ses yeux le caractère fragmentaire attribué à l'œuvre de Hume résulte d'une fausse appréciation

des choses. Cette idée maîtresse est au fond de toute son étude, c'est elle qui décide de toute son orientation. Jusque dans le titre cette volonté s'affirme. Il ne s'agit pas des « Essais de David Hume », mais de « l'Œuvre économique de David Hume. » La nuance est notable. Dans la Préface (p. 4 notamment) l'idée est affirmée avec la plus grande netteté. « Aujourd'hui encore, nous dit-il, son œuvre est vivante et féconde non seulement pour les points spéciaux qui y sont étudiés, mais pour tout un ensemble de conceptions sociales et pour une manière de comprendre la science économique, son objet, sa méthode et son utilité dont on ne saurait dire que tout le profit ait, dès maintenant, été retiré. »

M. Schatz a donc voulu restituer *l'Œuvre économique* de David Hume. Mais avec l'aide des seuls *Essais*, cette entreprise eût été vraiment trop ardue. Car ils se présentent tous comme plus ou moins nettement circonscrits à la réfutation d'un préjugé spécial. Ces *Essais* ne sont que des pierres ou des moellons isolés. Comment en tirer un édifice ? Il fallait du ciment pour les assembler, un plan selon lequel les ordonner, une armature pour suppléer à leur insuffisance. Tout cela M. Schatz l'a cherché et il a cru le trouver dans les autres œuvres de Hume, dans les œuvres philosophiques surtout.

Parlant de l'évolution des idées de Hume, il écrit : « Ses Discours politiques viennent seulement après que cette évolution s'est produite et après qu'une notable

partie, peut-être la plus importante de son œuvre économique, a déjà été élucidée et exposée dans son œuvre philosophique » (p. 5) et plus loin : « Nous concevons, au contraire, l'œuvre économique de Hume comme très générale et pour ainsi dire latente dans tous ses écrits. Nous ajouterions volontiers que Hume nous semble pour le moins aussi intéressant dans ce qu'il ne dit pas comme économiste que dans ce qu'il dit comme tel » (p. 52).

Pour réaliser ce programme M. Schatz s'est livré à un examen minutieux de toutes les œuvres de Hume, il en a extrait tous les passages ayant quelque couleur économique, il les a savamment combinés et mis en relief. C'est ce travail fort intéressant que nous voulons analyser. Nous jugerons ainsi si ses résultats correspondent aux espérances de l'auteur.

La première partie de la tâche consistait à montrer que l'économie politique de Hume était dominée par sa philosophie, qu'elle lui était intimement rattachée, qu'elle en découlait naturellement.

Une première objection devait être écartée. On pouvait prétendre que Hume, ayant poussé le scepticisme jusqu'à son extrême limite, ayant nié non seulement l'existence du monde extérieur, mais encore celle du moi, ayant refusé le caractère de nécessité à la loi de causalité, l'ayant réduite à n'être tout au plus qu'une

(1) C'est l'opinion de M. Compayré. Cf. *La philosophie de David Hume* (Paris, 1872), p. 425 et s.

« habitude de la nature », avait par là même écarté au point de vue métaphysique la possibilité d'une économie politique comme science. Par suite sa philosophie et ses opinions économiques seraient plus qu'indépendantes, seraient contradictoires. Le reproche serait grave. Il détruirait toute cohésion dans l'ensemble de l'œuvre. Aussi M. Schatz le repousse-t-il avec énergie. Pour le combattre il conteste à Hume sa réputation de sceptique. Il essaie au moins de l'atténuer (1). Nous n'entrerons pas dans cette discussion qui nous paraît d'ordre purement philosophique. Pour nous, qui ne croyons pas utile de rattacher intimement les *Essais* au reste de l'œuvre de Hume, la question n'a pas grand intérêt. Nous remarquons seulement que M. Schatz va à l'encontre d'une tradition fermement établie. En nous conformant à cette tradition, nous expliquerions volontiers l'attitude de Hume en mettant dans sa bouche les paroles que lui prête M. Compayré : « Comprenez donc enfin le fond de ma pensée et la distinction que je n'ai jamais cessé d'établir entre la spéculation et la pratique. Sceptique dans mes écrits philosophiques, je suis dans la vie, comme vous, comme tout le monde, un dogmatique et un croyant (2) »... « Laissez-moi donc allier, comme je l'ai toujours fait, le doute spéculatif et la foi pratique (3) »,

(1) Voyez notamment, *op. cit.*, p. 29, n. 1.
(2) *Op. cit.*, p. 427.
(3) *Op. cit.*, p. 428.

ou bien comme disait l'évêque d'Avranches, Huet : « Lorsqu'il s'agit de conduire notre vie, nous cessons d'être philosophes, nous devenons idiots, simples, crédules. » Et nous ne ferions à Hume aucun reproche de cette contradiction. La métaphysique et l'économie politique nous paraissent si étrangères l'une à l'autre que tenter entre elles une conciliation nous semble une œuvre au moins inutile.

Quoi qu'il en soit, voyons comment M. Schatz pense trouver dans les écrits philosophiques de Hume le point de départ, la source même de ses idées économiques.

Après une lecture attentive de toute cette partie consacrée à l'évolution de la pensée de Hume, voici les quelques points qui nous ont paru vraiment saillants et qui seraient les étapes successives de cette évolution.

« En étudiant la richesse, nous n'étudierons pas des choses, nous étudierons les rapports de la personne humaine avec les choses (1).» D'où cette conséquence : « Ainsi donc, que Hume traite de philosophie, de politique ou d'économie sociale, le principe de ses recherches est toujours la connaissance de la nature humaine et cette connaissance est supposée dans toute application pratique qui vient compléter la théorie (2). » Cela nous paraît la simple constatation que l'économie politique appartenant au groupe des sciences morales a

(1) *Op. cit.*, p. 25.
(2) *Op. cit.*, p. 27.

quelquefois à faire appel aux données de la psychologie.

Hume se sert en effet de ces données psychologiques. D'après lui : « l'homme n'agit... que par passion » (1). Mais la lecture de ses œuvres philosophiques nous est-elle ici d'un grand secours ? Nous ne le croyons pas. Cette idée fort simple est exprimée dans les *Essais* (2) qui sur ce point se suffisent parfaitement à eux-mêmes.

Poursuivant ses déductions M. Schatz dit plus loin : « donner ce rôle capital aux passions, c'est dire que notre activité va tendre au bonheur (3) », et il arrive ainsi au point important : « La moralité d'un acte aura pour élément essentiel l'utilité sociale : le bien moral se confond avec l'utile (4). » « Ainsi dans la morale de Hume, l'utilité sociale devient la fin suprême..... La seule question qui se pose est de savoir comment on arrivera le plus sûrement à ce bonheur général. En passant de la théorie dans le domaine de la pratique, cette fin devient celle de l'économie politique (5). » La morale de Hume est une morale utilitaire.

Sans doute, c'est une constatation intéressante. Sans qu'il ait eu, à notre avis, une influence directe sur les

(1) *Op. cit.*, p. 30.
(2) Cf. les citations, p. 33 (Schatz, *op. cit.*).
(3) *Op. cit.*, p. 32.
(4) *Op. cit.*, p. 35.
(5) *Op. cit.*, p. 44.

idées économiques du Hume, ce caractère de sa morale était utile à noter. Mais est-ce vraiment suffisant pour conclure : « Déjà en établissant les conditions générales et psychologiques de la science nouvelle, Hume a fait œuvre d'économiste (1) ». La conclusion nous paraît quelque peu disproportionnée avec les développements qui la précèdent et qui devraient la justifier. Ces développements se sont, somme toute, maintenus dans une région très vague, quasiment neutre. Les idées vraiment économiques étaient rares et le plus souvent empruntées aux *Essais* eux-mêmes (en laissant de côté une opinion au sujet de la propriété sur laquelle nous reviendrons bientôt). Leur lien avec l'économie politique était parfois ténu et délicat à saisir. C'est faire œuvre d'économiste à bon marché.

Mais nous n'en sommes encore qu'à l'introduction. Nous n'avons pas encore abordé l'œuvre économique elle-même. Sans doute celle-ci va nous révéler l'ensemble du système et la part importante qui doit en revenir aux œuvres philosophiques. Au premier aspect M. Schatz paraît pleinement tenir toutes ses promesses. Il nous présente une partie fort longue intitulée « les Théories économiques générales de David Hume », à laquelle les Essais et les traités philosophiques semblent avoir apporté chacun leur contribution pour se fondre en un tout harmonieux. Il y aurait vraiment là un sys-

(1) *Ibid.*

tème d'ensemble, fortement cohérent et capable de confondre les calomniateurs de Hume.

Une analyse plus minutieuse nous a fait revenir sur cette première impression.

Nous rechercherons d'abord la part de ces théories générales qui doit revenir aux œuvres philosophiques de Hume.

Dans les *Notions préliminaires*, M. Schatz après avoir rappelé sa conception de l'œuvre de Hume, expose la situation économique de l'Angleterre à cette époque, puis commente les idées exprimées dans le début de l'« Essai sur le commerce ». Donc contribution des écrits philosophiques : nulle.

Dans le chapitre premier, intitulé « La Société économique », la moisson sera peut-être plus abondante ; dépouillons-le, paragraphe par paragraphe.

Sur les caractères permanents et les caractères variables des nations, les œuvres philosophiques apportent leur contingent. Deux passages, l'un sur le fonds commun à tous les hommes, l'autre sur le caractère national, servent à M. Schatz pour démontrer que Hume a dégagé avant Fred. List, cette entité intermédiaire entre l'individu et l'humanité qui est la nation (1). Nous n'y contredisons point. Mais tout le développement ne nous paraît toucher que d'assez loin à l'économie politique. D'autant plus que le seul passage du

(1) Quelques pages plus loin (p. 67), M. Schatz présente cependant la famille comme la véritable unité économique.

paragraphe qui ait vraiment le caractère économique est également tiré de l' « Essai sur le commerce ».

Le paragraphe suivant sur l'origine de la société appartient franchement aux écrits philosophiques : c'est en majeure partie la réfutation du Contrat social : question plus politique qu'économique.

Dans la description de l'évolution de la société, l'œuvre générale de Hume ne contribue guère que pour de petits éclaircissements sur le perfectionnement de l'agriculture qui n'ajoutent pas grand'chose à la pensée de l'auteur.

Dans les deux premiers numéros du paragraphe II, « La société économique dans la période de civilisation complexe », la part de l'œuvre philosophique se réduit en somme à une phrase sur la politesse et à une autre sur l'honneur, ce qui est vraiment bien peu. Dans le dernier numéro consacré au rôle de l'Etat, cette part est plus grande ; elle consiste surtout à nous démontrer que Hume est conservateur, ce que les seuls *Essais* (nous le verrons plus loin) pouvaient faire soupçonner, ce qui en tout cas touche plutôt à la politique. Quant au rôle de l'Etat dans les matières plus proprement économiques, les seules qui nous intéressent (politique douanière, liberté commerciale), ce sont encore les *Essais* qui s'en occupent.

Passons au chapitre suivant « Les classes sociales ». Dans le paragraphe premier, nous avons relevé comme ayant quelque importance un passage des œuvres phi-

losophiques sur la liberté qui doit exister dans le choix des professions. Et c'est tout.

Quant au paragraphe second qui traite de l'inégalité des conditions, nous devons reconnaître que presque toute la matière en est empruntée à la partie non économique de l'ouvrage de Hume. Cela s'explique sans doute par ce fait que les questions de répartition sont assez longtemps restées secondaires pour l'économie politique proprement dite. Ce n'est guère que de nos jours qu'elles ont vraiment passé au premier plan. Il n'est donc guère étonnant que Hume en ait traité en se plaçant au point de vue politique ou philosophique. Quoi qu'il en soit, sa réfutation du communisme peut être utile à noter. Quant à son opinion sur la légitimité de la propriété (1) qu'il fonde sur l'association des idées, elle est à nos yeux plus curieuse que scientifique et elle n'est pas de celles qui font le plus honneur à notre auteur considéré comme économiste. D'ailleurs dans ce paragraphe même, les conséquences plus spécialement économiques de l'inégalité des conditions sont encore empruntées aux *Essais*. Ceux-ci donc pouvaient sur ce point, comme sur les autres, se suffire à eux-mêmes et donner une idée assez complète des idées de Hume sur cette matière.

Tel est le bilan scrupuleusement relevé de la contribution apportée à l'économie politique par l'œuvre phi-

(1) Cf. Schatz, p. 116 et suiv.

losophique de Hume. L'étude du communisme qui n'est d'ailleurs pas poursuivie dans ses ramifications économiques en forme le plus clair. Etait-ce suffisant pour déclarer, comme M. Schatz l'a fait, que, chez Hume, les *Essais* ne sont venus « qu'après qu'une notable partie, peut-être la plus importante de son œuvre économique, a déjà été élucidée et exposée dans son œuvre philosophique » ? Nous ne le croyons pas.

Notre opinion est que sans doute il était intéressant de rappeler dans une introduction que la morale utilitaire de Hume pouvait l'incliner à voir la portée économique des questions, que son habitude de la psychologie pouvait lui servir à ce point de vue pour discerner les mobiles des actions humaines. Nous croyons encore qu'incidemment et à propos d'une théorie des *Essais* il n'était pas inutile de rappeler quelques passages des théories philosophiques, pouvant les éclairer et les compléter. Mais là s'arrêtent nos concessions. Nous pensons que les *Essais* se suffisent parfaitement à eux-mêmes et qu'on peut restreindre à eux seuls l'étude de la doctrine économique de Hume sans courir le danger de déformer sa pensée, ou de n'en donner qu'une expression incomplète.

C'est là le premier point que nous voulions établir.

Au reste, quel que soit le parti qu'on adopte dans cette discussion, il est certain que M. Schatz a étudié les œuvres philosophiques de Hume avec une attention si minutieuse qu'il n'a rien laissé à relever après lui.

Eût-on la même opinion que lui sur l'importance économique de ces œuvres, il serait fastidieux de refaire un travail accompli avec tant de soin. A plus forte raison en est-il de même si l'on croit avec nous qu'une recherche de cette nature donne des résultats presque négligeables et en tout cas d'une portée fort restreinte. Nous laisserons donc complètement de côté cette partie des doctrines de Hume.

Donc, selon nous, les écrits philosophiques ou historiques de notre auteur contribuent peu à nous indiquer ses théories économiques générales. C'est ce qui ressortira encore mieux quand nous aurons fait l'inventaire de la part, qui dans ces théories, telles que M. Schatz les expose, revient aux *Political Discourses*, aux *Essais*. Nous allons essayer de faire cet inventaire. Ce sera en quelque sorte la contre-épreuve de notre affirmation, et par la comparaison celle-ci se révélera sans doute plus évidente.

Des *Notions préliminaires* c'est l'introduction de l'*Essai sur le commerce* qui fait à peu près tous les frais.

Dans le paragraphe premier du chapitre sur la Société économique, à côté du passage sur les peuples des tropiques qni est tiré de la fin du même *Essai*, nous relevons la théorie de l'économie naturelle et de l'économie monétaire empruntée à l'*Essai sur l'argent*. Les idées sur le développement progressif des sociétés proviennent de la combinaison de quelques esquisses prises çà et là dans les *Essais*.

Dans le paragraphe II du même chapitre, il est parlé d'abord de la *solidarité de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.* C'est le fonds même de l'*Essai sur le commerce. La solidarité internationale* qui vient ensuite, c'est la thèse de l'*Essai sur la jalousie du commerce. L'idéal social, le refinement* se retrouvent dans presque tous les *Essais* et reçoivent leur expression la plus complète dans l'*Essai sur le luxe. Le rôle de l'État* est analysé surtout dans l'*Essai sur la balance du commerce*, celui *sur le commerce* laisse deviner que Hume est conservateur.

Quant au chapitre II sur *les classes sociales*, la matière en provient un peu de tous les coins des *Essais*, principalement de l'*Essai sur l'intérêt.* Hume parle de l'*inégalité des conditions* dans l'*Essai sur le commerce.*

Telle est, brièvement résumée, la contribution que les *Essais* apportent à cette partie de l'étude de M. Schatz. Cette analyse nous confirme dans notre résolution d'exclure de notre étude les œuvres philosophiques. Malgré le soin que M. Schatz a pris pour donner à celles-ci un relief plus accusé, parfois exagéré avec quelque complaisance, leur part ne se réduit-elle pas à rien si on la compare à celle des *Essais* ?

En décomposant ainsi, en disséquant ces prétendues théories générales de Hume, en montrant qu'elles sont le fruit d'une mosaïque patiente, d'une combinaison adroite d'éléments pris un peu partout, ne sommes-nous pas amenés à une autre constatation ? Cette bi-

garrure même ne donne-t-elle pas l'impression du factice, de l'artificiel ? L'ensemble ne paraît-il pas détruit quand sous son apparente cohésion on discerne sa nature en réalité hétérogène ? Et dès lors une question se pose qui peut être formulée ainsi : même en laissant de côté les écrits philosophiques, y a-t-il intérêt à extraire des *Essais* les paragraphes, les phrases se prêtant à une généralisation pour construire avec ces bribes agglomérées un système qui paraisse dominer tout le reste ?

Et la question s'élargit encore si l'on remarque que, même pour les théories de Hume qu'il appelle spéciales, M. Schatz est loin d'avoir respecté l'ordre et le plan des *Essais*. Si les chapitres sur le luxe, la population, les impôts correspondent assez exactement aux *Essais* qui portent ces titres, il n'en est pas de même des autres chapitres. Celui sur le commerce est une fusion des *Essais sur le commerce*, *la balance du commerce* et *la jalousie du commerce*. Celui sur l'argent est fait surtout avec les *Essais sur l'argent* et *sur l'intérêt*. Celui sur le crédit contient presque tout l'*Essai sur le crédit public* ; dans sa partie relative au crédit privé il est le résultat de la combinaison de deux passages de Hume empruntés, l'un à l'*Essai sur l'argent*, l'autre à l'*Essai sur l'intérêt*.

On voit que M. Schatz applique toujours le même procédé. Sans s'inquiéter de l'ordre dans lequel l'auteur a présenté ses idées, il coupe, tranche, transpose, res-

soude, disloque et réunit les fragments de son œuvre. Il en détruit la contexture, il la brise, il sépare tout, pièce par pièce. Puis,à son gré,avec les matériaux ainsi obtenus, il construit un édifice nouveau dont le plan lui appartient et dont il fait admirer les belles proportions.

Ce procédé doit-il être approuvé ? Quels en sont les inconvénients ? Quels en sont les avantages ?

Un avantage certain, c'est, à un point de vue presque matériel, de rendre plus faciles les recherches. Ce procédé remplit, avec plus d'ampleur, le but que se propose une table analytique des matières. Il groupe sous des rubriques distinctes toutes les opinions de l'auteur qui s'y rapportent de près ou de loin. C'est une synthèse commode, une espèce de répertoire d'un maniement facile.

Mais cet avantage est, à notre avis, compensé par des inconvénients très graves.

Les éléments que l'on réunit ainsi et que l'on combine pour en extraire une théorie plus ou moins générale sont en effet de provenance différente et par là même d'une nature bien souvent opposée. Tantôt c'est la thèse même qui forme la matière de tout un *Essai* et qui se trouve ainsi au premier plan des préoccupations de l'auteur. Il est alors probable que celui-ci lui a consacré toute son attention, l'a pesée dans ses moindres détails ; en tout cas il est sûr qu'il lui attachait une grande importance, qn'il la considérait comme une de ses théories maîtresses. Tantôt au contraire, c'est une

digression, qui presque sans raison, s'est glissée à la fin d'un *Essai*, alors que l'auteur fatigué d'une discussion soutenue éprouve le besoin de laisser vagabonder son esprit. Cette digression a alors la valeur d'une remarque ingénieuse, peut-être même d'un embryon de système, que l'auteur n'a pas approfondi, n'a pas mûri, qu'il exprime en passant parce que l'occasion s'en présente, mais sans s'en porter garant au même titre que d'une théorie principale : car une digression tire moins à conséquence. Tantôt c'est un simple éclaircissement introduit là pour aider à la marche de la discussion. Celle-ci se soutenait auparavant avec les quelques notions déjà expliquées. Il arrive qu'en progressant elle fait intervenir une notion nouvelle : alors vite une petite explication sur ce nouvel élément et ensuite la discussion reprendra son cours. Cette explication n'a rien d'une théorie, elle ne prétend pas épuiser la matière qu'elle vise, ni en présenter toutes les faces : elle n'a qu'un but, faciliter le développement de la théorie principale : ce n'est que par rapport à celle-ci qu'elle existe et qu'elle peut être comprise : elle n'a ni existence ni signification propres. Tantôt enfin c'est une phrase jetée en passant, une formule à effet qui marque un arrêt, une proposition anodine qui sert de transition. une boutade échappée au feu de la discussion. De toute manière, ce n'est encore ici que par l'étude des phrases qui la suivent et qui la précèdent qu'on pourra en déterminer la portée exacte.

Voilà bien des éléments divers. Et la liste pourrait encore en être plus longue : car les nuances sont infinies. Chacun de ces éléments tire sa valeur propre du milieu où il est placé, des développements qui l'entourent. L'examen seul de ce milieu pourra déterminer si on est en présence d'une théorie principale, d'une digression, ou d'une phrase en l'air. Eh ! bien, M. Schatz découpant les *Essais* en petites tranches pour en combiner à nouveau les parties dans un plan plus logique détruit précisément l'ambiance nécessaire pour juger de l'importance respective de ces parties. Isolée des phrases qui l'entourent, la petite phrase peut prendre l'apparence d'un système, la transition paraît acquérir une existence indépendante, la digression peut revêtir l'aspect d'une théorie examinée à titre principal. Et ainsi, sans que l'expression matérielle de la pensée de l'auteur soit altérée le moins du monde, sa pensée elle-même est dénaturée. En bouleversant l'ordre dans lequel il a cru lui-même devoir présenter ses idées, on détruit souvent la hiérarchie même qu'il leur avait attribuée. Tandis qu'il faisait porter tout son effort sur la démonstration d'une proposition spéciale, à l'aide d'une sélection habile entre les phrases plus ou moins générales qu'il a écrites, on lui prête une théorie qui paraît tout dominer et qui parfois n'est faite que de digressions cousues ensemble.

Nous comparerions volontiers ce procédé à celui qui consisterait, pour analyser le talent d'un peintre, à isoler

dans ses tableaux les teintes de même nature et à les grouper soigneusement. La symétrie serait belle, car l'on aurait d'un côté tous les rouges et de l'autre tous les verts. La valeur des tons n'en serait-elle pas altérée et la signification de l'œuvre compromise ?

Cet inconvénient que nous signalons est, selon nous, des plus sérieux. M. Schatz a pu, par un triage approprié, constituer toute une théorie générale des opinions économiques de Hume. Mais il ne nous paraît pas avoir échappé au danger que nous signalons. C'est intentionnellement que nous avons fait l'analyse des matériaux dont il s'est servi dans cette œuvre. Quand on retrouvera dans les *Essais* ces fragments à leur place naturelle, on pourra, si l'on veut comparer, se rendre compte que leur portée y est toute différente.

Le deuxième inconvénient du procédé que nous combattons est, à la vérité, moins grave ; mais il est cependant à considérer. En groupant sous diverses rubriques les théories de Hume sans que ces rubriques concordent avec celle des *Essais*, on s'expose à avoir selon les cas trop ou trop peu de matériaux. Tantôt on aura plusieurs *Essais* à sa disposition pour un seul chapitre (ex. : chapitre sur l'argent), tantôt on n'aura que quelques bribes ramassées deci, delà (ex : chapitre sur les classes sociales). Par suite, dans le premier cas on sera tenté de resserrer les développements alors que parfois l'auteur y a longuement insisté. Dans le deuxième cas, au contraire, il faudra faire rendre beaucoup à des propositions que

l'auteur n'a fait qu'énoncer. N'y a-t-il pas comme un aveu voilé de ce souci dans cette phrase de M. Schatz : « Il résulte de là que pour rendre exactement sa pensée, il faut l'approfondir et donner toute leur valeur à des propositions qui, chez un autre auteur, pourraient sembler accessoires(1). » Nous expliquerions ainsi l'impression de vague que produisent par instants les développements de M. Schatz. On croit deviner que la matière lui manquant, il doit user de toutes les ressources de son esprit pour masquer cette pénurie et combler quelques lacunes à l'aide de considérations voisines seulement de l'économie politique.

Nous reprocherions encore à ce procédé d'exposition — et c'est toujours la même idée sous des formes différentes — de donner une impression inexacte du tempérament intellectuel de notre auteur. M. Schatz affirme bien quelque part que « l'œuvre de Hume n'est systématisée ni dans sa forme ni dans son fond » (2), mais l'impression qui se dégage de son étude est précisément celle du système. Rien, croyons-nous, n'est plus éloigné de la véritable nature de Hume. Il ne se résigne que très rarement à un exposé dogmatique. Sa manière consiste à partir en guerre contre un préjugé, à l'attaquer de droite et de gauche, à l'ébranler, à le renverser. Et dans ce but il n'épargne ni les ruses, ni les détours. La discussion part, revient, pivote sur elle-

(1) *Op. cit.*, p. 7.
(2) *Op. cit.*, p. 53.

même. Parfois les idées s'enchaînent au petit bonheur. Mais ce n'est qu'une trêve et, d'une volte-face brusque, il retombe sur son ennemi. De cette argumentation souple et vivante, un arrangement symétrique et bien ordonné, si logique soit-il, ne peut en donner aucune idée. Et c'est là un dernier reproche.

Tous les développements qui précèdent indiquent assez le plan et l'esprit qui présideront à cette étude : notre analyse sera restreinte aux seuls *Essais économiques*. Ces *Essais* sont au nombre de neuf : nous les étudierons dans l'ordre où ils sont publiés dans l'édition Say (1), en terminant par les *Essais sur le Luxe* et *sur la Population* de l'édition Daire.

Nous abandonnons ainsi l'idée d'une partie générale ; car elle nous paraît ne pas exister chez Hume, au moins avec la portée qu'on lui attribue. Nous renonçons même à un groupement systématique des théories particulières : car, à notre avis, ce groupement ne peut être obtenu qu'au prix des inconvénients que nous avons signalés.

Notre objectif sera donc un exposé le plus fidèle possible de la pensée de Hume, en respectant la valeur

(1) « Essai sur le commerce ; sur l'argent ; sur l'intérêt ; sur la balance du commerce ; sur la jalousie du commerce ; sur les taxes ; sur le crédit public. » Certains auteurs ont adopté des groupements différents : par exemple : Feilbogen Smith und Hume, *Zeitschrift, für die gesammte Staatswissenschaft*, année 1890, pp. 695-716), ou Hector Denis, *Histoire des systèmes économiques et socialistes*, pp. 139-150.

qu'il lui attribue. Notre tâche consistera à faire ressortir l'enchaînement habile de ses déductions. Ce travail toujours intéressant n'ira pas parfois sans quelque difficulté. Car l'esprit de Hume sceptique et ennemi de toute opinion tranchée se plaît dans les méandres d'une discussion capricieuse, où sa pensée gagne, à se dissimuler, toute l'imprécision qu'il souhaite. Retrouver sous les digressions le fil souvent ténu du raisonnement, en montrer les sinuosités et quelquefois les nœuds, ce sera la principale utilité de notre travail. Nous nous attacherons encore à rapprocher le plus souvent possible les idées émises par Hume de celles de ses prédécesseurs, de ses contemporains ou de ses successeurs. Ce seront autant d'éclaircissements sur son originalité et sur son influence.

La plupart de ces rapprochements seront faits en notes. Ainsi la marche des développements n'en sera pas ralentie et l'exposé des théories de l'*Essai* n'en subira aucune atteinte.

Aussi bien la meilleure manière d'étudier Hume, de lui conserver sa vivacité et sa souplesse serait peut-être de le laisser parler lui-même en l'éclaircissant et en le commentant par des notes et en faisant précéder son œuvre d'une introduction. C'est un peu ce que nous avons voulu faire.

Que si l'on nous objecte que cette tâche est bien modeste, nous répondrons qu'il nous suffit qu'elle soit utile et qu'elle contribue à faire connaître Hume. Et,

répétant ce que nous disions tout à l'heure, nous ajouterons qu'il faut voir avant tout dans cette étude un supplément et, par endroits, une critique, et que, M. Schatz ayant pris pour lui la synthèse au large vol, il ne nous reste plus que l'analyse patiente et laborieuse (1).

(1) Nous ne croyons pas nécessaire de faire une biographie de Hume. Les détails, surtout les incidents comiques, en sont très connus. Quand par hasard quelque événement de sa vie pourra servir à éclaircir un point de son œuvre, nous le signalerons en étudiant ce point.

ESSAI SUR LE COMMERCE

On se tromperait fort si l'on croyait trouver dans cet *Essai* ce que son titre annonce et ce qu'il contiendrait sans doute s'il était l'œuvre d'un économiste moderne. On n'y rencontre nullement une analyse du commerce, de son mécanisme, de son utilité, de son but, de la légitimité de ses profits (1). Hume prend seulement prétexte de son titre pour se livrer à des investigations économiques qui en dépassent largement les limites. En cela il ne fait d'ailleurs que suivre les habitudes de son siècle. Entre autres exemples, Cantillon devait présenter l'exposé d'économie politique le plus complet et le meilleur peut-être de son époque sous le titre d'*Essai sur la nature du commerce en général*.

Si, faisant abstraction de cette rubrique trompeuse, on voulait formuler le véritable sujet de l'*Essai* on pourrait y voir une étude sur les rapports qui unissent la puissance de l'État et le bonheur des particuliers. Et comme ces derniers assurent leur bien-être par le moyen de leur activité et de leur industrie, le titre exact pourrait être : « Sur les influences réciproques des différentes industries agricoles, manufacturières et commer-

(1) Ces questions sont envisagées par Hume dans l'*Essai sur l'intérêt*.— V. *infrà*.

ciales et de leurs effets sur la prospérité de l'État et des particuliers. »

Dans cette recherche Hume va se montrer l'apôtre convaincu du développement parallèle des différentes branches de l'activité humaine (1). Il proclame la solidarité qui unit l'agriculture, le commerce et l'industrie. Il souhaite leur union harmonieuse en vue du progrès général. Et par là il prend sa place propre entre les physiocrates partisans trop exclusifs de l'agriculture et les mercantilistes uniquement occupés de l'industrie et du commerce.

Tel est l'objet principal des préoccupations de Hume, et par l'analyse de ses idées nous allons voir quelles considérations ingénieuses et profondes il apporte sur cette matière complexe.

L'*Essai* débute par un préambule sur lequel, croyons-nous, il est permis de passer rapidement. C'est comme une introduction commune à toute la série des *Essais* ; quelques-uns y sont même formellement annoncés ; et

(1) Cf. Hector Denis, *Histoire des systèmes socialistes*, p. 143 : « Il (Hume) montre, ce dont A. Smith lui fera plus tard honneur, l'influence qu'exerce sur les progrès de la culture le développement des manufactures dans une nation. »

D'ailleurs, il ne faudrait pas attribuer à Hume tout l'honneur d'une semblable conception. Montesquieu a, lui aussi, parfaitement vu que l'agriculture, l'industrie et le commerce sont les trois facteurs indispensables de la prospérité d'un pays. Il montre si bien leur union intime qu'il « finit par devenir difficile de savoir laquelle des industries, agricole, manufacturière ou commerciale est la plus nécessaire de toutes » ; Jaubert, *Montesquieu économiste*, p. 53.

bien plutôt qu'un exposé philosophique et de méthode, il faut y voir seulement une habile précaution oratoire. Hume connaît son penchant à l'abstraction et à la subtilité et il s'en excuse à l'avance. De son apologie des penseurs abstraits, il y a peut-être à retenir cette phrase où il semble avoir eu conscience du rôle qu'il était appelé à jouer dans la science économique : ces penseurs, dit-il, « suggèrent pour le moins des idées, et ils soulèvent des problèmes, qu'ils ne sont peut-être pas capables de résoudre, mais qui peuvent susciter de belles découvertes, quand ils sont repris par des hommes qui ont une manière plus juste de raisonner. » N'est-ce pas là le service essentiel qu'il a rendu à Adam Smith et n'est-ce pas là ce qui fait son véritable titre de gloire ?

Après cette courte préface, notre auteur aborde la question : y a-t-il quelque antinomie entre la puissance de l'État et le bonheur de ses sujets ? Au premier aspect, la difficulté paraît ne pas exister. Ce bonheur et cette puissance ne sont-ils pas intimement liés, au moins au point de vue économique, et la raison n'en est-elle pas toute simple ? « En effet, de même que les particuliers jouissent d'une sécurité plus grande dans la possession de leur commerce et de leurs richesses en raison de la puissance de l'État ; de même l'État devient puissant en proportion de l'opulence des particuliers et de l'extension de leur commerce. »

Mais Hume, en esprit prudent, fait des réserves sur la vérité absolue de cette maxime et il entreprend de dé-

montrer l'opportunité de ces réserves. Pour y arriver il lui suffit de jeter un coup d'œil sur l'état de la société, sur les classes qui la composent.

Tout d'abord il y a les agriculteurs. Leur mission est de cultiver la terre et de fournir les matières premières qui transformées deviendront les marchandises nécessaires ou agréables à la vie humaine. Avec les progrès de l'agriculture, il arrive qu'un nombre d'hommes assez restreint suffit à cette tâche et tire de la terre de quoi entretenir le reste de leurs concitoyens. Que vont faire ceux-ci ? Les uns s'appliqueront aux transformations nécessaires que doivent subir les produits bruts avant de pouvoir être utilisés (1). Ceux-là sont indispensables. Leur rôle ne peut être mis en question. Mais si l'on soustrait de la masse et les agriculteurs et cette première classe d'artisans, il reste encore des individus disponibles. C'est le sort de ces individus que nulle nécessité pressante ne réclame, dont la subsistance est déjà assurée par le travail des autres, qui va être mis en question, c'est lui qui va faire l'objet du litige.

En effet, que demandent les sujets ? Un peu plus de confortable dans leur vie, un peu plus de jouissances, tout ce qu'on caractérise sous le nom de luxe. Appliquera-t-on les bras disponibles aux professions qui ont pour objet de procurer ces jouissances ?

Mais, d'autre part, que réclame l'État ? Des soldats et

(1) Cf. *Essai sur l'intérêt*, p. 49.

des marins pour les employer à accroître ses possessions « et répandre sa renommée dans les nations éloignées ». Faudra-t-il donc décider que l'État prendra à son service direct ces individus dont le sort est en suspens ?

Avec la première solution on aura fait le bonheur des sujets ; avec la deuxième, on aura accru la puissance de l'État. Et il faut choisir. Le surplus de production de la terre peut faire vivre un certain nombre d'hommes qu'elle n'occupe pas. Ces hommes feront-ils des artisans de luxe ? L'État, au contraire, les confisquera-t-il à son profit ? Voilà la question nettement posée. Il semble qu'on ne puisse la résoudre sans sacrifier l'une des parties.

On pourrait prétendre que le dilemme n'est pas sérieux, que l'une des solutions, celle qui interviendrait au profit de l'État, est chimérique et qu'il est par suite inutile de discuter. Hume prévoit l'objection et la réfute. Il le fait à l'aide d'un argument péremptoire qu'il aime à employer, à l'aide des faits eux-mêmes. Il invoque le témoignage de l'histoire et cite l'exemple de Sparte et des Républiques anciennes. Tous ces États malgré leur exiguïté ont entretenu des armées considérables, proportionnellement bien plus importantes que toutes les armées modernes (1). A quoi cela tenait-il ? A ce qu'à Sparte les ilotes travaillaient à nourrir toute

(1) Il ne faut pas oublier qu'au temps de Hume on n'en était pas encore arrivé au régime de la nation armée qui est la caractéristique de notre situation militaire actuelle.

la nation, à ce que, partout, le luxe et le commerce faisaient défaut. « Peu d'artisans étaient entretenus par le travail des fermiers et par conséquent plus de soldats pouvaient vivre du sol. » Cette raison est d'autant moins discutable que l'histoire de Rome nous en fournit la contre-épreuve. Quand le luxe se fut introduit dans l'Empire, la difficulté de réunir les armées nombreuses alla en croissant. C'est qu'alors les musiciens, les peintres, les cuisiniers, les acteurs et les tailleurs absorbaient le surplus de production qui aurait servi à entretenir les soldats (1).

Hume sauvegarde ainsi la possibilité d'une solution qu'il combattra d'ailleurs de tout son pouvoir. Il est en effet partisan trop convaincu du luxe, du « refinement », de l'activité commerciale et industrielle pour se résoudre à les sacrifier jamais, fût-ce pour le plus grand bénéfice de l'État. Il faut d'autant plus lui reconnaître de mérite pour cette honnêteté dans la discussion (2).

La question reste donc entière. Les solutions demeurent avec leurs avantages respectifs. L'une d'elles vient même de recevoir l'appui de l'histoire.

(1) Montesquieu, parlant de Rome en décadence avait dit : « Cela faisait qu'il n'y avait presque plus de citoyens ni de soldats : car les fonds de terre destinés auparavant à l'entretien de ces derniers étaient employés à celui des esclaves et des artisans, instruments du luxe des nouveaux possesseurs. » *Considérations sur la grandeur et la décadence...*, ch. III. — C'est l'idée même de Hume.

(2) M. Feilbogen n'est pas loin de la lui reprocher. Il l'accuse de ne pouvoir « résister à l'envie de munir son adversaire d'armes en vérité meilleures que celles dont il s'est servi pour le blesser ». *Smith und Hume*, p. 709-710.

Cet argument historique serait-il une raison suffisante de décider ? Faudrait-il donc revenir à la politique ancienne ? C'est le premier point qu'élucide Hume et sa réponse est nettement négative. L'exemple des nations antiques ne peut être d'aucun poids pour une décision raisonnable, et cela parce que les mœurs ont changé.

Sparte avait une constitution si particulière qu'on ne peut en tirer argument et ce serait folie que de vouloir faire revivre ses lois. Les autres Républiques étaient aussi dans des conditions spéciales. C'étaient de petits États, libres, continuellement en guerre. Ces circonstances entretenaient une vive ardeur publique, un vif patriotisme. Les citoyens étaient par là disposés à tous les sacrifices et leur amour de la patrie leur tenait lieu de tout autre stimulant.

En même temps que les choses ont changé, les sentiments se sont modifiés, et c'est en vain que dans nos États modernes on voudrait asseoir sur de pareilles bases la puissance du souverain, Et cette constatation de la différence profonde qui sépare les mœurs actuelles des mœurs anciennes fournit à Hume le moyen de se tirer d'affaire et de se libérer de toute hésitation dans un choix d'apparence aussi délicate.

De quoi s'agit-il en effet ? D'utiliser le mieux possible le surplus de production que le travail des hommes a arraché à la terre. Mais, avant tout, il est bien évident que la solution choisie ne doit pas aboutir à la destruction de ce surplus, sans quoi le remède serait

pire que le mal. Et Hume, se fondant sur des données psychologiques très simples, affirme que tel serait justement le résultat de la méthode qui sacrifierait le commerce et le luxe à la puissance de l'État.

En l'absence d'arts mécaniques et de manufactures, la masse du peuple « doit s'appliquer à l'agriculture, et si son habileté et son activité augmentent, il doit résulter de ce travail un superflu important, au delà de ce qui suffit à l'entretenir ». Mais le peuple ne fournira pas cet excédent de travail pour le seul plaisir de travailler. Il faut lui donner des mobiles qui lui feront supporter sa peine. L'esprit belliqueux, l'amour du bien public y suffiront-ils ? Hume ne le croit pas. Alors qu'arrivera-t-il ? C'est que le peuple se laissera aller à son indolence naturelle. La terre ne sera cultivée qu'en partie et d'une manière négligée. Pourquoi les hommes la cultiveraient-ils mieux ? Elle leur donne le nécessaire et par hypothèse le luxe leur est interdit. Qu'il se présente alors une nécessité publiqne, où l'État prendra-t-il la subsistance des nombreux individus qui lui sont indispensables ? « Les laboureurs ne peuvent pas augmenter tout d'un coup leur habileté et leur activité. Les terres non cultivées ne peuvent être amenées à l'état de culture avant quelques années. » L'État, pris au dépourvu, se verra donc ruiné par la mesure même qu'avait inspirée l'amour de sa prospérité.

Par la force même des choses nous sommes donc amenés à adopter la deuxième solution : celle qui pré-

conise le développement des professions de luxe et d'une manière générale le développement du commerce et de l'industrie. En prenant ce parti, le tableau change ; les laboureurs, assurés de pouvoir échanger leur superflu en vue de servir leur agrément ou de satisfaire leur vanité, déploieront naturellement tout le zèle dont ils sont susceptibles. L'esprit d'avarice et d'activité, de luxe et d'abondance aura réalisé ce que des principes plus désintéressés auraient été impuissants à faire (1). La terre sera cultivée avec le plus grand soin et l'abondance régnera partout, là où d'autres procédés n'auraient amené qu'une médiocrité stérile.

Ainsi sera certainement assuré le plus grand bonheur des sujets. Mais la puissance de l'État ne sera-t-elle pas sacrifiée ? N'est-ce pas le résultat nécessaire de l'antinomie que Hume a posée quelques pages plus haut? N'y aurait-il pas d'ailleurs une excuse à ce sacrifice, puisque les explications précédentes montrent qu'il est inévitable, quelque mesure que l'on prenne ? Dès lors entre deux maux ne faut-il pas choisir le moindre ?

En réalité nous ne sommes pas acculés à une résolution aussi pénible. Qu'il se présente en effet une néces-

(1) Cette idée avait déjà été exprimée par Berkeley (*The Querist* 1735), aux yeux duquel le meilleur moyen de combattre les oisifs et les paresseux était de leur créer des besoins nouveaux. Montesquieu avait lui aussi professé la théorie de Hume : « Les cultivateurs ne seront encouragés à travailler afin de récolter au delà de ce qui est nécessaire à leur subsistance que s'ils ont la certitude de pouvoir échanger l'excédent contre les produits de l'industrie que Montesquieu désigne sous le nom de superflu. » Jaubert, *op. cit.*, p. 51.

sité urgente dans l'État prospère que nous venons de concevoir muni de tout ce superflu, comment les choses se passeront-elles ! Le souverain lèvera une armée. Pour l'entretenir il imposera une taxe, cette taxe obligera tout le monde à retrancher de son superflu. Les artisans employés à la fabrication de ce superflu devront se faire soldats ; s'ils préfèrent se tourner vers l'agriculture, alors ce seront les agriculteurs dont ils auront pris la place qui s'enrôleront. De toute manière, quel sera le résultat final ? *Que le souverain aura prélevé dans la nation les soldats qui lui sont nécessaires et appliqué à leur entretien le surplus de production que la terre avait fourni grâce à l'habileté des laboureurs.* Et c'est précisément le résultat le meilleur que l'on pouvait souhaiter pour la puissance du souverain.

L'antinomie que Hume nous avait montrée entre le bonheur des sujets et la puissance de l'État a donc disparu, puisque l'existence du commerce et des manufactures donne également satisfaction à leurs exigences. C'est la conclusion que tire notre auteur. « Ainsi la grandeur du souverain et le bonheur public sont, dans une large mesure, solidaires en ce qui concerne le commerce et les manufactures. »

Le problème posé est donc résolu. L'*Essai* de Hume pourrait s'arrêter là. Il formerait un tout complet et parfaitement cohérent. Ayant en vue les rapports de la puissance publique et de l'opulence privée, il a su nous démontrer qu'elles étaient au fond solidaires. Le but est

atteint, le cycle est fermé. Ce n'a pas été sans péripéties. Et même nous avons, si l'on peut dre, dramatisé la discussion autant qu'il était possible. Nous croyons avoir ainsi donné plus de relief à un tour d'esprit familier à Hume. Celui-ci, en effet, n'est rien moins que dogmatique. Aux exposés froids et bien ordonnés, il préfère les aventures et les subtilités des controverses. Qu'est-ce qui l'aurait empêché, reprenant son *Essai* par la fin, d'éviter tous les détours par lesquels il nous a fait passer ? Il aurait affirmé tout d'abord la solidarité des notions qu'il étudiait, il en aurait montré les avantages et aurait dit un mot, vers la fin, de ces républiques anciennes dont l'exemple ne peut plus nous être proposé. Au lieu de cela il a pris plaisir à poser une contradiction à laquelle il ne croyait pas, à la fortifier par l'histoire, à se mettre, semblait-il, en posture si fâcheuse qu'il ne pouvait en sortir sans énormes sacrifices, et tout cela pour s'en tirer enfin de la manière la plus adroite en prouvant que tout était harmonie et concorde là où l'on croyait voir un antagonisme irréductible. Nous aurons souvent l'occasion de revenir sur ces qualités de dialecticien inhérentes à Hume, qui font le charme de ses écrits et qui lui permettent de se jouer et de prendre plaisir là où d'autres, sans doute, seraient venus se briser.

Après avoir posé sa conclusion notre auteur y insiste à loisir. « Le commerce et l'industrie ne sont pas autre chose, en réalité, qu'un capital de travail, qui,

en temps de paix et de tranquillité, sert au bien-être et à la satisfaction des individus, mais qui, en cas d'exigences de l'État, peut être employé en partie dans l'intérêt public. » Ces expressions « capital de travail » lui paraissent sans doute résumer excellemment sa pensée, car il les répète plus loin pour caractériser l'utilité du commerce extérieur. Débarrassé des soins de la controverse, il s'étend plus librement sur ce sujet.

Se désintéressant quelque peu de la puissance de l'État qu'il estime suffisamment assurée, il signale les avantages des exportations et des importations. Celles-ci fournissent des matières premières à de nouveaux produits fabriqués. Celles-là créent du travail pour certaines marchandises qui ne pourraient pas être consommées à l'intérieur (1). Le commerce extérieur est envisagé par Hume, toujours au même point de vue, comme stimulant à l'activité des hommes et dans ce rôle il le juge même supérieur au commerce intérieur. « Si nous consultons l'histoire, dit-il, nous verrons que, dans la plupart des nations, le commerce extérieur a précédé tout perfectionnement des produits indigènes et donné naissance au luxe intérieur (2). » Il y a comme

(1) Hume paraît bien accorder entre ces deux utilités la préférence aux importations qui alimentent l'industrie intérieure. Stuart Mill professe la même opinion (*Principes d'économie politique*, trad. Courcelle-Seneuil, 3e édit., 1873, t. II, p. 111 et ss.). M. Schatz félicite notre auteur de cette préférence et le juge en cela « plus profond sur cette question qu'A. Smith ».

(2) A ce propos, M.H.Denis (*op.cit.*,p. 144) rapproche Hume d'A. Smith et l'approuve. Moins enthousiaste,M.Feilbogen (*op.cit.*,p.711)

une émulation entre nations. Hume insiste sur cette fonction éducatrice qui lui paraît capitale. Le commerce extérieur lui apparaît comme un instrument de progrès. Il familiarise les hommes avec le luxe, il les tire de leur indolence en excitant leurs désirs. En enrichissant les marchands il leur suscite des rivaux. Et tous ces effets ne vont pas sans un grand profit pour la cause de la civilisation qui préoccupe tant notre auteur et sur laquelle il aime tant à revenir. Mais quelque élevée que soit cette manière d'envisager les choses on ne peut nier que ce ne soit là qu'une des faces de la question, qu'une des utilités du commerce extérieur. Entraîné par son point de vue, Hume ne voit point les autres. Il subit ainsi les défauts de ses qualités. Aimant à étudier les questions au cours d'une discussion, pour la réfutation d'une maxime ou d'un préjugé, il n'est que trop souvent porté à les considérer sous l'angle seul qui l'intéresse actuellement et par là il ne manque pas d'en déformer quelque peu la portée. C'est ce qui lui arrive à propos du commerce extérieur. Ne voyant en lui qu'un stimulant et qu'un éducateur, il est naturellement conduit à admettre qu'une fois l'élan donné et l'éducation

reproche à Hume de changer d'idée et de se contredire, tantôt faisant dériver le développement de l'industrie nationale du commerce extérieur, tantôt au contraire voyant dans celui-ci une conséquence des progrès de la production intérieure. Et il cite d'autres passages des *Essais* (*Sur la jalousie du commerce*, édit. Say, p. 96), à l'appui de sa remarque. Plutôt qu'une contradiction ne faut-il pas y voir la constatation exacte et féconde d'actions et de réactions réciproques entre l'industrie nationale et le commerce extérieur ?

terminée, ce commerce devient superflu. Son rôle est fini. Il peut disparaître : « lorsque les affaires de la société sont amenées à cet état, une nation peut perdre la plus grande partie de son commerce et continuer cependant d'être un peuple grand et puissant. » Voilà tout à fait la conception qui sera préconisée par les physiocrates (1). Pour ceux-ci, en effet, le commerce extérieur n'est guère qu'un pis-aller, une période de transition qu'on est obligé de subir mais dont on doit s'efforcer de sortir le plus tôt possible. Cette conception paraît naturelle chez des économistes qui, comme ceux-ci, farouches partisans de l'agriculture, sont plutôt hostiles à toutes les autres branches de l'activité. Mais elle ne laisse pas de surprendre chez un écrivain qui, comme Hume, professe des idées si larges sur l'industrie et sur le commerce, qui paraît les priser si fort en eux-mêmes et qui croit à leur productivité propre. Ici il est peut-être permis de critiquer Hume et de s'associer aux reproches que lui adresse M. Feilbogen. N'est-il pas vraisemblable que, si notre auteur au lieu de se placer à un point de vue plus sociologique qu'économique s'était préoccupé de la nature productive du commerce et non pas de son rôle dans la civilisation, il serait arrivé à une autre conclusion (2) ?

(1) Aux yeux des physiocrates le commerce extérieur est, pour les nations, « *un mal nécessaire* et même indispensable pour soutenir la valeur de leurs productions et pour éviter le plus grand mal qui résulterait de leur avilissement ». Quesnay, *Dialogues sur le commerce*, Daire, *Physiocrates*, t. 2, p. 175.

(2) M. Schatz n'est pas loin cependant de féliciter Hume de son

Quoi qu'il en soit, Hume envisage d'un cœur léger la disparition du commerce extérieur. Les conséquences ne l'effraient nullement. « Si les étrangers ne prennent plus rien de nos produits, nous devons cesser d'y employer notre temps. Les mêmes mains se tourneront d'elles-mêmes vers quelque perfectionnement dont on peut avoir besoin chez nous. » Et il en ira ainsi jusqu'à ce que tout le monde jouisse d'une abondance de produits qui ne laisse plus rien à désirer à personne. Mais ce terme n'est pas fort à craindre. Pour Hume, toutes ces transformations ne font aucune difficulté. Il n'aperçoit pas ou ne veut pas apercevoir les crises qu'entraîneraient ces révolutions économiques. Les artisans ne changent pas ainsi l'orientation de leur activité sans que beaucoup en pâtissent. L'optimisme de Hume sur ce point ne peut guère être attribué qu'à une confiance systématique dans le progrès de la civilisation ou à une vue trop superficielle des difficultés de la question.

La marche des développements déjà hésitante depuis la solution du problème initial devient tout à fait

opinion. « C'est ainsi, dit-il, que Hume met en lumière, avec un soin tout particulier, l'importance du commerce intérieur, manifestant plus de souci qu'A. Smith de montrer combien il l'emporte sur le commerce extérieur » (*op. cit.*, p. 134). — M. Feilbogen, au contraire, n'a pas assez d'anathèmes contre cette conséquence de la doctrine de Hume. Il la trouve *geradezu ungeheuerlich*. Il lui reproche d'avoir « voulu décider une question foncièrement économique en se plaçant à un point de vue politique ou sociologique ». Et il déplore que Steuart ait cru devoir approuver et développer un tel paradoxe (*op. cit.*, 705-706).

capricieuse (1) après les considérations sur le commerce extérieur. Hume d'ailleurs, en maints endroits, manifeste un penchant marqué pour les digressions. On dirait vraiment que son esprit, rempli d'idées et d'aperçus économiques, n'a pas eu le courage de les coordonner en un corps de doctrine, et que cependant ne voulant pas les laisser ignorer, il saisit le moindre prétexte pour les épancher au dehors. Ainsi, tout en s'excusant de sortir de son sujet, il se met à prêcher une certaine égalité de fortunes. Cette égalité lui paraît favorable à la fois au bonheur des individus et à la puissance de l'Etat. Elle multiplie en effet le nombre des heureux sans grever beaucoup les riches. Elle permet à l'Etat une perception plus facile de ses taxes. Car celles-ci, pesant sur plus de têtes, paraîtront moins lourdes à chacun et seront mieux réparties. Cet état de prospérité générale est la cause, aux yeux de Hume, de la grande supériorité de l'Angleterre. Si on objecte que la richesse des artisans renchérit la main-d'œuvre et met le pays en posture désavantageuse vis-à-vis de la concurrence internationale, il répond, comme il l'a fait tout à l'heure, que le but est le bonheur des hommes et que le commerce extérieur, n'étant qu'un moyen « n'est pas la circonstance la plus importante ». Puis sans qu'on voie bien la transition, tant elle est fragile, Hume passe à l'examen des causes de la pauvreté du bas peu-

(1) Ritchie (*David Hume*, London, 1807, p. 331), juge l'*Essai* impossible à analyser.

ple (1). Après l'avoir rattachée à la monarchie absolue, tout en reconnaissant que ce n'en est pas une suite infaillible, il avance comme une assertion étrange, comme un paradoxe « que la pauvreté du bas peuple en France, en Italie et en Espagne, soit due, dans une certaine mesure, aux richesses plus grandes du sol, à la bonté du climat ». Et il le prouve. Dans ces pays, en effet, où la nature est si prodigue, le propriétaire, nullement inquiet sur la productivité de la terre, n'est pas difficile sur le choix d'un fermier. Celui-ci n'ayant besoin ni de science, ni de capital — car la culture est facile — ne prétend guère qu'à sa simple subsistance. Aussi, au sein de toutes ces richesses, la classe des laboureurs végète-t-elle dans le dénûment. En Angleterre, c'est le contraire qui se passe. Les récoltes ne viennent pas toutes seules. Il faut du temps, un gros capital et de grands soins. Le fermier se fait consentir un bail en conséquence. Et cela n'est que juste. « Il faut que les hommes aient des bénéfices proportionnels à leurs frais et risques. »

Hume, élargissant son horizon, voit dans ces considérations l'explication de l'infériorité des peuples vivant

(1) M. Feilbogen (*op. cit.*, p. 702-703), au sujet de cette digression qui touche à la répartition des biens, fait remarquer combien les recherches de Hume sont en principe restreintes aux questions de circulation. — Des opinions de Hume il peut être intéressant de rapprocher celles de Montesquieu sur le même point. Montesquieu, au moins pour les Etats démocratiques, est partisan d'une certaine égalité ; il souhaiterait même que celle-ci fût introduite et maintenue par l'intervention du législateur (*Esprit des Lois*, liv. V, ch. VI).

entre les tropiques. La nature libérale a supprimé pour eux, « en partie, la nécessité, qui est le grand aiguillon de l'activité et de l'invention » (1). Et c'est sur cette remarque, jetée en passant, que se termine l'*Essai sur le commerce*.

L'analyse que nous venons de tenter, suffisante, croyons-nous, pour en marquer le développement général et les idées principales avec leur agencement logique ou capricieux, est loin cependant d'en épuiser toute la matière. Comme toute analyse, elle tue et dessèche ce qu'elle touche, elle est impuissante à rendre l'impression de vie et de spontanéité que la lecture seule peut donner. Et dans notre désir de mettre en relief l'enchaînement des pensées de l'auteur il y a beaucoup de petites remarques, de pensées souvent fines et aiguisées que nous avons négligées pour ne pas entraver, outre mesure, notre marche. Ce sont comme des bribes éparses çà et là et il peut y avoir profit à les rassembler.

Dès le début, c'est d'abord ce sens exquis de la relativité historique qui peut détruire demain la vérité d'aujourd'hui, conception inhérente à l'esprit même de Hume, pétri de scepticisme ou, si le mot effraie, de criticisme avant que Kant ne l'ait inventé. On a loué

(1) Th. Mun avait déjà soutenu que si les richesses naturelles d'un pays sont considérables, les habitants seront paresseux. Montesquieu avait dit : « Les pays ne sont pas cultivés en raison de leur fertilité, mais en raison de leur liberté » (*Esprit des Lois*, liv. XVIII, ch. III). Il avait spécialement marqué l'influence du climat sur l'activité à propos des régions tropicales. (Voir Jaubert, *op. cit.*, p. 60.)

Hume (1) de cette qualité de son esprit, et c'est avec raison. Peut-on trouver de formule plus nette de cette manière de voir que celle-ci : « L'homme est un être très divers, et susc eptiblede beaucoup d'opinions, de principes et de règles de conduite différents. Ce qui peut être vrai lorsqu'il se confine dans une façon de penser, se trouvera faux s'il adopte des mœurs et des opinions tout opposées. » Cette influence des mœurs et des habitudes, Hume ne cesse de la rappeler et d'y insister à tous propos. En cela, il se montre le digne précurseur des écoles économiques modernes qui, dédaignant l'étude abstraite d'un homme abstrait, veulent considérer l'individu avec toutes ses faiblesses et toutes ses diversités au sein des sociétés vivantes.

Plus loin nous avons une légère esquisse du développement historique des sociétés. A l'état sauvage où suffisent la chasse et la pêche, succède un état plus civilisé où apparaît l'agriculture bientôt suivie des autres arts qui vont sans cesse en se perfectionnant et en se raffinant. Cette esquisse à peine appuyée sera reprise plus longuement dans l'*Essai sur l'intérêt*.

L'esprit plutôt conservateur de Hume se révèle ensuite quand il s'occupe de la meilleure politique à suivre. Point de révolutions violentes. Il faut se plier à la tendance ordinaire des hommes. « Les souverains doivent prendre les hommes comme ils les trouvent. »

(1) Voyez par exemple H. Denis, *op. cit.*, p. 143.

C'est d'une bonne sagesse et d'une bonne philosophie opportunistes.

Il convient de s'arrêter davantage sur une petite phrase de l'*Essai* qui a beaucoup fait parler d'elle. Cette phrase est ainsi conçue : *Toute chose au monde s'achète par le travail et nos désirs sont les seules causes du travail.* S'appuyant sur la première partie de cette proposition, les panégyristes de Hume n'ont pas manqué de lui attribuer la gloire d'avoir sur ce point devancé Adam Smith (1) et d'avoir énoncé le premier une des théories les plus considérables de cet auteur. Faut-il vraiment adopter un parti aussi favorable à notre auteur et tant de gloire doit-elle lui être acquise à si peu de frais ? Hume, si vraiment il avait dans l'idée toute une théorie qu'il voulût résumer dans cette formule,

(1) M. Schatz (*op. cit.*, p. 263) fait le rapprochement entre les deux formules : « Toute chose au monde s'achète par le travail », dit Hume. « Le travail annuel d'une nation, dit Smith, est le fonds primitif qui fournit à sa consommation annuelle toutes les choses nécessaires et commodes à la vie, et ces choses sont toujours ou le produit immédiat du travail, ou achetées des autres nations avec ce produit. » M. Schatz a, selon nous, le tort de scinder la phrase de Hume et d'en isoler la première partie, ce qui, à notre avis, en dénature le sens. D'autres auteurs, comme Kautz (*Die geschichtliche Entwickelung der Nationalœkonomik*, p. 393), insistent peu sur la phrase en question et ne paraissent pas lui accorder une trop grande portée. M. Feilbogen sur ce point est intransigeant, et il défend avec énergie les droits de Smith à l'originalité : « Mais parce qu'accidentellement se présente la proposition que tous les biens sont achetés par le travail, proposition qui n'est appuyée d'aucune preuve, qui n'a ainsi que la valeur d'une question de Berkeley, alors Smith doit avoir justement puisé chez Hume cette proposition et bâti là-dessus tout son système ! » (*op. cit.*, p. 710. Cf. aussi p. 711).

s'est montré, il faut l'avouer, d'un laconisme bien déconcertant. Son assertion, si on l'interprète dans ce sens, apparaît absolument isolée au milieu des développements voisins et dénuée de toute justification. Aussi serions-nous portés à partager l'avis de M. Feilbogen qui dénie absolument à Hume la priorité sur Smith, au moins sur ce point. D'autant plus que cette phrase peut reprendre une apparence plus naturelle et plus anodine, si on la comprend à la lumière des propositions voisines. A ce moment là, Hume, on s'en souvient, discute sur l'existence du surplus de production qui résultera de l'activité et de la science des agriculteurs. Mais il remarque que ceux-ci ne se livreront à cet effort supplémentaire que s'ils sont assurés de pouvoir employer leur superflu à leur gré. Si on leur refuse le commerce et le luxe, on enlève tout objet à leurs désirs et par la même tout motif à leur travail. Voilà la suite des idées. La petite phrase n'y prend-elle pas sa place tout simplement : les hommes ne travaillent que poussés par leurs désirs et aucun produit ne s'obtient sans le travail ; ou si l'on veut : « pas de profit sans peine » (1). C'est la deuxième partie de la phrase discutée qui devient ainsi la plus importante et, logiquement, il doit en être ainsi. En somme toute la formule se réduit à une constatation

(1) Cette interprétation ne s'éclaire-t-elle pas si on en rapproche cette petite phrase où Hume, dans ses œuvres philosophiques, après nous avoir montré l'homme petit, faible et nu sur la terre nous dit : « Il achète tous ses biens par le travail et la peine. » (*Œuvres philosophiques*, t. II, p. 158-159.)

assez banale. Il a suffi de remplacer le mot « s'achète » (*purchease* dans le texte anglais) par un mot moins accentué pour que l'équivoque disparaisse. Cette équivoque ne serait pas née, si dans le désir certainement louable de mieux analyser leur auteur et de le faire mieux valoir, les commentateurs n'avaient pas scruté de si près chacune de ses phrases en l'isolant de son milieu naturel.

ESSAI SUR L'ARGENT (1).

Cet *Essai*, un des plus remarquables de Hume, est d'une analyse plus facile que le précédent. L'auteur a pris soin de grouper lui-même ses notions dans leur ordre logique et la marche des développements en devient plus aisée.

L'*Essai* se divise naturellement en trois parties : une première partie, où est exposée la conception fondamentale que Hume se fait de la monnaie et de son rôle ; une deuxième où il étudie avec une subtilité remarquable les effets d'un afflux de numéraire dans la période qui précède l'équilibre définitif des prix ; une troisième enfin, où il s'attache à montrer les fâcheuses conséquences d'une inégale répartition des masses de numéraire dans un Etat qui n'en possède qu'une petite quantité.

Dès le début, Hume pose son opinion sur l'argent, opinion qui du premier coup lui fait prendre place parmi les adversaires déclarés du mercantilisme. Bien que celui-ci jouît encore de quelque faveur à cette époque, notre auteur est loin cependant d'être le premier à l'attaquer et il serait possible de retrouver beaucoup de ses conceptions, à ce sujet, dans les économistes anglais qui

(1) Ce titre nous paraît mieux traduire le « On money » anglais que le titre « De la circulation monétaire » adopté dans l'édition Say

l'ont précédé, notamment chez Child, chez Locke, chez Petty et chez North. Mais Hume n'en reste pas moins remarquable par la netteté et la fermeté de ses attaques(1).

L'argent monnayé, d'après Hume, n'est pas la richesse principale de la nation ; bien loin de là, si on pénètre sa nature propre, ce n'est pas même une richesse, ce n'est qu'un instrument choisi pour faciliter les échanges. Pour rendre sa pensée plus sensible, notre auteur l'accentue à l'aide d'une comparaison que l'on a souvent citée : « Ce n'est pas une des roues du commerce, c'est l'huile qui rend le mouvement des roues plus doux et plus aisé. »

Cette première proposition affirmée, Hume en tire une conséquence dont la démonstration fera la matière de tout cet *Essai* et qui reparaîtra plus tard dans d'autres théories, à titre de principe fondamental. Ce principe, auquel Hume attache tant d'importance, est que « le plus ou le moins de circulation est sans conséquence ». En effet, à quoi sert le numéraire ? A faciliter les échanges, nous le savons, à vendre et à acheter. Or, s'il y a moins de numéraire que se produira-t-il ? Tout simplement que les prix baisseront et qu'une moindre quantité d'argent suffira pour acheter les mêmes quantités de choses (2). S'il y en a davantage, l'effet inverse se produira.

(1) Le siège principal des opinions antimercantilistes de Hume se trouve dans l'*Essai sur la balance du commerce*. Nous verrons d'ailleurs que cet antimercantilisme est adouci par quelques réserves qui ont pu mériter à Hume le titre de mercantiliste raffiné.

(2) Cette idée que les prix dépendent de la quantité de numéraire

Mais le stock de monnaie remplira toujours son office et cela seul est important. « Une couronne au temps de Henri VIII remplissait le même objet qu'une livre sterling aujourd'hui » ; « le prix des marchandises est toujours proportionné à l'abondance de monnaie. »

Hume a soin de corriger immédiatement ce que son principe aurait d'excessif s'il lui donnait une portée universelle. Il ne l'énonce qu'avec une restriction : « Si nous considérons, dit-il, chaque royaume en lui-même. » Cette restriction est essentielle et il faut en tenir le plus grand compte si on veut apprécier la pensée de l'auteur sans s'exposer à la dénaturer (1). Aussi admet-il que l'État puisse tirer avantage de la grande abondance de numéraire, en temps de guerre et de négociations, c'est-à-dire précisément dans les hypothèses où il n'y a plus à considérer *le royaume en lui-même*. L'argent sert alors à payer les soldats et plus l'argent abonde, plus les armées seront nombreuses. Pour avoir les soldats meilleur marché, les États opulents s'adresseront de préférence à leurs voisins plus pauvres. Ces mercenaires seront moins exigeants que les nationaux habi-

et qu'ils varient avec elle n'était pas neuve au moment où Hume l'exprimait. Déjà au XVI[e] siècle, Bodin en France, Stafford en Angleterre l'avaient eue. Au XVII[e] siècle, Th. Mun l'avait également exprimée. Plus récemment encore Locke avait soutenu la même théorie et Montesquieu, bien que ne professant pas sur la monnaie en général les mêmes opinions, arrivait cependant sur ce point à la même constatation.

(1) C'est, nous le verrons plus loin, ce que n'a pas fait l'économiste Carey.

tués à la richesse. A ce sujet Hume écrit quelques phrases qui aujourd'hui encore sont d'actualité et qui montrent que les mœurs anglaises n'ont guère changé depuis un siècle et demi. Il insiste sur la cherté de l'entretien que réclameraient les soldats de son pays. Les récents événements qui ont attiré sur ces soldats l'attention publique montrent que leurs exigences ont plutôt augmenté et là, où Hume ne voyait avec fierté qu'un signe d'opulence, on a pu voir quelquefois, non sans intentions satiriques, un léger ridicule compliqué d'une certaine absence d'esprit militaire.

Après cette petite digression, notre auteur revient à sa proposition principale. Non seulement, affirme-t-il, la grande abondance de la circulation est une circonstance indifférente, mais dans certains cas elle peut devenir une circonstance nuisible. Et voici comment : l'abondance de monnaie dans un pays, de même qu'elle renchérit toutes choses, aura pour effet d'élever le prix de la main-d'œuvre. Par suite, les produits qui y seront fabriqués, coûtant davantage à produire, devront être vendus plus cher. De ce fait, le pays se trouvera dans une situation désavantageuse sur le marché international, vis-à-vis des États plus pauvres, qui, moins bien pourvus de monnaie, auront la main-d'œuvre à meilleur compte et pourront vendre à plus bas prix. Il en résulte, d'après Hume, que la prospérité industrielle doit graduellement se déplacer et abandonner tour à tour les régions qu'elle a enrichies pour aller vers les régions

plus indigentes, favorisées par leur indigence même (1).

J.-B. Say s'est élevé avec une grande vivacité contre cette théorie de Hume. Il y a vu un pessimisme excessif condamnant arbitrairement toute prospérité durable (2). Sans lui donner absolument tort, il faut avouer que Hume prête ici le flanc à la critique. Mais sous la forme peut-être exagérée de son assertion, il est possible de reconnaître quelque fond de vérité. Tout d'abord, Hume n'a été entraîné à cet excès que par le désir d'augmenter par un argument *a fortiori* l'autorité de sa proposition principale, et celle-ci conçue dans un esprit

(1) Cette théorie était profondément enracinée dans l'esprit de Hume. Il la soutient encore très énergiquement dans une lettre adressée à James Oswald de Dunnikies à propos de l'*Essai sur la balance du commerce* (éd. Say, p. 91-92). Il est vraiment curieux de constater que cette doctrine qui devait soulever d'assez véhémentes protestations se retrouve dans les *Pensées et fragments* inédits de Montesquieu presque dans les mêmes termes. Le passage vaut d'être cité : « Il est impossible qu'une nation fondée sur l'industrie ne tombe de temps en temps ; car la prospérité même qu'on y a eu nuit pour l'avenir et produit le déclin. Ainsi un commerce florissant de manufactures d'un État fait que les ouvriers deviennent plus chers, font plus de dépense et de consommation. La marchandise devient plus chère et les autres nations peuvent la donner à meilleur marché (*Pensées*, *Puissance des États*, n° 1773, p. 314). — Rapprocher de la théorie de Hume, Smith, *Rich. des nations*, liv. IV, ch. V.

(2) Say, *Cours complet*, 2e édit., I, 2e partie, ch. IX. — Kautz (*op. cit.*, p. 399-400) n'est pas loin de partager l'avis de Say. Il rapproche la conception pessimiste de Hume de celles d'Aristote, Machiavel et Roscher et lui refuse son adhésion. Hume n'a pas toujours été apprécié aussi sévèrement. On lit dans l'*Handwörterbuch der Staatswissenschaft*, article Hume : « Hume resta assez isolé des autres économistes. Bien que l'histoire économique des peuples du temps avant Jésus-Christ, aussi bien que de l'Espagne et des républiques italiennes aux XVIIe et XVIIIe siècles soutienne ses prétentions. »

louable contre le mercantilisme doit lui mériter quelque indulgence. Ensuite, n'a-t-il pas voulu dire simplement qu'un État prospère ne devait pas s'endormir sur la foi de sa prospérité et qu'il devait se tenir en perpétuelle haleine pour garder son rang vis-à-vis de ses voisins? Dans cette limite n'a-t-il pas raison ? Bien plus, pour ce qui est de la supériorité que le bas prix de la main-d'œuvre donne sur le marché international, même à l'encontre d'un commerce et d'une industrie bien établis, c'est là un fait qu'on peut regretter, mais qui ne nous paraît pas niable. Pourquoi les Anglais veulent-ils faire fermer les fabriques de cotonnades de l'Inde ? Pourquoi en France a-t-on proposé la même mesure contre les fabriques similaires de Chandernagor? Pourquoi, sinon pour les raisons mêmes qu'invoque Hume et qui feraient perdre à la métropole le bénéfice de sa situation acquise. Pourquoi encore certaines industries, celle des dentelles par exemple, se sont-elles décentralisées et tirent-elles leurs productions de provinces éloignées, alors qu'elles ne manqueraient pas d'ouvrières dans les villes mêmes où elles ont établi leur centre commercial? Toujours à cause du prix de la main-d'œuvre moins élevé dans les régions pauvres.

D'ailleurs, là où J.-B. Say voit une loi regrettable dont il importe de démontrer la fausseté, Hume voit au contraire une loi bienfaisante qui permet à la fortune d'élever tour à tour les diverses nations et les diverses provinces, même celles qui paraissent les moins

favorisées. Sans cette loi, les premiers arrivés jouiraient d'un privilège indéfini. Forts de leur industrie et de leur habileté, ils repousseraient tous les efforts de leurs voisins moins avancés et condamnés par cela même à une sujétion perpétuelle. Les lois économiques ne l'ont pas voulu ainsi. Elles encouragent les faibles à gagner le prix de la lutte, elles inquiètent les forts pour leur faire mériter par un travail continuel une prospérité durable. C'est ce que Hume appelle « un concours de causes ». On peut y voir l'annonce de ces lois naturelles qui seront, pour les physiocrates, les gardiennes de l'équilibre social, ou la première expression de ces harmonies économiques dont les économistes classiques ont tant usé et dont parfois même ils ont abusé.

Après avoir pris si radicalement parti contre l'abondance du numéraire, notre auteur est naturellement amené à exprimer son opinion sur l'avantage des banques et du papier-crédit. L'hostilité qu'il manifeste contre ces institutions n'est qu'une suite normale et logique de sa doctrine principale (1). Car les banques et leur papier auront pour effet d'augmenter la circulation, de renchérir toutes choses et de créer contre la nation qui en est encombrée, cette situation défavorable qui vient d'être analysée. Hume est d'autant plus énergique dans

(1) C'est encore une réaction contre le mercantilisme dont le système de Law était un dérivé. — Sur la monnaie de papier, Montesquieu émet des idées qui ne sont pas sans analogie avec celles de Hume. Voyez *Esprit des Lois*, liv. XXII, ch. II et liv. XXI, ch. XXII.

son opinion qu'il ne retrouve plus ici les avantages que les métaux précieux présentent malgré tout. L'abondance de ceux-ci en effet est intimement liée à l'accroissement du commerce et de la prospérité générale (1) et c'est là une rançon suffisante de leurs inconvénients. De plus, et Hume se plaît à le rappeler, ils assurent une situation prépondérante à l'Etat, dans ses relations extérieures. Le papier-crédit, au contraire, n'offre aucune de ces compensations. Sa valeur ne dépassera pas les limites de l'Etat qui l'emploie, il sera donc d'une utilité nulle vis-à-vis des étrangers. De plus, sa valeur est incertaine, elle est à la merci d'un désordre grave dans l'Etat (2). Hume n'ose pas cependant conclure à la suppression absolue du papier-crédit. Il veut bien reconnaître que (ne fût-ce qu'au point de vue des facilités de transport), il présente des avantages qui le feront toujours rechercher et qui assureront des bénéfices aux banquiers qui en feront le commerce. Mais il voudrait au moins que ces bénéfices fussent réservés à l'Etat. Ce serait toujours autant de gagné et ce serait une garantie de plus pour que la circulation n'en fût pas augmentée « au delà de sa proportion naturelle avec le travail et les marchandises (3) ». Voilà, au milieu du XVIII[e] siècle, l'idée

(1) C'est l'idée qui interviendra dans l'*Essai sur la balance du commerce*.

(2) Cf. Gide, *Précis d'économie politique*, p. 264 et ss. L'analyse est tout à fait identique.

(3) Notez cette expression de « proportion naturelle ». C'est par avance la thèse même de l'*Essai sur la balance du commerce*.

même que Ricardo (1) devait préconiser au siècle suivant quand il voulut organiser sa banque d'Etat. La pensée de Hume va même plus loin. Il voudrait que le papier circulant ne fût qu'une simple représentation de l'encaisse. A ses yeux ce moyen concilierait tout. On aurait des espèces de transport facile et de garde sûre, le travail resterait à bas prix, les opérations des banquiers et des agioteurs seraient entravées, et l'encaisse fournirait une somme toujours disponible pour les époques de grand danger et de misère publique. Cet idéal de Hume n'est peut-être pas si chimérique ni si dénué de fondement puisque, sans que la marche du crédit en ait été empêchée, les grandes banques nationales jouent actuellement à peu près le rôle que notre auteur assignait à la banque d'Etat. Notre Banque de France, notamment, a souvent vu son encaisse se rapprocher du montant de sa circulation de papier, au point que ses billets n'étaient plus qu'une monnaie représentative, et il est certain que cette circonstance n'a pas peu contribué à rendre son crédit inébranlable et à en faire une précieuse ressource et comme la clef de voûte du crédit national en cas de bouleversement ou de crise.

Ce n'est d'ailleurs là qu'un exposé fragmentaire des idées de Hume sur le crédit, elles seront reprises avec plus d'ampleur dans l'*Essai sur la balance du com-*

(1) M. Babled à son cours. — M. Schatz voit même dans ce système de Hume le précurseur du Currency principle que Robert Peel devait consacrer dans son *Act* de 1844.

merce et c'est là qu'il faut se reporter pour les apprécier dans leur ensemble.

Notre auteur a ainsi terminé la première partie de son *Essai*, et bien que logiquement ce soit la plus importante on sent que ce n'est pas celle qui lui tient le plus à cœur. Il n'y aurait pour s'en convaincre qu'à comparer son étendue matérielle à l'étendue totale de l'*Essai* (1). Elle est à peine du quart. D'autres indices encore nous avertissent que nous allons entamer un sujet plus passionnant. Le ton devient plus vif. L'auteur se retrouve dans son élément, Il entre en pleine discussion. Il aura à faire preuve d'ingéniosité et de subtilité, et il ne serait pas Ecossais et philosophe si cela ne lui causait quelque plaisir. Il revient à l'allure ordinaire de ses ouvrages économiques qui tous se ramènent à la défense ardente d'une seule proposition contre les arguments en apparence les plus invincibles.

Son idée, que la plus ou moins grande abondance de numéraire est une chose indifférente à la prospérité de l'Etat, est contredite en effet par deux faits d'observations : le premier est le grand essor de l'industrie depuis la découverte des mines de l'Amérique, le deuxième est l'infériorité de l'Autriche causée par la rareté de son numéraire. Bien que Hume n'ait pas tiré son principe

(1) La brièveté relative de cette première partie de l'*Essai* tient sans doute au tour d'esprit de Hume plus porté aux discussions qu'aux exposés de principes. Mais elle est ici parfaitement excusable, puisque par deux fois l'auteur va reprendre sa proposition principale en la précisant chaque fois davantage. Voir *infrà*.

de l'observation directe des faits et qu'il l'affirme comme « un principe de raison », il n'en est pas moins tenu, s'il veut lui conserver sa force, de détruire cette apparente contradiction et c'est à cette œuvre qu'il va maintenant consacrer tous ses efforts.

Pour avoir une base plus solide et en même temps pour repartir d'un nouvel élan, il répète ses explications antérieures ou plutôt il les condense sous leur forme la plus catégorique. « L'argent monnayé n'est pas autre chose que la représentation du travail et des marchandises..... Là où le numéraire est en plus grande abondance, comme il en faut une plus grande quantité pour représenter la même quantité de marchandises, cette abondance ne peut produire d'effet soit bon, soit mauvais dans le pays, au point de vue de sa situation intérieure. » Voilà qui est formel et cela paraît évident à Hume. Mais il est non moins certain que depuis la découverte des mines d'Amérique l'industrie s'est développée dans toutes les nations d'Europe, et que l'augmentation du numéraire n'a certainement pas été étrangère à ce développement. Comment concilier ces deux faits ? Comment expliquer que l'afflux de l'argent soit un stimulant général qui fait que « le fermier lui-même pousse sa charrue avec plus d'entrain et d'attention » ? Comment l'expliquer sans cesser d'admettre que l'abondance de la monnaie n'a pour effet que d'augmenter les prix et qu'elle crée même une situation défavorable, sur le marché international, en renchérissant la main-d'œuvre ?

On dirait que Hume se plaît à insister sur le caractère en apparence insoluble du problème. C'est pur dilettantisme d'esprit spéculatif. Car il est sûr de sortir de la difficulté. Il s'en tire en effet par une analyse en même temps simple et ingénieuse qu'on n'a pas toujours appréciée à sa juste valeur (1).

Il lui suffit de remarquer que le numéraire ne s'introduit que graduellement dans une nation et qu'il s'écoule un certain temps entre le commencement de l'afflux et le nivellement définitif des prix. C'est l'existence de cette phase intermédiaire qui fournit l'explication recherchée. C'est cette période qui est vraiment favorable à l'industrie et au commerce, c'est elle qui exerce son influence bienfaisante sur celui-ci. Si certains commerçants reçoivent une grande quantité d'argent de Cadix, leur commerce recevra une nouvelle impulsion, car la masse n'ayant pas été encore touchée par cet argent, le prix des denrées et le prix du travail sont restés les mêmes. Ces commerçants verront ainsi s'accroître leur puissance de consommation. S'ils ont besoin de plus d'ouvriers et si ceux-ci se font rares, les salaires

(1) Léon Say dans son *Introduction aux œuvres de Hume* (p.XXXIV et ss.) insiste longuement sur cette théorie de la période intermédiaire. Il la trouve historiquement confirmée par l'essor industriel qui suivit la découverte des mines d'or au milieu du XIX[e] siècle. — M. H. Denis partage cette opinion. « C'est, dit-il, ce que Hume établit avec une grande puissance d'analyse et il éclaire pour nous encore la marche des phénomènes modernes, tels que ceux qui ont suivi la découverte des mines de Californie et d'Australie. Il jette encore de vives lumières sur l'histoire des prix depuis le XV[e] siècle » (*op. cit.*, p.146).

alors seront augmentés, mais l'effet ne s'étant pas encore fait sentir sur les marchandises, ces ouvriers pourront grâce à cette augmentation se procurer plus de subsistances. La production de celles-ci en sera stimulée. Et ainsi de suite jusqu'à ce que la nouvelle quantité d'argent ayant pénétré partout, tous les prix auront augmenté proportionnellement. A ce moment on retombera dans un nouvel état d'équilibre qui ne sera ni plus, ni moins avantageux que l'état antérieur à l'afflux du numéraire. Et ainsi se trouve respectée la proposition que Hume avait avancée au début de son *Essai*. La *quantité absolue* de monnaie en circulation est indifférente, mais ce qui importe ce sont les *variations* qui peuvent affecter ce stock de monnaie et le *sens* suivant lequel ces variations se produisent.

Hume n'a pas de peine d'autre part à prouver que la fuite du numéraire produirait des effets défavorables exactement symétriques à ceux qu'il vient d'analyser.

La conclusion pratique que Hume tire de tous ces développements est que l'État, sans s'inquiéter si, en lui-même, son stock de monnaie est considérable ou minime, doit veiller « uniquement à en maintenir, s'il est possible, le constant accroissement parce que c'est une manière de garder en haleine un esprit d'activité dans le pays et d'accroître la masse de travail, en quoi consiste toute la puissance, toute la richesse véritable ».

Cette conclusion, sans être en contradiction formelle avec le début de l'*Essai*, n'en constitue pas moins une

notable concession (1) faite aux mercantilistes, ou plutôt une excuse que ceux-ci peuvent invoquer en leur faveur. Ils se seraient trompés non pas tant sur les effets bienfaisants de l'accroissement du numéraire, mais sur la durée de ces effets qu'ils jugeaient définitifs et qui ne sont que temporaires. Il convient cependant de remarquer que Hume, tout en donnant ce conseil à l'Etat, est loin de se rallier à la politique de ses adversaires. Ceux-ci pensaient qu'il était possible d'augmenter la circulation monétaire par des moyens arbitraires tels que prohibitions et taxes ; Hume, au contraire, nous montrera dans l'*Essai sur la balance du commerce* que tous les efforts tentés dans ce sens sont superflus et que l'argent va naturellement où l'attirent le commerce et l'industrie, Cet *Essai* achèvera donc de ruiner dans ses applications la théorie mercantiliste déjà sapée ici dans son principe.

La seconde observation de fait qui sollicite l'attention de notre auteur est que la rareté du numéraire est pour certains pays une cause de gêne et de faiblesse. S'il était vrai que la quantité d'or ou d'argent fût une circonstance indifférente, devrait-il en être ainsi ? Le seul

(1) M. Feilbogen, toujours perspicace quand il s'agit de critiquer Hume, ne manque pas de dire que « cette concession suffisait parfaitement aux mercantilistes pour les stimuler à augmenter le stock monétaire ». Il a eu tort, selon nous, de ne pas remarquer que si, à la rigueur, cette théorie comporte l'excuse du but poursuivi par les mercantilistes, Hume s'est toujours montré catégorique pour condamner les moyens employés par eux, et c'était là le point important.

résultat de la rareté de l'or serait la baisse des prix, et si ceux-ci devenaient trop bas, la seule conséquence pratique pourrait être la création de pièces plus petites ou l'adjonction aux métaux précieux de métaux de moindre valeur. Et pourtant les faits sont là, indéniables. Les pays autrichiens, par exemple, bien peuplés et bien cultivés, sont loin d'occuper en Europe la situation à laquelle ils pourraient prétendre, et cela par suite de la rareté du numéraire. Cette rareté force les propriétaires à recevoir leurs fermages en nature. Elle contraint le prince à ne lever que peu ou point d'impôts ou à les lever en nature, et ces circonstances l'empêchant d'entretenir sur un pied convenable ses flottes et ses armées, le mettent dans un état d'infériorité évidente vis-à-vis de ses voisins.

Ici encore Hume expose l'apparente contradiction avec une honnêteté parfaite. Il n'essaie pas d'éluder la difficulté. Mais, comme toujours, il arrive à la résoudre par un détour subtil, plus subtil même que celui à l'aide duquel il avait résolu le problème précédent.

Nous sommes en présence de deux faits : la rareté du numéraire, la gêne et la faiblesse qui affectent l'Etat. Quand deux faits se présentent ainsi simultanément et d'une manière constante, on peut concevoir deux explications possibles du lien qui les unit : ou bien on suppose entre eux une relation de cause à effet et c'est en l'espèce ce qu'admettent les mercantilistes, ou bien on peut concevoir qu'ils dérivent tous deux d'une cause

commune, et c'est l'explication qu'admet Hume. Cette explication a, à ses yeux, l'avantage de rendre compte de la simultanéité des deux faits sans porter atteinte à sa proposition générale.

« A ces difficultés je réponds que l'effet qu'on a supposé découler de la petite quantité du numéraire provient en réalité des habitudes et des usages de la population ; nous prenons à tort, comme il arrive trop ordinairement un effet latéral pour une cause. » Seulement Hume ne se dissimule pas qu'il sera assez délicat de prouver son assertion. Pour le faire il reprend les choses de haut. Il pose à nouveau son principe directeur, il le soumet à une analyse pénétrante. En fait, pour arriver à son but, c'est toute une théorie des prix qu'il nous présente et quoique l'étendue qu'il lui donne soit légèrement disproportionnée par rapport à l'objet qu'il se propose, il n'y a pas lieu de s'en plaindre si l'on considère la valeur des développements qu'il y consacre.

Le point de départ du raisonnement est la « maxime évidente par elle-même que le prix de chaque chose dépend de la proportion entre les marchandises et le numéraire ». Toute variation dans l'un des termes du rapport doit amener une variation correspondante dans les prix.

Mais l'analyse ne doit pas s'arrêter là. Il faut préciser chacun des termes de ce rapport. Hume le fait de la façon la plus pénétrante. La quantité absolue de numéraire ou de marchandises importe peu. Les marchandises qui

restent accumulées dans les magasins et les greniers, pour y être conservées, les graines que le fermier garde pour ses semailles ou pour sa subsistance, l'argent qui reste enfermé dans les coffres-forts, tout cela, en effet, ne concourt pas à l'établissement des prix, tout cela ne compte pas. Au point de vue qui nous occupe il n'y a à considérer que la quantité de marchandises apportées sur le marché, ou destinées à y être apportées et la quantité d'argent qui circule. Voilà les deux quantités dont la proportion fixera les prix.

Tout l'effort de Hume va tendre à prouver que l'une des quantités étant supposée constante, celle de l'argent circulant, les variations de l'autre tiennent dans une large mesure aux mœurs et aux usages de la population et que, par suite, c'est à ceux-ci qu'il faut en dernière analyse reporter en fin de compte la cause de tous les effets fâcheux ou favorables qui résultent de ces variations.

Que l'on considère une époque primitive « avant que la fantaisie n'ait confondu ses besoins avec ceux de la nature ». Par l'effet de ces mœurs très peu de marchandises vont au marché. Tout ou presque tout reste à la campagne où les échanges peu nombreux se font par la voie du troc. Les salaires, les fermages se paient en nature. C'est à peine si le propriétaire songe à porter quelques-uns de ses produits à la ville pour se procurer, avec l'argent qu'il en retire, le maigre luxe dont il se contente.

Aux époques de luxe et de raffinement au contraire, les échanges se multiplient, le procédé du troc devient notoirement insuffisant. Le propriétaire vit loin de ses champs. Chacun veut avoir de l'argent pour satisfaire ses fantaisies. Aussi chacun s'empresse-t-il de vendre les produits dont il dispose (1).

Quelle va être l'influence de ces mœurs différentes sur les prix ? Si nous supposons la quantité de numéraire constante, dans le premier état, la quantité de marchandises sur le marché étant minime, les prix seront très élevés, tandis que dans le deuxième état, ces marchandises étant nombreuses, les prix seront plus bas.

Hume profite de cette conclusion pour réfuter, chemin faisant, une observation de fait qu'on pourrait lui opposer : pourquoi, depuis la découverte des Indes, les prix n'ont-ils fait que tripler ou quadrupler en Europe, alors qu'il est presque certain que la quantité de numéraire a augmenté dans une proportion plus considérable. La réponse toute simple résulte du changement des habitudes et des usages qui ont fait notablement aug-

(1) C'est l'évolution de l'économie décrite ainsi par Hume et à laquelle Hildebrand devait donner sa pleine valeur. Economie naturelle d'abord ; Economie monétaire, ensuite. Le troisième terme, l'Economie crédit, manque ici. Nous croyons qu'il ne faut ni en louer Hume ni l'en blâmer. Car il ne faut pas oublier que, chez lui, ces développements n'interviennent qu'accessoirement et par rapport à une controverse précise, par conséquent sans aucune prétention à se poser en théorie indépendante. M. Schatz, en isolant de son milieu ce point des doctrines de son auteur, expose celui-ci au reproche de s'être arrêté à mi-chemin et d'avoir présenté un système incomplet.

menter la quantité de marchandises apportées au marché, et cette deuxième circonstance est venue dans une certaine mesure contrebalancer l'effet de la première.

Et cette constatation fournit à Hume une nouvelle occasion de prôner le raffinement et le développement du commerce et des manufactures, toutes choses qui lui sont si chères.

Mais nous voilà loin de l'Autriche et du fait d'observation qui a été la cause première de toute cette théorie. Hume se décide enfin à y revenir, et, le terrain étant maintenant déblayé, la tâche lui est facile. Si ces pays sont dans un état de telle infériorité, malgré leur population et leur culture, c'est uniquement à cause de la trop grande simplicité de leurs mœurs. Cette simplicité a deux effets également fâcheux pour l'Etat. C'est d'abord qu'il y a peu d'argent dans les campagnes où il ne servirait à rien et que tout le numéraire est accumulé dans les villes. C'est ensuite que, ce numéraire étant en quantité considérable si on le compare aux marchandises destinées au marché, les prix sont naturellement élevés. La première circonstance empêche le souverain de tirer de ses Etats beaucoup de ressources par les taxes. Car il ne peut accabler les villes ; et les campagnes ne lui fourniront que des tributs en nature d'une utilisation difficile. La deuxième circonstance fait que cet argent même qu'il est arrivé à recueillir lui est peu profitable, parce que toutes choses étant chères, il n'a qu'un faible pouvoir d'acquisition. Modifiez ces deux

circonstances, remplacez la simplicité primitive par le luxe et l'activité, et tout sera changé. Le numéraire, même si sa masse est restée constante, sera répandu partout. Il aura pénétré dans les moindres veines, et les prix baisseront ; toutes choses qui confèrent au souverain un double avantage exactement opposé aux inconvénients précédents et assurent ainsi la prospérité et la puissance de l'Etat.

Hume croit devoir étayer son raisonnement de quelques exemples : l'empire Romain, si puissant malgré la rareté des métaux précieux et..... la Chine. Qu'on ne s'étonne pas de voir figurer ici cette nation. Ce n'est pas la première fois et ce ne sera pas la dernière. Hume n'a pas échappé à la manie chinoise qui a sévi sur les économistes du XVIII[e] siècle. Jamais on ne parla tant d'un pays qu'on connaissait d'ailleurs fort mal, mais qui ne s'en prêtait que plus complaisamment à la vérification expérimentale de toutes les théories.

C'est Hume lui-même qui, dans sa conclusion, se charge de nous donner le meilleur résumé de son *Essai* :

« La quantité absolue des métaux précieux est tout à fait indifférente.

« Il n'y a que deux circonstances de quelque importance : d'abord leur augmentation graduelle ; ensuite leur circulation et leur digestion complète à travers l'Etat. »

Ainsi Hume renverse résolument les propositions de la doctrine mercantiliste qui faisait de la monnaie la

clef de la prospérité nationale. Comme dit M. H. Denis « il intervertit les rapports ; il fait émerger les biens consommables en leur assignant le caractère de véritables richesses » (1). Il ramène ainsi la monnaie à ses véritables fonctions. Il se montre ainsi le digne précurseur d'A. Smith qui s'inspira utilement de ses doctrines (2). Les mêmes idées devaient être par la suite reprises plus d'une fois. J. St.-Mill notamment en fit largement son profit.

Ce mérite de Hume ne lui est ordinairement pas dénié. Qu'il nous suffise de citer sur ce point l'appréciation élogieuse de J.-B. Say (3). « Convenons que Montesquieu n'entendait absolument rien à la théorie des monnaies, et j'ajouterai que personne n'y entendait plus que lui jusqu'à Hume et Smith. »

Mais notre auteur a été si violemment pris à partie par l'économiste Carey (4) que nous croyons devoir ajouter quelques mots pour sa justification.

Les reproches que lui adresse cet économiste sont nombreux, mais ils nous paraissent tous plus ou moins discutables.

De ce que Hume parle de la convention qui est à la base des fonctions de la monnaie, Carey en conclut qu'il

(1) *Op. cit.*, p. 145.

(2) Mais Smith ne se laissa pas entraîner aussi loin que Hume et ne partagea pas les opinions de celui-ci sur le papier-crédit.

(3) J.-B. Say, *Cours complet*, t. I, 3e partie, ch. VI.

(4) Carey, *Principes de la science sociale*. Guillaumin, 1861, t. II, p. 456 et suiv.

n'attribue à celle-ci qu'une valeur purement fictive (1). La déduction ne nous paraît nullement certaine et nous croyons, avec M. Schatz, qu'il suffit pour justifier Hume, de lire le passage de sa lettre à Morellet. « La circulation monétaire doit toujours, il est vrai, consister en matières ayant une valeur intrinsèque (2). » Hume a peut-être eu tort de ne pas faire expressément cette réserve dans son *Essai sur l'argent*. Mais il est excusé par son envie et sa hâte de réagir contre les doctrines mercantilistes.

Carey objecte encore à Hume l'importance que possède la quantité du numéraire au point de vue des relations internationales. Mais notre auteur a-t-il jamais prétendu le contraire, et ne prend-il pas toujours soin de spécifier qu'il envisage seulement un royaume « en lui-même » (3) ?

Carey veut mettre Hume en contradiction avec les

(1) M. Klemme, *Die volkswirthschaftlichen Anschauungen David Hume's*, Iéna, 1900, adresse à Hume le même reproche, p. 42.

(2) Éd. Say, p. 184.

(3) Ritchie adresse à Hume le même reproche et tombe dans la même erreur. D'ailleurs cet auteur paraît avoir complètement méconnu la portée de l'œuvre économique de Hume Pour lui, « le meilleur aperçu que l'on puisse donner de son *Essai sur la monnaie* est que ses erreurs en provoquant des recherches peuvent susciter des travaux plus sérieux d'autres écrivains » (*op. cit.*, p. 332-333). — Kautz, au contraire, rend sur ce point pleine justice à Hume : « Au reste, dit-il, Hume reconnaît bien le rôle important de l'argent dans l'économie nationale et il remarque avec raison que l'argent prête un grand pouvoir à l'État, surtout dans les guerres ou négociations extérieures » et il ajoute en note : « Ceci, Roscher paraît ne l'avoir pas vu (*System.*, I, § 126, n° 3), » (*op. cit.*, p. 395).

faits et dans ce but il fait remarquer que la quantité de numéraire a depuis quelques siècles fortement augmenté et que cependant les prix n'ont pas suivi ce mouvement. C'est vraiment à croire que Carey n'a pas lu le passage de l'*Essai* où notre auteur parle du mouvement des prix depuis la découverte de l'Amérique.

Carey reproche ensuite à Hume de s'être mis en contradiction avec lui-même, d'avoir considéré la quantité de monnaie tantôt comme indifférente, tantôt comme très importante pour la prospérité d'un peuple. Et il rapproche, les unes des autres, diverses propositions qu'il juge contradictoires. Mais il ne remarque pas ou ne veut pas remarquer que les unes sont empruntées aux passages où Hume envisage une position d'équilibre, tandis que les autres ont trait à cette période intermédiaire si finement analysée. La nuance est pourtant notoire. Elle réduit à néant la prétendue contradiction.

Quant aux passages où Carey accuse Hume de s'abstraire des faits et de n'en tenir nul compte, outre que leur exagération même les fait paraître quelque peu étranges, elles touchent à une question de méthode, et à ce titre, ce n'est pas ici le lieu de les discuter.

ESSAI SUR L'INTÉRÊT

L'*Essai sur l'intérêt* est intimement lié à l'*Essai sur l'argent*, qui le précède. Il suppose en effet prouvées les propositions qui forment la matière de ce dernier, à savoir que la quantité de numéraire est chose indifférente par elle-même et a pour seul effet de déterminer la hauteur des prix. Il reprend l'analyse de la phase intermédiaire qui se produit quand les métaux précieux commencent à affluer, et il apporte à cette thèse originale un nouveau contingent d'arguments.

Au XVIII[e] siècle les controverses sur l'intérêt étaient fort vives, d'autant plus vives que presque tout le monde s'accordait à voir dans un faible taux de l'intérêt un signe certain de la prospérité de la nation (1). Il était donc très important de connaître les causes qui font varier ce taux et de rechercher les moyens de l'abaisser au cas où il en existerait. Sur ces deux questions les camps étaient très tranchés. Des économistes comme Fortrey, Child et Culpeper prêchaient la fixation légale du taux de l'intérêt et croyaient à la possibilité de forcer ainsi la prospérité économique. D'après

(1) Ce qui avait fait naître cette opinion était le spectacle de la Hollande qui, alors très florissante, jouissait d'un taux d'intérêt très bas (jusqu'à 2 0/0).

eux, ce devait être un sûr moyen d'amener une grande abondance de numéraire, abondance qui, dans la théorie mercantiliste, devait être le principal objectif de l'Etat. D'autres, comme Law, Petty, Locke et Montesquieu (1), repoussaient violemment l'intervention de la loi en cette matière, mais ils continuaient à voir une relation de causalité entre la baisse de l'intérêt et l'abondance de l'argent, en en renversant, il est vrai, les termes et en faisant de cette dernière la cause et non plus l'effet.

C'est sur ce dernier point que porte l'effort de Hume. Tout en persistant à considérer un intérêt peu élevé comme un signe de condition florissante, il veut prouver que le taux de l'intérêt et la quantité de monnaie sont deux circonstances indépendantes l'une de l'autre, et que le seul point important est de considérer la quantité de capital. Sans qu'il prenne parti sur la question d'une fixation légale du taux, l'ensemble de ses explications, aussi bien que la direction générale de son esprit, permettent de poser avec certitude qu'il la repoussait formellement. Ayant démoli les prémisses mêmes des mercantilistes, il ne pouvait admettre une de leurs conclusions les plus incertaines.

Quelque mérite que Hume ait eu à soutenir cette

(1) Locke croyait qu'un abaissement légal du taux de l'intérêt serait inefficace comme allant à l'encontre d'une loi naturelle. C'était également l'avis de North pour qui le taux de l'intérêt comme la valeur de toute richesse dépend de l'offre et de la demande, des sûretés que peut fournir le prêteur etc. North croyait aussi qu'un commerce prospère amène l'abaissement du taux de l'intérêt.

thèse et quelque talent qu'il y ait employé, on ne peut méconnaître qu'il n'ait été devancé dans cette voie. On lui a quelquefois attribué la gloire d'avoir découvert cette explication nouvelle, mais il a été démontré qu'un économiste anglais avait déjà soutenu les mêmes idées à la fin du XVII[e] siècle. Elles se retrouvent en effet dans l'ouvrage de Nicolas Barbon (« A discourse of trade »), paru en 1690. Elles avaient même été reprises, au moment où Hume devait déjà méditer ses *Essais*, par Massie (« Essay on the governing causes of the natural rate of interest », 1750)..

Hume veut donc prouver que le taux réduit de l'intérêt n'a pas pour cause l'abondacne de la circulation. A l'appui de son assertion il apporte des faits et des raisonnements présentés d'abord un peu pêle-mêle.

Comme faits, il constate que l'argent est en plus grande quantité que l'or et que pourtant l'intérêt pour les deux métaux est le même.

Il constate encore que certaines places comme Batavia et la Jamaïque ou e Portugal abondent plus en or et argent que Londres et Amsterdam, et que cependant l'intérêt y est à 6 0/0 ou 10 0/0 alors qu'il est moins élevé dans ces deux dernières villes.

Il invoque encore la marche du taux de l'intérêt depuis la découverte des Indes. Le taux n'a guère baissé que de moitié et pourtant les prix ont quadruplé, et il

(1) Cf. Cossa, *Histoire des doctrines économiques*, p. 257.

est probable que l'or et l'argent se sont multipliés bien davantage. Or, un effet demeure toujours proportionné à sa cause.

Hume se borne d'ailleurs à énoncer ces faits sans paraître leur attacher une énorme importance.

Les raisonnements auxquels il se livre sont plus développés, mais ils se présentent d'abord plutôt comme des affirmations que comme des déductions logiques. Que l'on suppose (ce genre de suppositions est cher à Hume) que tout l'or disparaisse de l'Angleterre, y aurait-il quelque chose de changé ? Non, on emploierait l'argent à sa place. Et inversement l'or prendrait la place de l'argent s'il devenait aussi abondant que lui. La couleur de la monnaie changerait seule et peut-on « imaginer que la couleur du métal soit de quelque importance ». Si des changements si considérables n'apportent aucune modification, à plus forte raison, des changements moindres ne sauraient avoir plus d'influence. Le taux de l'intérêt reste donc indépendant de ces variations. En somme, il n'y a guère là que la répétition des opinions de Hume sur la monnaie, et l'auteur n'y apporte aucun argument nouveau qui soit plus spécialement relatif au taux de l'intérêt. En résumé « toute augmentation de la circulation n'a pas d'autre effet que de hausser le prix du travail et des marchandises ».

Mais Hume expose ensuite d'autres preuves plus directes à l'appui de sa thèse. Les métaux, dit-il, ne sont qu'une représentation des marchandises. Ce qu'on

emprunte en réalité, c'est de la pierre, du bois, du plomb, du verre ; ce qu'on paie comme intérêt ce sont aussi des marchandises. Que le numéraire soit plus ou moins abondant, cela fera varier seulement le nombre des « morceaux brillants de métal » qui représenteront telles ou telles choses. Mais, et c'est là la constatation capitale : « *Le même intérêt, dans tous les cas, conserve toujours la même proportion par rapport à la somme.* Si vous me prêtez tant de travail et tant de marchandises, en recevant 5 0/0, vous recevrez toujours un travail et des marchandises proportionnels, qu'ils soient représentés par de la monnaie jaune ou blanche, par une livre ou une once. » Voilà l'argument péremptoire et vraiment essentiel. C'est lui qui sera repris et développé par A. Smith (1). C'est lui qu'on retrouve encore dans nos traités modernes d'Economie politique (2).

Ici s'arrête la première partie de l'*Essai*, celle qu'on pourrait appeler le préambule négatif de la théorie.

(1) Smith faisant allusion à la théorie de Hume dit : « Cette idée, qui semble tout à fait plausible au premier coup d'œil a été si bien approfondie par D. Hume qu'il est peut-être superflu d'en rien dire » (*Richesse des nations*, liv. II, ch. IV).

(2) La formule de Hume se retrouve par exemple chez M. Gide. « Il suffit de remarquer, en effet, que le revenu se présente toujours sous la forme de monnaie aussi bien que le capital, et, par conséquent, le taux de l'intérêt, c'est-à-dire le rapport entre le capital et le revenu, ne saurait être affecté par une cause qui, comme les variations de valeur de la monnaie, agit également et simultanément sur les deux termes du rapport » (*Principes d'éc. polit.*, p. 498, note 2).

Mais bien que ce caractère négatif convienne à merveille à l'esprit de Hume, celui-ci ne pouvait s'en contenter en la présente occasion. Sa réfutation même n'aurait pas été complète. Après avoir rejeté l'influence des circonstances ordinairement envisagées, il fallait rechercher les véritables causes qui déterminent le taux de l'intérêt. Hume ne se dérobe pas à cette tâche et il l'entreprend de la manière la plus catégorique.

Selon lui, « un taux élevé d'intérêt naît de trois circonstances : une grande demande d'emprunts ; peu de richesses pour fournir à cette demande, et de grands bénéfices tirés du commerce ». Naturellement un taux bas naît des trois circonstances inverses. Le caractère commun à ces trois facteurs est d'être également indépendants de l'accroissement de l'or et de l'argent et d'être également liés à l'accroissement de l'activité et du commerce. Au-dessus de tout plane l'influence des mœurs et des habitudes, toujours présente à l'esprit de Hume.

Notre auteur va passer en revue ces différentes causes :

1° *Une grande demande d'emprunts.* — Quelles sont les personnes qui empruntent beaucoup ? Hume se fondant sur des données psychologiques affirme que ce sont les propriétaires fonciers. Ces propriétaires, en effet, n'ont qu'à toucher leur revenu. Selon leur caractère individuel ils voudront en disposer de différentes manières. « Mais l'action de dépenser un revenu fixe est

un genre de vie tout à fait sans occupation ; les hommes ont tellement besoin de quelque chose pour se fixer et s'occuper, que les plaisirs de toutes sortes deviendront le but du plus grand nombre des propriétaires ; et parmi eux, les prodigues l'emporteront toujours de beaucoup sur les avares ». L'intérêt représenté par ces propriétaires, Hume l'appelle « l'intérêt foncier » — ce que Mlle de La Chaux traduisait imperturbablement par « l'intérêt produit par les terres », — et il conclut : « par conséquent, dans un Etat où il n'existe que l'intérêt foncier, comme il y a peu de frugalité, les emprunteurs doivent être très nombreux et le taux d'intérêt doit avoir un cours en proportion avec ce nombre. La différence dépend non pas de la quantité d'argent, mais des habitudes et des mœurs qui règnent ».

2° *L'abondance ou le peu de richesses pour fournir à cette demande.* — Cette circonstance dépend-elle de la quantité d'or ou d'argent ? En aucune façon. Si un beau matin tout habitant de la Grande-Bretagne se réveillait avec cinq livres sterling de plus dans sa poche — décidément Hume en tient pour ces suppositions — il n'y aurait ni un prêteur ni un emprunteur de plus. Les prix changeraient mais non le taux de l'intérêt. Ce qui influe sur celui-ci ce n'est pas la quantité absolue de l'or et de l'argent, c'est la répartition de cette quantité dans l'Etat. Si le numéraire, abondant ou rare, est concentré en quelques mains, s'y est accumulé pour former des sommes considérables, le détenteur de cette masse fera natu-

rellement un prêteur. Si ces prêteurs sont nombreux, l'offre augmentant, le taux de l'intérêt baissera. C'est l'application pure et simple de la loi de l'offre et de la demande. L'ensemble de ces prêteurs constitue « l'intérêt capitaliste » et ce qui rend cet intérêt plus ou moins puissant, c'est encore en dernière analyse les mœurs et les habitudes.

Nous avions déjà une classe de la société qui représentait les prodigues, les emprunteurs, l'intérêt foncier. Quelle est la classe qui va représenter les économes, les prêteurs, l'intérêt capitaliste ? Pour le décider Hume s'inspire de données psychologiques analogues à celles qui lui ont servi une première fois.

Ce que l'homme demande avant tout, c'est d'exercer ses facultés, son activité. S'il est privé d'occupation sérieuse, cette ardeur se portera sur les plaisirs et le mènera à la ruine. C'est le cas des propriétaires fonciers. Si au contraire on lui donne un emploi lucratif, bientôt il se passionnera pour l'enrichissement, il n'aura qu'une idée : c'est d'accumuler les capitaux ; et tel est le cas des commerçants. « C'est une conséquence infaillible de toutes les professions actives d'engendrer l'économie et de faire prévaloir l'amour du gain sur celui du plaisir. » « Telle est la raison pour laquelle le commerce développe l'économie, et pourquoi, chez les marchands, le nombre des avares excède celui des prodigues, comme chez les propriétaires fonciers, les prodigues l'emportent de beaucoup sur les avares. » « Il n'y a donc pas

d'autre profession, sauf le négoce, qui puisse rendre considérable l'intérêt capitaliste. » Et Hume, après avoir résumé le chemin parcouru jusqu'ici, après avoir montré l'argent gaspillé par le propriétaire, dépensé jusqu'au dernier sou par le paysan qui en a besoin pour vivre, accumulé au contraire par les marchands, conclut : « Ainsi, par une conséquence nécessaire, l'augmentation du commerce fait naître un grand nombre de prêteurs et par ce moyen détermine un taux d'intérêt bas. »

Hume a examiné la demande d'emprunts en la personne des propriétaires, l'offre de capitaux dans celle des commerçants. N'a-t-il pas épuisé la matière et que vient faire son troisième terme : le taux (1) plus ou moins élevé des bénéfices ? C'est qu'en réalité ce troisième terme est étroitement lié au second et constitue au fond une étude des circonstances qui peuvent rendre les prêteurs plus ou moins difficiles sur les conditions de leurs prêts.

Quant à savoir quel est le lien qui unit les maigres bénéfices au taux élevé de l'intérêt, Hume déclare qu'il est inutile « de rechercher laquelle de ces circonstances..... est la cause et laquelle est l'effet. L'une et l'autre résultent d'un commerce étendu et réciproquement ». Et il donne de cette action réciproque la formule sui-

(1) « Hume parle seulement des bénéfices. Nous disons « le taux des bénéfices » parce que cette expression nous paraît scientifiquement plus exacte » (M. Babled à son cours).

vante : « Personne ne se contentera de petits bénéfices, s'il peut obtenir de son argent un intérêt élevé, et pareillement personne n'acceptera un intérêt réduit, s'il peut se procurer de gros bénéfices. » Cette formule est suffisamment claire par elle-même pour que nous n'insistions pas davantage sur les explications dont Hume l'entoure et qui n'en sont guère que la paraphrase (1).

Ayant ainsi déterminé les causes qui favorisent l'abaissement du taux de l'intérêt, notre auteur en tire la conclusion. Etant données les considérations précédentes et l'esprit de l'*Essai*, cette conclusion ne saurait être douteuse. Le taux bas de l'intérêt est déterminé par l'accroissement de l'activité industrielle, ce qui fait dire à Hume, revenant à son point de départ : « L'intérêt est le baromètre (2) de l'Etat, et son taux réduit est un signe *presque* infaillible de la condition florissante d'un peuple. » Il en est la preuve « *presque* à l'égal d'une démonstration mathématique ». Hume ne conclut donc qu'en faisant une réserve. Il faut certes lui en tenir compte, car nous verrons plus loin que sa théorie

(1) Culpeper (*Tract againt usuries*, 1640), avait fait déjà une analyse détaillée de l'effet du taux de l'intérêt dans tous les domaines (commerce intérieur, extérieur, impôts, etc.). On trouve chez lui notamment cette idée d'une corrélation entre le taux des profits du commerce et le taux de l'intèrêt. — M. Babled à son cours.

(2) Turgot se sert d'une métaphore semblable quand dans sa lettre à l'abbé de Cicé (1749) il dit que l'intérêt courant de l'argent peut être considéré comme « une espèce de thermomètre indiquant l'abondance et la rareté des capitaux ». Turgot croyait, avec Hume, qu'un taux bas de l'intérêt était un signe certain de prospérité. Cette opinion était générale au XVIII[e] siècle.

sur l'intérêt est, telle quelle, sinon erronée, du moins incomplète. Mais à moins d'y voir un sentiment instinctif de prudence très compatible avec son esprit plutôt sceptique, il ne faudrait pas exagérer la portée et le mérite de cette réserve. Il résulte nettement du contexte que dans la pensée de l'auteur elle vise seulement le cas, où le commerce subissant un grand ébranlement ferait sortir des affaires beaucoup de capitaux et abaisserait ainsi le taux de l'intérêt, circonstance franchement anormale, on en conviendra, et d'une signification restreinte.

Hume pouvait s'arrêter sur cette conclusion. Par une double argumentation, négative et positive, il avait assuré le triomphe de sa thèse et la défaite de la thèse adverse. Il a jugé cependant qu'un dernier coup était nécessaire pour achever la ruine de celle-ci. Il ne lui a pas suffi de constater qu'elle recélait une erreur, il a voulu montrer encore les causes génératrices de cette erreur et dissiper ainsi les derniers doutes.

L'erreur commune, selon Hume, provient d'une analyse incomplète de certains faits d'observation. L'expérience nous apprend que l'abaissement du taux de l'intérêt concorde d'ordinaire avec l'abondance des métaux précieux ou avec l'afflux de ceux-ci. De cette concordance on a déduit une relation de causalité. C'est là qu'est le vice, c'est cette déduction qui est erronée.

Le procédé dont se sert Hume pour démontrer sa proposition est le même qu'il a déjà employé à propos

de la circulation monétaire. Sans doute les deux faits signalés coexistent, mais leur coexistence ne prouve pas qu'il y ait entre eux un lien de causalité. Elle s'explique plus simplement par cette circonstance qu'ils découlent tous deux d'une même cause, d'une cause commune : l'activité industrielle. Ici encore on a pris « un effet latéral pour une cause ». Cette activité industrielle, l'*Essai* vient de nous le prouver, amène la baisse de l'intérêt. D'autre part, — et ce sera l'objet de l'*Essai sur la balance du commerce* — cette activité « procure d'ordinaire une grande abondance de métaux précieux ». Voilà donc la concordance des deux faits expliqués sans qu'on ait établi entre eux une relation de dépendance.

Hume croit devoir étayer son raisonnement d'une supposition assez confuse où il nous représente une nation sans aucune relation extérieure. Cette hypothèse chimérique n'apporte aucune force nouvelle aux notions déjà présentées. Aussi n'y insistons nous pas davantage. L'important est le renversement du rapport de causalité. Ce renversement n'était pas aisé à établir et cette difficulté excuse dans une certaine mesure les adversaires de notre auteur. Celui-ci d'ailleurs ne se dissimule pas combien sa recherche est subtile. Il avoue que « l'intérêt à un taux bas et l'abondance de la circulation sont, en fait, presque inséparables ». Mais il met l'amour de la vérité et du raisonnement au-dessus de tout, et on saisit ici sur le vif son dilettantisme de dialecticien pour la « recherche curieuse ».

Reste à expliquer pourquoi l'accroissement du numéraire amène la baisse de l'intérêt dans tous les Etats où il se produit. Le fait n'est pas niable. La découverte des Indes occidentales pour l'Espagne, la conquête de l'Egypte pour Rome en sont des exemples. N'est-ce pas une preuve péremptoire en faveur des adversaires de Hume ? Non, ici encore ils ont été victimes d'une illusion qui aide à comprendre la naissance de leur théorie mais ne la justifie pas.

Hume reprend à ce propos ses idées sur la période intermédiaire qui s'écoule entre le moment où l'argent commence à affluer dans un Etat et celui où un nouvel équilibre s'établit dans l'économie du pays.

Quant au pays conquérant qui bénéficie directement de cet afflux de numéraire, l'auteur nous montre un nouveau côté de cette période intermédiaire. Quand cet argent arrive, il est en effet concentré d'abord en quelques mains et cette concentration produit « pendant un certain temps, le même effet que s'il y avait eu une grande augmentation d'activité industrielle et commerciale ». Les possesseurs de ces masses d'argent, de ces capitaux feront des prêteurs et, le nombre de ceux-ci augmentant, l'intérêt diminuera. Peu importera du reste que ces possesseurs soient des commerçants ou des propriétaires fonciers, le résultat sera le même, momentanément au moins. Sur ce point donc il y a bien une relation directe de cause à effet entre les deux circonstances envisagées. En cela les mercantilistes ne se trompent

point, il convient de le noter quoique Hume n'y insiste pas. Mais où ils se trompent c'est sur la durée et la permanence de cet effet. Il arrivera vite que ces masses d'argent seront réparties et digérées (1). Si les nouveaux capitalistes vivent oisifs, en d'autres termes, si l'activité industrielle n'intervient pas comme cause efficiente, ces capitaux fondront vite entre leurs mains. Les prix resteront plus élevés peut-être, mais l'intérêt retournera à son taux originaire. C'est ce qui s'est produit à Rome au temps de Tibère et si le même fait ne se reproduit pas en Espagne, si l'intérêt y est resté bas, cela tient à ce que l'afflux de numéraire n'a pas cessé, et que la même cause continuant à agir, le même effet devait persister. Ainsi, toujours logique, Hume réussit jusqu'au bout à sauvegarder sa théorie.

Quant aux pays avoisinant le conquérant, et recevant ainsi de seconde main le numéraire, l'explication devient encore plus facile. Il n'y a qu'à reprendre purement et simplement ce qui a été dit au sujet de la période intermédiaire dans l'*Essai sur l'argent*. L'afflux d'argent dans ces pays — la France, l'Angleterre par exemple — a pour effet, nous le savons, d'accroître l'activité industrielle. C'est l'accroissement de celle-ci qui à son tour réagit sur le taux de l'intérêt, et qui est la véritable cause de son abaissement. La théorie est donc sauvée une fois de plus.

(1) Sur l'importance que Hume attache à la répartition et à la digestion du numéraire dans l'Etat, cf. la fin de l'*Essai sur l'argent*.

Quoi qu'on pense de toutes ces explications plus ou moins ingénieuses, il est certain que Hume, en expliquant l'erreur de ses adversaires, arrive à justifier ceux-ci dans une large mesure. Car si l'abondance du numéraire est en fait presque inséparable de l'abaissement du taux de l'intérêt, s'il en est parfois la cause accidentelle, ou la cause seconde, les mercantilistes n'avaient peut-être pas aussi tort d'attacher une telle importance à cette abondance. Hume, malgré ses subtilités et bien qu'il s'en défende, aurait-il donc versé inconsciemment dans le mercantilisme ? Aurait-il été un mercantiliste sans le savoir ? Cette question n'est pas mûre pour une solution. Le siège de la discussion est en effet dans l'*Essai sur la balance du commerce* où sont recherchées les causes mêmes de l'abondance du numéraire. C'est là que nous l'examinerons.

Nous croyons avoir par cette analyse donné une impression exacte des idées de Hume sur le taux de l'intérêt et des détours parfois embarrassés par lesquels il est arrivé à les justifier. L'*Essai sur l'intérêt* est particulièrement touffu. Pour conserver aux différentes notions qu'il renferme l'importance qu'elles méritent, nous avons dû essayer parfois de les préciser et de leur donner plus de relief au détriment des notions voisines. De plus, pour que la suite des raisonnements ne subisse pas d'interruption trop notable, nous avons dû faire un triage parmi les développements et en élaguer résolument quelques-uns. Notre auteur, en effet, comme en

bien d'autres endroits, n'a pas hésité devant quelques digressions plus ou moins opportunes. Voulant présenter de sa doctrine un exposé fidèle, il nous faut maintenanl dire quelques mots de ces théories secondaires.

C'est d'abord, à propos de la psychologie des propriétaires fonciers et des commerçants, une nouvelle esquisse de la genèse des sociétés et des classes sociales.

Dès qu'un peuple est sorti de l'état sauvage et qu'il devient assez nombreux, il s'ensuit une inégalité dans la possession des biens. Les uns arrivent à posséder de vastes étendues de terre, les autres à ne plus rien posséder du tout. Naturellement les seconds offrent leur travail aux premiers et ceux-ci, leur confiant les terres qu'ils ne peuvent cultiver, en exigent rétribution. Ainsi se crée la classe des propriétaires fonciers.

Jusqu'ici il ne s'agit que de la terre et de sa mise en œuvre. Mais les produits ne peuvent pas toujours être utilisés à l'état brut. Il faut leur faire subir certaines transformations. De cette nécessité est née une classe d'individus qui reçoivent des paysans les matières premières afin de les transformer : la classe des artisans.

Ces diverses classes font entre elles des contrats. La diversité de leurs fonctions les amène à faire des échanges. Au début les échanges s'effectuent dans un cercle restreint, entre voisins qui connaissent leurs besoins réciproques et s'aident à les satisfaire mutuellement. Jusque-là, nul besoin d'intermédiaires. Mais voilà que

l'horizon s'élargit. Les parties les plus reculées du pays voient un avantage à entrer en relations. Et cependant elles s'ignorent, se connaissent mal, éprouvent de la peine à se rapprocher. C'est alors qu'apparaît une classe spécialement destinée à faciliter ces relations, qui joue ce rôle nécessaire d'intermédiaires et qui par là mérite d'être appelée « l'une des plus utiles classes de l'humanité » : c'est la classe des marchands.

Hume est ainsi amené à parler de l'utilité des marchands et, greffant une digression sur une autre, il se lance à leur sujet dans un véritable panégyrique. Les raisons qu'il donne sont d'ailleurs à peu près celles qu'on invoque encore aujourd'hui. Sans marchands les relations seraient plus difficiles. Des provinces regorgeraient de certaines marchandises, sans aucun profit pour d'autres qui en seraient privées. Les marchands enlèvent le superflu d'un côté pour parer au nécessaire de l'autre. Au fur et à mesure que la population s'accroît et que l'activité augmente, leur rôle devient encore plus complexe. Ce sont ces considérations qui justifient la rémunération prélevée par eux. Sans se prononcer formellement sur la question de leur productivité propre, Hume laisse soupçonner qu'il la résoudrait en leur faveur. « Dans toute ces transactions, il est nécessaire et conforme à la raison qu'une partie considérable des marchandises et du travail devienne la propriété du marchand *à qui on en est redevable dans une large mesure.* » Plus loin, c'est également sous l'angle de la pro-

ductivité qu'il envisage les professions libérales. « Pourtant, dit-il, les gens de loi et les médecins *n'engendrent rien* et c'est même aux dépens d'autrui qu'ils acquièrent leurs richesses, de telle sorte qu'ils amoindrissent certainement la fortune de quelques-uns de leurs concitoyens, à mesure qu'ils augmentent la leur. » Si à l'aide de ces bribes, on veut bâtir une théorie de Hume sur la productivité des diverses classes de la société, on voit que, dépassant les physiocrates (1), en considérant le commerce comme productif, il s'est arrêté à l'opinion qui devait séduire A. Smith en refusant le caractère productif aux travaux des professions libérales, limitation qui aujourd'hui est à peu près abandonnée.

En laissant de côté ces digressions, quelle appréciation faut-il porter sur l'*Essai sur l'intérêt*? Beaucoup d'auteurs (2) en font le meilleur de tous les *Essais*. Si l'on considère la logique du raisonnement, la finesse des

(1) Cela fait prévoir l'opinion que Hume professera sur l'impôt unique des physiocrates Cf. *Essai sur les taxes*. — Montesquieu croyait également que les industries manufacturières et commerciales avaient une productivité propre. Cf. 106e lettre persane.

(2) Kautz (*op. cit.*, p. 394) : « Dans son *Traité de l'intérêt du capital*, il (Hume) épuise à peu près l'examen de cette importante matière ». H. Denis (*op. cit.*, p. 142) : « L'explication des causes réelles de la baisse du taux de l'intérêt fournit un modèle inimitable d'application de la méthode inductive à la science économique. » Le même auteur parle ailleurs au même propos de sa « pénétration extraordinaire et de sa puissance d'analyse », etc., etc. Comme toujours Ritchie ne manque pas de donner sa note discordante : « Dans son *Essai sur l'intérêt*, M. Hume avance des affirmations dont la fausseté est si évidente qu'on est plutôt étonné qu'elles lui soient échappées » (*op. cit.*, p. 332).

observations, nous n'y contredisons pas. Mais en dehors de ces qualités incontestables et poussées ici à un rare degré, il y a une part nécessaire à faire aux critiques.

On pourrait blâmer d'abord l'excessive subtilité de certaines déductions. Si elles sont faites pour la joie du penseur, on peut douter, quoi qu'en dise Hume, qu'elles conviennent parfaitement à l'économiste. Elles apparaissent surtout comme d'ingénieux moyens d'assouplir les faits et de les conformer de telle sorte qu'ils arrivent à concorder avec une théorie préconçue. A ce titre, on ne saurait les approuver sans réserve.

En passant condamnation sur ce point, on pourrait encore reprocher à Hume d'avoir présenté des différentes classes de la société une psychologie trop rudimentaire, d'avoir accolé à chacune d'elles une sorte d'épithète de nature — le paysan misérable — le propriétaire prodigue — le commerçant avare — qui leur donne une physionomie trop tranchée. S'il avait vécu de nos jours où les relations deviennent plus complexes, où les classes, surtout en France, tendent à se mêler et à se fondre, il aurait sans doute modifié cette partie de son œuvre. Le spectacle des grandes entreprises modernes — presque toutes montées par actions — lui aurait encore appris que ce sont maintenant les plus petites bourses qui font les plus grands prêteurs, qu'il n'est peut-être pas si nécessaire que les richesses soient accumulées en certaines mains et que le bas de laine du paysan a peut-être fourni plus de capitaux que les coffres-forts des commerçants.

Mais on ne saurait faire à Hume un grief trop sérieux d'avoir été de son temps. On ne saurait même lui reprocher d'être trop de son pays quand il met à la base des actions humaines ce besoin impérieux d'activité qui est plus le fait des races anglo-saxonnes que des races latines.

Ce sont là des critiques d'ordre secondaire qui laissent intacte la théorie qu'il a si bien développée quoiqu'il n'en ait pas été le premier promoteur. Mais il y a une critique plus sérieuse à lui adresser et qui tend à détruire cette théorie elle-même.

Sans doute Hume a très bien étudié les faits qu'il donne comme causes à l'abaissement du taux de l'intérêt, mais dans cette étude il a oublié un fait, une cause, peut-être la plus importante et la plus caractéristique de toutes.

Cette cause, ce facteur qui contribue puissamment à fixer le taux de rémunération des capitaux prêtés, c'est la productivité même de ces capitaux (1). Hume, quand il a étudié la demande d'emprunts, a trop restreint son point de vue. Il n'a vu que les plaisirs de l'aristocratie terrienne. Il a laissé de côté les entrepreneurs d'industrie qui sont aujourd'hui les plus gros emprunteurs de

(1) Nous n'entendons pas dire par là que la quantité de capitaux disponibles soit une circonstance indifférente au taux de l'intérêt. Mais la productivité des capitaux est une cause antagoniste qui peut détruire l'effet de la première et c'est ce que n'a pas vu Hume. Il conserve néanmoins le grand mérite d'avoir su distinguer la notion de capital de celle de numéraire.

tous (1). Or naturellement ces emprunteurs sont disposés à payer d'autant plus les capitaux qu'on leur prête que ces capitaux doivent leur rapporter davantage ; et, d'autre part, plus ce rendement est considérable, plus leur profession devient lucrative, et plus il se trouve de gens engagés à tenter la chance avec l'argent d'autrui.

Cette double circonstance, augmentant d'un côté le nombre des emprunteurs, les disposant de l'autre à se montrer moins exigeants sur les conditions des prêts, tend à relever fortement le taux de l'intérêt. On arrive donc à cette proposition dernière, diamétralement opposée à celle de notre auteur : les époques de grande productivité sont, en même temps, les époques de prospérité, d'activité commerciale et industrielle, et cependant l'intérêt y est élevé (2). Par conséquent, Hume outre qu'il a fait une recherche incomplète, aboutit à

(1) Ainsi l'analyse de Hume peut-être insuffisante quand il parlait de l'offre, de la classe des prêteurs, le serait encore en ce qui concerne la demande : la classe des emprunteurs. Cela tient en grande partie à ce que les faits ont changé depuis l'époque où il écrivait.

(2) Les faits eux-mêmes se chargent d'infirmer la théorie de Hume. Celle-ci en effet est contredite par l'histoire du taux de l'intérêt dans la deuxième moitié du XIX^{e} siècle. Selon notre auteur, l'afflux du numéraire qui s'est produit vers 1850 aurait dû déterminer d'abord une baisse du taux de l'intérêt pendant toute la durée de la période intermédiaire (qui dura à peu près jusqu'en 1870) et ensuite, cette période écoulée, l'intérêt aurait dû remonter. Or c'est précisément l'inverse qui a eu lieu. Cela tient justement à l'intervention de la cause que nous signalons : l'essor industriel déterminant la productivité plus ou moins grande des capitaux. Pour toutes ces critiques adressées à Hume, nous nous sommes très largement inspiré des opinions émises par M. Babled à son cours.

une conclusion fausse, au moins partiellement, puisque, sans recourir à l'hypothèse d'un bouleversement anormal, il n'est pas toujours vrai de dire que l'intérêt est « le baromètre de l'Etat », et son taux réduit « le signe de la condition florissante d'un peuple ».

Quoi qu'il en soit, il convient néanmoins de louer Hume pour la largeur de vues avec laquelle il a abordé le problème, et pour sa conception du sujet qui lui fait mettre au-dessus de tout l'idée noble de progrès et d'activité.

ESSAI SUR LA BALANCE DU COMMERCE (1).

Même si David Hume n'avait pas écrit un *Essai sur la balance du commerce*, nous aurions pu sans trop de peine deviner son opinion sur ce point capital de la doctrine mercantiliste. N'avait-il pas en effet sapé par avance le fondement de cette doctrine en exposant ses opinions sur l'argent. L'argent, nous a-t-il dit, loin d'être la richesse suprême n'est pas même une richesse comme les autres. Non seulement son abondance ne présente par elle-même aucun avantage, mais elle peut amener de sérieux inconvénients (2). De plus, ce n'est pas à cette abondance qu'il faut relier la baisse de l'intérêt (3). Dans ces conditions Hume ne pouvait que combattre la théorie de la balance du commerce. Et c'est ce qu'il fait d'une manière fort résolue dans l'*Essai* qui nous occupe maintenant.

Cette attaque était loin d'être inopportune. Le mercantilisme, bien qu'entamé déjà de divers côtés, dominait encore l'économie politique. Le préjugé de la ba-

(1) Dans l'édition Say on a joint à cet *Essai* une lettre de David Hume adressée à James Oswald de Dunnikies. Cette lettre contient des éclaircissements intéressants sur la pensée de l'auteur.

(2) Voir *suprà*, l'*Essai sur l'argent*.

(3) Voir *suprà*, l'*Essai sur l'intérêt*.

lance du commerce était encore très tenace. Hume qui, à en juger par l'allure de ses *Essais* a conçu son propre rôle surtout comme celui d'un redresseur de préjugés, ne pouvait laisser passer celui-là sans l'attaquer. D'autant plus que des œuvres (1) récentes l'avaient exagéré dans un sens très pessimiste. « En somme, dit-il dans une lettre à James Oswald de Dunnikies,mon intention, en écrivant mon *Essai*, a été d'écarter de l'esprit du public cette terreur qui le prend quand, sur des calculs chimériques, il s'imagine qu'il est en danger de perdre son numéraire alors qu'on ne peut pas établir, en même temps, que la population et l'industrie soient en décroissance. J'ai voulu exposer également l'absurdité qu'il y a à vouloir conserver son numéraire, autrement qu'en veillant à la population et à l'industrie, autrement qu'en les préservant et en les accroissant (2). » Il serait présomptueux de vouloir insister plus longtemps sur le but poursuivi par Hume, alors qu'il l'expose lui-même si clairement.

Analysons maintenant les moyens qu'il a mis en œuvre pour atteindre son but.

Hume s'élève d'abord contre la forme la plus outrée du mercantilisme : celle qui se traduit par la prohibition absolue de l'exportation des marchandises que l'on

(1) D. Hume lui-même se réfère à l'ouvrage de Josuah Gee (*The trade and navigation of Great Britain*, ch. 34, London, 1729) et à celui du D. Swift (*Court aperçu sur l'état de l'Irlande*).

(2) Ed. Say, p. 93.

juge les plus précieuses : en d'autres termes, contre le *bullionisme*. Il exécute en quelques phrases nettes et sans appel le procédé de ces « nations ignorantes du commerce ». « Elles ne voient pas que, par cette prohibition, elles font tout juste le contraire de ce qu'on a voulu faire et que plus on exporte d'une marchandise, plus on en augmente la production. » « Ces sortes de prohibitions n'ont d'autre résultat que d'augmenter le change au détriment du pays qui les établit et de déterminer une exportation encore plus grande du numéraire. » Là-dessus, comme l'histoire ne perd jamais ses droits aux yeux de Hume, il se livre à quelques plaisanteries contre les Athéniens et leur amour immodéré des figues. Il critique quelques vieux actes d'Edouard III. Parmi ces exemples que l'analyse peut négliger, un pourtant doit attirer notre attention. « Jusqu'à ce jour, nous dit-il, en France, l'exportation du blé a presque constamment été interdite dans le but, dit-on, d'empêcher les famines ; or il est évident que rien ne contribue plus que cette interdiction à produire les famines fréquentes qui désolent si souvent ce pays fertile. » Cette question du commerce des blés devait quelques années plus tard donner lieu à une controverse célèbre (1). Dans cette querelle que suscitèrent les physiocrates, ceux-ci devaient développer largement l'argument même que présente Hume, avec des considérants que

(1) Voyez la thèse de M. Gaudemet sur l'abbé Galiani.

n'aurait pas désavoués celui-ci. Ils prétendaient en effet, que faute d'un débouché suffisant dans les années normales, le paysan devait en arriver fatalement à restreindre sa production,et que, les mauvaises années, il y aurait ainsi un cruel déficit dans la masse de blé produite. Au contraire, le libre commerce, avec la perspective d'une vente fructueuse à l'étranger, devait, par le stimulant de l'intérêt personnel, engager le paysan à produire plus que n'exigeait le pays en temps ordinaire, et on se trouverait ainsi à l'abri des effets fâcheux d'une réduction subite dans les temps moins favorables.

Hume n'insiste pas davantage sur sa réfutation du système des prohibitions. Il ne veut pas user inutilemen ses armes contre une doctrine déjà caduque.

Mais contre la balance du commerce, toujours vivace, c'est une bataille en règle avec toutes ses péripéties.

Il affirme d'abord ses positions et porte son défi : « Je redouterais autant l'épuisement de toutes nos sources et de toutes nos rivières que de voir le numéraire abandonner un royaume peuplé et actif. Conservons soigneusement les avantages que nous assurent notre population et notre activité et nous n'aurons jamais à craindre de perdre notre richesse monétaire. »

Puis ce sont quelques légères escarmouches, des combats d'avant-garde où il tâte le terrain et essaie d'affaiblir son adversaire. Les mercantilistes appuient leurs dires sur des tableaux de douane, sur le taux du change. Hume repousse le témoignage de ces chiffres. La meil-

leure preuve qu'ils ne signifient rien est, selon lui, que chaque parti a pu les invoquer avec une égale facilité. Il ne faut donc pas en tenir compte. Sur ce point Hume n'innove pas. Cette assertion avait déjà été avancée, et même par certains de ses adversaires, Th. Mun par exemple (1).

C'est ensuite une attaque directe contre Gee et contre le docteur Swift. Le premier avait prouvé clair comme le jour que dans cinq ou six ans il ne resterait plus un shelling en Angleterre. D'après le second, le numéraire de l'Irlande se trouvait réduit de 500.000 livres à moins de 200.000. Or vingt ans se sont écoulées depuis la prédiction de Gee, trente ans depuis les lamentations du docteur Swift, aucune circonstance extraordinaire n'a changé l'état des choses et pourtant la circulation est aussi abondante que jamais. Que vaut une doctrine ainsi démentie par les faits ? Ne faut-il pas rejeter ces faux prophètes ?

Malgré l'apparence concluante de ces arguments, Hume ne se tient pas pour vainqueur. Il lui faut une lutte plus directe, une prise corps à corps. Ayant montré que le terrain des faits n'était pas assez solide, c'est sur le terrain des « raisons de principe » qu'il engagera le combat. Il ne le fait pas d'ailleurs sans lancer encore une fine pointe contre son adversaire en dénigrant les

(1) Davenant, Child ne faisaient non plus aucune difficulté pour reconnaître qu'il ne fallait pas se fier aveuglément aux statistiques douanières ou autres, ni au cours du change.

motifs secrets qui le déterminent. « En définitive, le propre de cette appréhension de la balance défavorable du commerce paraît se manifester toutes les fois qu'on est en désaccord avec un ministère ou quand on est pris de découragement. »

Passons maintenant aux arguments de fond. Qu'on se souvienne de l'heureux concours de causes dont parlait Hume dans l'*Essai sur l'argent* et grâce auquel une nation pauvre se trouvait en mesure de lutter avec une plus riche, par le bon marché de ses marchandises et de sa main-d'œuvre. Qu'on se souvienne encore des suppositions qui ouvrent l'*Essai sur l'intérêt* et où l'auteur fait varier comme par miracle le stock monétaire de son pays. Et l'on aura ainsi le fond et la forme du raisonnement qui est à la base du présent *Essai*. On dirait vraiment que Hume si riche en pensées économise ses procédés d'argumentation.

« Supposons, dit-il, que les quatre cinquièmes de toute la circulation qui existe dans la Grande-Bretagne soient anéantis en une nuit. » Qu'arriverait-il ? Les prix des matières et du travail baisseraient en proportion. Nous serions en mesure de livrer les marchandises à des conditions de bon marché qui défieraient toute concurrence de la part des nations voisines. Celles-ci deviendraient nos clientes et l'argent affluerait chez nous. Il affluerait jusqu'au jour où, les prix revenant à un taux normal, nous cesserions d'avoir notre supériorité. Mais à ce moment là nous serions revenus à notre état d'abon-

dance au point de vue de la circulation monétaire.

Qu'à l'inverse la circulation de la Grande-Bretagne soit quintuplée en une nuit, et les circonstances inverses se produiront. Les prix augmenteront de telle sorte qu'en dépit de toutes les législations les marchandises étrangères s'imposeront chez nous par leur bas prix, Ainsi notre argent fuira chez nos voisins jusqu'au jour encore où l'équilibre sera rétabli.

Ce qui se produirait pour ces variations énormes et imaginaires de la circulation se produira pour les variations réelles et tendra à les enrayer dès qu'elles auront quelque velléité de se manifester. « La même cause qui redresse l'inégalité, quand elle se produit, doit constamment la prévenir à moins d'une action extérieure violente. »

Donc, en définitive, il y aura « dans toutes les nations avoisinantes, une circulation proportionnelle à l'habileté et à l'activité de chacune d'elles (1) ».

(1) M. H. Denis analysant l'*Essai sur la balance du commerce* le résume ainsi : Hume, contrairement à l'école mercantile « montrera que la quantité de numéraire ne détermine pas le degré de prospérité économique d'un peuple, mais que c'est le degré d'activité de la nation qui, d'une manière générale, règle la quantité de numéraire engagée dans la circulation ». Et il ajoute plus loin. « C'est cette préoccupation d'une loi d'équilibre, dérivant du concours même des forces économiques, qui fait la beauté et la profondeur des aperçus de Hume » (*op. cit.*, p. 143 et 147). Tout l'honneur d'une semblable proposition ne doit pas cependant revenir à notre auteur. Avant lui ces théories avaient été déjà émises et parfaitement développées. On les retrouve surtout chez Dudley North (« Discourses upon trade », London, 1691), dont M. Cossa caractérise ainsi la doctrine : « Sir Du-

Voilà le raisonnement qui fait la matière de tout l'*Essai*. Comme on le voit il est tout entier fondé sur la théorie des prix. Celle-ci que nous avons déjà rencontrée maintes fois apparaît donc comme le pivot de toute une partie de l'œuvre de Hume, comme le point de départ d'un grand nombre de ses déductions maîtresses.

Hume illustre sa conclusion en empruntant une comparaison aux sciences physiques, à l'expérience des vases communicants. De même que l'eau dans ces vases se maintient au même niveau, de même la circulation doit reprendre toujours son niveau normal. Ainsi s'accentue encore ce caractère de loi naturelle conféré par Hume à cette harmonie économique.

Cette comparaison va lui fournir sa transition. Pour l'instant il s'en sert dans le but de démontrer qu'un obstacle matériel, faisant obstacle à la communication, peut empêcher l'action de la loi qui vient d'être posée.

dley North qualifie le mercantilisme d'aberration politique. Il part de cette idée que la monnaie est une marchandise qui se distribue naturellement entre les différentes nations selon leurs besoins respectifs, manifestés par le mouvement des prix et il s'appuie en outre sur la solidarité des intérêts entre les différentes classes sociales, comme entre les différents Etats, pour proclamer que la liberté industrielle et commerciale absolue est l'unique moyen d'arriver à la richesse (Cossa, *Hist. des doct.écon.*, p. 261). Ne croirait-on pas lire un résumé du présent *Essai* en y ajoutant celui sur la *Jalousie du commerce* que nous allons analyser. — Les mêmes idées se retrouvent chez Petty (« Quantulumcumque or a tract concerning money », 1682). — Smith devait reprendre la thèse (*Richesse des nations*, liv. IV, ch. 1).

L'exemple choisi est la Chine, une fois de plus. Sans l'éloignement ce pays soutirerait une masse énorme de numéraire à l'Europe, jusqu'à ce qu'il ait atteint le niveau qui convient à son étendue et à sa prospérité. Cette concession faite à la manie du temps pour l'Extrême-Orient, Hume revient au développement de sa proposition principale.

Il la développe, la tourne et la retourne de tous côtés. Toujours dans le même ordre d'idées il nous dit « qu'il existe une *attraction morale*, résultant des intérêts et des efforts des hommes, qui est absolue et qui est aussi puissante qu'infaillible ». Heureuse alliance de mots !

Bien qu'ayant établi sa thèse sur le terrain des principes, Hume ne désespère pas cependant de l'étayer sur des faits d'expérience. Mais soit qu'il n'ose pas donner ces faits comme absolument probants, soit qu'il cède à une inclination naturelle de son esprit, il les présente le plus souvent sous une forme interrogative qui en atténue la rigueur. Cette forme convient d'ailleurs à merveille à son tempérament d'essayiste. N'avait-elle pas été, au reste, érigée en système et employée avec plein succès par un de ses compatriotes, presque son contemporain, par Berkeley dans « The Querist » ?

C'est d'abord l'exemple de l'Espagne. Avec toutes les lois du monde, et malgré toute l'activité possible, aurait-on pu maintenir dans ce pays tout l'argent qui y était amené ? Comment empêcher les marchandises de France de passer la frontière si elles sont meilleur mar-

ché ? Comment expliquer les bénéfices que font toutes les nations qui commercent avec l'Espagne ? D'autre part, comment la balance se maintient-elle entre les provinces d'un même royaume ? « Depuis que l'Union a supprimé toute barrière entre l'Ecosse et l'Angleterre, laquelle des deux nations gagne sur l'autre par l'établissement de la liberté du commerce ? Et si l'Ecosse a reçu un accroissement quelconque, peut-on raisonnablement l'expliquer par une autre raison que par le développement de son habileté et de son activité ? »

Hume généralise ses observations. « Ce qui arrive dans les petites fractions de l'humanité doit se produire dans les plus grandes. » L'Europe actuelle le montre aux yeux du voyageur qui sait observer.

Il insiste un peu plus longuement sur les rapports de la France et de l'Angleterre. On connaît la campagne que le British merchant avait menée à ce sujet et les violents pamphlets qu'il avait publiés. Le résultat avait été une hostilité économique fort vive et des obstacles fort nombreux au commerce entre les deux nations. Hume, avec une vivacité qui fait pressentir son *Essai sur la jalousie du commerce*, s'élèvecontre ces obstacles et cherche à démontrer leurs effets fâcheux. On y soupçonne également le germe de la théorie des débouchés qu'on trouvera plus développée dans le même *Essai* : les Anglais n'ont pas à craindre d'être inondés de vins français, ils n'en vendront que mieux leur froment ou leur avoine.

Nous passons rapidement sur tous ces points, nous en laissons même quelques-uns dans l'ombre, car ils ne nous paraissent pas ajouter beaucoup à la pensée de Hume. L'important à noter est toujours l'idée directrice qui de temps en temps revient comme un leitmotiv et qui circule sous tous les développements.

Il ne reste plus à Hume, pour démontrer l'exactitude de sa thèse qu'à en faire la contre-épreuve et après s'être étendu sur son application normale, à envisager les hypothèses anormales où elle entre en jeu. Celles-ci d'ailleurs ne feront que confirmer la théorie.

Il existe un moyen pour abaisser la circulation au-dessous de son niveau naturel, il en existe aussi un pour l'élever au-dessus. Le premier est l'emploi du papier-crédit, le deuxième est la thésaurisation.

Quant au papier-crédit, Hume prend comme point de départ la doctrine qu'il a déjà exposée dans l'*Essai sur l'argent*. Ce papier, augmentant la circulation, augmente les prix, sans présenter aucun des avantages des métaux précieux puisque c'est une monnaie resserrée et précaire qui ne peut servir vis-à-vis des étrangers. Combinez cette proposition avec l'harmonie économique qui est à la base du présent *Essai*. Que se produira-t-il ? L'augmentation des prix mettra la nation en état d'infériorité vis-à-vis de ses voisins et ceux-ci lui soutireront son argent jusqu'à ce que l'équilibre soit rétabli. La conséquence sera donc une fuite de numéraire. Mais quelle est la partie de numéraire qui fuira ? Ce sera

certainement la monnaie métallique qui seule est acceptée à l'étranger (1).

Ainsi donc toute émission de papier-crédit a pour effet dernier de priver la nation d'une quantité égale de monnaie métallique. Qui ne voit le désavantage ?

Si l'on objecte à Hume que la disparition du papier-crédit n'aurait pas nécessairement pour effet d'augmenter la quantité d'or et d'argent, il répond victorieusement par la loi qu'il a posée. Cette disparition aurait pour résultat d'abaisser la circulation au-dessous de son niveau naturel. Par suite, il faudrait bien que le numéraire affluât jusqu'à ce que ce niveau fût rétabli. C'est toujours le même raisonnement.

Conclusion : « Par notre politique actuelle, nous prenons autant de peine pour étouffer la nation sous cette belle marchandise de billets de banque et de chèques, que si nous craignions d'être surchargés d'or et d'argent. »

Hume appelle ensuite les faits à son aide. La France (2) n'a pas de papier-crédit. Aussi le numéraire y est-il très abondant et malgré cela, grâce à l'absence de ce papier, les prix des vivres et du travail restent bas. Double avantage.

Hume, entraîné par son sujet, félicite même le Sénat

(1) Sans la formuler expressément, Hume fait ici l'application de la loi de Gresham.

(2) Effet sans doute de la dure leçon donnée par la catastrophe de Law.

de Gênes d'avoir su conserver la vaisselle plate des habitants en prohibant dans une certaine mesure l'emploi de la porcelaine qu'on voulait y substituer, décision qui de nos jours paraîtrait bien surannée et dont l'idée sans doute ne viendrait plus à personne.

C'est ensuite une lamentation sur les colonies anglaises privées d'or et d'argent par l'introduction du papier-monnaie.

C'est enfin un conseil ironique à Lycurgue qui, s'il avait connu le papier-crédit, n'aurait pas eu besoin de ses morceaux de fer pour se débarrasser des métaux précieux et restreindre le commerce.

Ici s'arrêtait le passage sur le crédit dans la première édition des *Essais*. Les idées qui y sont contenues prêtent largement le flanc à la critique. Mais il serait peu généreux, aujourd'hui où la force et l'utilité du crédit se sont imposées à tous, d'accabler Hume et de lui reprocher trop amèrement sa doctrine. On peut cependant remarquer que toutes ces idées de Hume sur l'abondance de la monnaie et sur la balance du commerce, quelque logiques et bien liées qu'elles paraissent, n'en recèlent pas moins au fond d'elles-mêmes un embryon de contradiction. Hume nous a si souvent répété que l'argent n'était pas une richesse par lui-même et que la population et l'activité importaient seules, qu'à la fin on est un peu surpris de voir l'importance qu'il attache malgré tout à la conservation du stock monétaire, et l'âpreté qu'il met à attaquer toute politique qui pourrait lui porter atteinte.

La contradiction apparaît même à la surface dans certaines phrases. Après avoir déploré le sort des colonies anglaises il ajoute : « et quand viendra l'abolition du papier, on peut douter que l'argent y réapparaisse, attendu que ces colonies possèdent des produits manufacturés et des objets de consommation, c'est-à-dire la seule chose de valeur dans le commerce et pour laquelle seule tous les hommes désirent avoir de l'argent. » Mais alors, s'il en est ainsi, où est donc le mal ? La seule chose importante, n'est-ce pas d'avoir des biens consommables ? Serait-ce que Hume déplorerait l'amoindrissement du commerce extérieur ? Mais nous savons (1) qu'il ne considère ce commerce que comme une étape transitoire, comme un moyen d'arriver à l'autonomie !

Sans approfondir davantage, on est étonné que Hume, avec les idées qu'il a sur la monnaie, ayant fait ressortir son caractère conventionnel et secondaire, ait abouti à de pareilles idées sur le crédit, et qu'il n'ait pas été conduit naturellement à l'opinion qu'Adam Smith, parti du même point, professait sur ce sujet, à savoir que le crédit, à toutes ses utilités, ajoute celle d'économiser le numéraire et de permettre la même circulation avec moins de métaux précieux (2).

(1) Voir l'*Essai sur le commerce.*

(2) Ce ne serait peut-être pas le seul reproche à adresser à Hume au sujet de ses idées sur le crédit. Dans l'*Essai sur l'argent* en effet, il a condamné une première fois le crédit sous prétexte qu'augmentant le numéraire il renchérissait les marchandises et la main-d'œuvre. Dans l'*Essai sur la balance du commerce* il reproche au

Quoi qu'il en soit, Hume dans sa deuxième édition (1) a corrigé ce que sa théorie du crédit pouvait avoir d'excessif. Il s'excuse sur la complexité des questions économiques qu'il traite et sans abandonner sa doctrine en ce qui concerne la diminution des monnaies métalliques, il revient à des vues plus justes sur les avantages du crédit. « On sait bien de quel avantage il est pour un marchand de pouvoir au besoin escompter des billets ; tout ce qui facilite cette nature d'opération est favorable au commerce général d'un État ». Il donne ensuite d'intéressants détails sur les banques d'Edimbourg, banques de crédit qui permettent de « monnayer en quelque sorte ses maisons, son mobilier, les marchandises de son magasin, ses créances sur l'étranger, ses vaisseaux en mer ». Sans compter que le crédit ouvert

papier-crédit de chasser l'or et l'argent et de les remplacer désavantageusement. Il faudrait pourtant choisir : si le papier-crédit augmente les prix, c'est qu'il augmente le stock de numéraire ; mais alors il n'est pas vrai de dire qu'il chasse l'or et l'argent. Si au contraire l'on admet qu'il sort du royaume autant de métal monnayé qu'on y fait entrer de monnaie de papier, alors il faut reconnaître que la masse totale du stock monétaire étant restée la même, sinon en nature du moins en valeur, les prix n'en seront modifiés ni dans un sens ni dans l'autre. Cette contradiction qui peut passer inaperçue à la lecture des *Essais* — car les deux passages sont séparés par un long intervalle, — éclate en son plein jour et devient choquante lorsque les deux propositions se trouvent juxtaposées comme dans l'ouvrage de M. Schatz qui consacre un chapitre spécial au crédit (*op. cit.*, p. 198 et 199). Quant à l'élévation des prix que produisait le papier-crédit, Smith reproche à Hume de s'être laissé égarer par une observation incomplète des faits (*Richesse des nations*, liv. II, ch. II).

(1) Cf. Ritchie, *op. cit.*, p. 332.

à la banque coûte moins cher que les autres, puisqu'on ne le paye que pour le temps précis pour lequel on s'en sert effectivement.

Viennent ensuite quelques renseignements sur les émissions faites par les marchands de Glasgow dont l'heureux effet fut qu' « un capital de cinq mille livres suffit pour accomplir les mêmes opérations qu'un capital qui aurait été cinq ou six fois plus élevé » et, que « les négociants purent faire le commerce sur une plus large échelle et se contenter de bénéfices moindres sur chaque transaction ». Néanmoins Hume recommande la prudence, et l'idée sur laquelle il revient toujours est que « ces inventions » font disparaître les métaux précieux : ce qui montre bien que, malgré sa rétractation partielle, il est toujours hanté par le même point de vue.

Ici se termine le passage intercalé par Hume dans sa deuxième édition et la démonstration de la théorie sur la balance du commerce reprend son cours. Il s'agit maintenant d'examiner la deuxième cause, qui, sans porter atteinte au principe, peut modifier le niveau naturel de la circulation monétaire.

Cette deuxième cause est la thésaurisation, la réunion de grandes masses de numéraire dans un trésor public. Elle aboutit à élever le niveau de la circulation. La comparaison des vases communicants sert encore à Hume pour nous le faire comprendre. « Le fluide ne communiquant pas avec l'élément avoisinant peut, par un sem-

blable artifice, être élevé à la hauteur qu'on veut ». L'explication économique en est simple. En retirant les métaux précieux pour les entasser dans un trésor, c'est comme si on anéantissait la moitié ou une partie quelconque de notre stock monétaire. Et en se reportant au début de l'*Essai* on voit que « la conséquence immédiate du changement serait d'attirer une somme égale de tous les royaumes voisins ». « Et il ne semble pas, ajoute Hume, qu'il y ait de limites nécessairement posées par la nature des choses à la pratique de la thésaurisation ». Le seul obstacle sérieux à une trop grande acumulation sera le danger d'exciter trop violemment la convoitise des États voisins, et la tentation permanente pour l'État lui-même de se livrer à de folles dépenses.

Hume nous indique d'une phrase son appréciation sur cette pratique. Il dit d'elle que c'est « un procédé que nous devrions blâmer avec force en raison de son caractère *destructeur de richesses* ».Ces mots surprennent sous la plume de notre auteur. Ils viennent corroborer la contradiction que nous signalions tout à l'heure. Comment les concilier avec le début de l'*Essai sur l'argent*? Si l'argent n'est pas une richesse, comment le procédé de thésaurisation est-il *destructeur de richesses*? Ici la contradiction est encore plus nette ; car, à la page suivante, voulant prouver que les dires des historiens sur le trésor immense d'Henri VIII (2.700.000 livres) sont vraisemblables il conclut : « N'est-il pas probable que la diminution de la circulation n'a jamais été res-

sentie par la population ni *qu'elle lui ait jamais causé de préjudice* ? L'abaissement du prix de toutes les marchandises aurait rétabli aussitôt la circulation en donnant à l'Angleterre un avantage commercial dans ses rapports avec les royaumes voisins. » Sans doute, mais alors en quoi le procédé est-il blâmable ?

D'ailleurs Hume est bien moins occupé d'apprécier les mérites de la thésaurisation que de prouver à l'aide de l'histoire qu'elle a été en fait employée avec succès. Son érudition lui permet d'énumérer pendant quelques pages des exemples historiques anciens et modernes. L'énumération est pour nous sans intérêt direct.

L'étude de la théorie est maintenant terminée. Le mécanisme de l'accroissement ou de la diminution du numéraire est expliqué. On peut affirmer que ce mécanisme fonctionne de lui-même, avec la même régularité qu'une loi physique. Il reste à extraire de cette étude spéculative une règle de conduite pratique, une maxime politique pouvant guider les actes du gouvernement.

Inutile de dire que la politique prêchée par Hume est une politique de liberté, tout l'opposé de la politique mercantiliste. Les barrières et les entraves gênent le commerce, elles manquent leur but qui est l'accroissement du stock monétaire. Il faut donc les supprimer. Notre auteur en est si convaincu que, malgré son scepticisme, il proclame sa conviction en des termes que ne désavouerait pas le physiocrate le plus dogmatique. « Le

mauvais effet général que nous constatons résulte de ce que les procédés dont nous parlons privent les nations rapprochées les unes des autres de cette liberté d'échanges et de communications que l'auteur du monde a eue en vue, quand il leur a donné des terres, des climats et des génies si différents les uns des autres. »

C'est la condamnation absolue de la politique suivie du temps de Hume. Celui-ci apporte cependant à cette condamnation une singulière et déconcertante atténuation :

« Il ne faut pas considérer, pourtant, toutes les taxes sur les marchandises étrangères comme nuisibles ou inutiles ; je parle seulement de celles qui ont pour base la jalousie dont nous avons parlé plus haut. Une taxe sur les toiles allemandes encourage nos produits indigènes et multiplie ainsi notre population et notre activité. Une taxe sur l'eau-de-vie augmente la vente du rhum et vient en aide à nos colonies du Sud ». Qu'est-ce à dire ? Mais c'est du protectionnisme tout pur ! Nous sommes donc dans l'*Essai* des palinodies !

Cette volte-face de Hume a été diversement appréciée. D'aucuns le louent, d'autre le blâment (1). Qu'il

(1) M. Feilbogen, bien entendu, lui reproche durement ce manque de logique (*op. cit.*, p. 711). Au contraire, MM. Espinas (*Histoire des doctrines*, p. 264-265) et Klemme (*op. cit.*, p. 70) lui en font un mérite. Ce n'est pas d'ailleurs absolument sans raison. Dans cette restriction à la liberté absolue, dans ce protectionnisme mitigé on peut voir une première expression de la théorie des forces productives que

ait ici failli à ses principes, cela ne nous paraît pas niable. M. Schatz propose cependant une conciliation. Il avance que l'*Essai sur la jalousie du commerce*, postérieur au présent *Essai*, peut être par cela même considéré comme l'expression définitive de la pensée de l'auteur. Or on n'y trouve aucune restriction à la liberté du commerce.

Cette explication ingénieuse n'en laisse pas moins persister le reproche de contradiction qu'on peut adresser à Hume. Cette contradiction est certaine puisque les deux idées de liberté d'échange et de taxe à l'importation sont juxtaposées dans l'*Essai* même *sur la balance*. Quant à savoir si Hume est revenu plus tard sur son opinion et si la contradiction a ainsi disparu, c'est un point plus douteux. M. Schatz penche vers l'affirmative. Nos préférences sont pour la négative. Nous prendrions texte pour appuyer notre opinion de la citation même qui fait l'objet du litige. Dans ce passage Hume maintient sa doctrine de liberté pour ce qui touche les taxes « qui ont pour base la jalousie ». A nos yeux ce sont ces taxes et ces taxes seules dont il

devaient plus tard soutenir List et son école. Cette théorie fut aussi en germe chez Montesquieu si nous en croyons M. Jaubert (*op. cit.*, p. 80) : « Ce que veut Montesquieu, c'est la liberté dans la mesure où elle peut se concilier avec l'état économique du pays, avec son développement industriel. Si l'industrie est assez forte pour lutter à armes égales avec celle des pays étrangers, elle ne souffrira pas d'un régime de liberté commerciale qui sera tout au contraire pour elle le meilleur des stimulants. »

sera question dans l'*Essai sur la jalousie du commerce*. Le nom même de l'*Essai* l'indique. Et cela laisse intacte l'approbation de Hume pour les taxes conçues dans un esprit plus louable.

D'ailleurs pourquoi ne pas admettre la coexistence de ces deux opinions ? N'arrive-t-il pas souvent, que sur un point, un auteur séduit par des considérations pratiques, mu par l'amour de sa patrie, apporte quelque atténuation à la rigueur de ses principes ? Ne doit-on pas plutôt le louer que le blâmer de ce sacrifice ? Et n'avons-nous pas pour excuser Hume l'exemple même de Smith qui, se souvenant qu'il était Anglais, approuvait l'Acte de navigation pour les services qu'il avait rendus au pays, alors que ses doctrines auraient dû l'amener à le condamner ?

Hume essaie ensuite de reprendre le fil interrompu de ses développements. Il réfute quelques objections secondaires qu'on pourrait lui faire. N'y a-t-il pas des Etats qui ont été abandonnés par leur argent et qui sont devenus misérables ? Sans doute, mais c'est qu'ils ont perdu leur population et leur activité. Voilà la cause de la fuite du numéraire qui a suivi. Si l'activité et la population étaient restées, le numéraire n'aurait pas fui. Le raisonnement aussi bien que l'histoire sont là pour confirmer cette théorie. Et l'auteur conclut en terminant : « En résumé : un gouvernement a grandement raison de maintenir avec soin sa population et son activité produc-

trice. Son argent, il peut le confier en toute sécurité au courant des affaires humaines, sans crainte ni jalousie ; ou s'il prête jamais quelque attention à la perte du numéraire, ce ne doit-être qu'en raison de ses rapports avec la population et l'activité nationale. »

ESSAI SUR LA JALOUSIE DU COMMERCE

Cet *Essai*, le plus court de tous, en est peut-être le plus remarquable (1). Hume y développe l'admirable thèse de la solidarité économique entre les nations. Au moment où il écrivait, il y avait quelque mérite à soutenir cette idée. On sortait à peine du British merchant et de ses attaques virulentes contre la seule idée d'un traité de commerce. La courageuse protestation de Hume constituait une nouveauté. C'était comme la première ébauche du « laissez-faire, laissez-passer » que Gournay allait lancer presque à la même époque. Tant il est vrai qu'à certains moments il y a comme des idées dans l'air qui sont recueillies en des endroits différents par les génies avisés.

Au service de cette thèse, Hume a mis sa forme toujours élégante. Plus que partout ailleurs, l'exposition vaut en outre par sa lucidité et par l'éloquence convaincante de ses accents. Aussi cet *Essai* demanderait-il plutôt à être lu qu'à être analysé. Nous essaierons cependant d'en présenter ici les lignes générales.

Hume vient de détruire le préjugé de la balance du commerce. Il s'attaque maintenant à un sentiment plus

(1) « Rien de plus éloquent dans sa simplicité n'a peut-être été écrit que cet *Essai* » (Hector Denis, *op. cit.*, p. 155).

profond qui est peut-être à la base de toutes les doctrines étroites qu'il combat. Ce sentiment est la jalousie et presque la haine que les nations professent les unes vis-à-vis des autres, chacune paraissant persuadée que son propre gain a pour corollaire nécessaire une perte chez toutes les autres, et que par suite tout progrès de celles-ci équivaut pour elle à une défaite. Hume affirme hautement la doctrine contraire. Les nations sont solidaires (1). Les progrès de l'une entraînent les progrès des autres et chacune pour prospérer a besoin de la prospérité de sa voisine.

Sans s'attarder à argumenter — car il s'agit ici plutôt de frapper et d'entraîner que de discuter — Hume développe sa théorie.

(1) « Melon part encore du principe que dans le commerce extérieur le gain d'un peuple est basé sur le dommage de l'autre.... Hume estime le commerçant étranger comme le représentant de mœurs plus douces et le rédempteur de la barbarie » (Feilbogen, p. 715).

L'idée de la solidarité qui unit les nations avait été déjà exprimée par Dudley North aux yeux de qui il y a dans le commerce l'avantage commun des deux parties contractantes et qui soutient que la ruine du commerce avec une nation est une perte pour le monde. De cette même idée de solidarité, J. Tucker, un contemporain de Hume, s'en était fait l'apôtre. On en retrouve également de fort belles expressions dans les œuvres de Montesquieu. « Un prince croit qu'il sera plus grand par la ruine d'un Etat voisin. Au contraire ! Les choses sont telles en Europe que tous les Etats dépendent les uns des autres. La France a besoin de l'opulence de la Pologne et de la Moscovie comme la Guyenne a besoin de la Bretagne et la Bretagne de l'Anjou. L'Europe est un Etat composé de plusieurs provinces » (*Pensées, Puissances des Etats*, n° 1780) ; et ailleurs : « Toutes les nations tiennent à une chaîne et se communiquent leurs maux et leurs biens » (*Ibid.*, n° 336).

« Il saute aux yeux » que le commerce intérieur d'un peuple ne peut pas souffrir de la plus grande prospérité des peuples voisins, et comme cette branche de commerce est indubitablement la plus importante d'un royaume étendu, nous avons d'autant moins de motifs de jalousie. Voilà un premier point acquis.

Prenez maintenant la Grande-Bretagne. Quels perfectionnements depuis deux siècles ! Or « toutes les améliorations que nous y avons depuis lors introduites sont venues de l'imitation de l'étranger, et à ce point de vue nous devrions regarder comme un fait heureux le progrès de leur génie ». Quand les marchandises étrangères commencent à arriver, on est porté à ne pas voir le profit qu'elles amèneront et l'on maugrée. Mais bientôt avec elles s'introduit l'art de les produire pour le plus grand bénéfice de l'industrie nationale. Ainsi en mettant leurs inventions en commun les nations s'entr'aident pour perfectionner l'industrie, et l'émulation qui s'établit entre elles contribue grandement au progrès de la civilisation. N'est-ce pas le commentaire de cette phrase de l'*Essai sur le commerce* : « Si nous consultons l'histoire, nous verrons que, dans la plupart des nations, le commerce extérieur a précédé tout perfectionnement des produits indigènes et donné naissance au luxe intérieur. »

Mais par une heureuse réaction, le développement de l'industrie indigène favorise le commerce extérieur. Quand la production devient abondante, il se trouve

toujours une certaine quantité de produits propres à l'exportation. Mais pour que l'exportation soit florissante, certaines conditions sont nécessaires et Hume écrit : « Si nos voisins n'ont ni art ni culture ils ne peuvent rien nous demander, n'ayant rien à nous donner en échange. » N'est-ce pas une expression parfaitement claire de la fameuse loi des débouchés dont J.-B. Say devait tirer tant de gloire (1) : tout homme qui produit beaucoup doit souhaiter chez son voisin une grande production, car les produits s'échangent contre les produits et se servent mutuellement de débouchés.

N'est-ce pas ce qu'affirme Hume ? Et on ne peut soutenir que ce soit là une rencontre fortuite, une phrase en l'air dont il n'aurait pas pris suffisamment conscience pour qu'on lui en attribuât tant de mérite. Son œuvre témoigne du contraire. Il nous a fourni une première esquisse de cette loi quand il a dit dans l'*Essai sur la balance du commerce* : « Tout nouvel acre de vigne planté en France pour fournir du vin à l'Angleterre obligerait

(1) Cette loi des débouchés a peut-être aussi été entrevue par Montesquieu. On lit en effet dans ses *Pensées* : « l'établissement des manufactures chez des nations ne doit point si fort alarmer celles qui en ont » (n° 337) et encore : « Un État ne doit pas davantage chercher à ruiner le commerce des autres, car, en agissant ainsi, il se ruine lui-même et, s'il manque à la prospérité commune, il manque à la sienne. La raison en est claire : un État ruiné ne peut faire d'échanges avec les autres, les autres ne peuvent pas non plus en faire avec lui » (*Ibid.*, n° 336) et ailleurs : « Plus vous aurez d'ouvriers en France, plus vous ferez de laboureurs en Barbarie » (*Ibid.*, n° 366).

les Français à nous prendre par contre, pour leur propre subsistance, le produit d'un acre semé chez nous en froment et en avoine. » Dans l'*Essai sur la jalousie du commerce* il insiste d'ailleurs fortement sur cette idée. La même loi lui paraît s'appliquer à l'intérieur de l'Etat : « Les richesses des divers membres d'une communauté contribuent à accroître les miennes quelle que soit la profession que j'exerce. Ils consomment le produit de mon industrie et me fournissent le produit de la leur en retour » et plus loin, revenant aux relations internationales, il dit encore : « Les habitants, devenus opulents et habiles, veulent acquérir les produits les plus achevés, et comme ils ont beaucoup de marchandises à donner en échange, ils provoquent sur une vaste échelle les importations des pays étrangers. » Il y a donc là plus qu'une vérité entrevue, il y a une pensée parfaitement réfléchie et développée.

Mais, d'autre part, n'est-il pas à craindre qu'un Etat ne se voie dépassé par ses voisins dans toutes les branches de son activité et que son commerce ne périsse ainsi ? C'est un argument invoqué encore aujourd'hui par les protectionnistes. Hume répond que la nature en donnant aux différentes nations des génies, des climats et des sols différents a assuré entre elles comme une division naturelle du travail qui doit les prémunir contre ce danger. C'est encore aujourd'hui la réponse que font les libre-échangistes. Les termes du débat n'ont pas changé depuis Hume.

Qu'arrivera-t-il cependant si un pays possède une spécialité et que ses voisins arrivent sur ce point à lui faire concurrence ? Hume propose une série de solutions. D'abord le fait se produira rarement ou ce sera la faute de la nation déchue qui ne pourra s'en plaindre. Quand un pays a une spécialité, c'est que les circonstances l'ont particulièrement favorisé sur ce point. S'il perd l'avance naturelle que lui donne cette situation, il n'a qu'à s'en prendre à lui-même, il n'avait qu'à maintenir son activité à un niveau plus élevé. D'ailleurs s'il a à souffrir la concurrence de son voisin, comme, par l'accroissement de l'activité industrielle, les consommations de toutes espèces se trouveront également accrues, il pourra se faire que la quantité de produits spéciaux qui seront demandés devienne assez considérable pour le satisfaire lui et son voisin. Enfin en mettant les choses au pis, si le pays est définitivement détrôné dans cette branche d'industrie, il n'aura qu'à reporter son activité sur d'autres branches. A l'appui du raisonnement de Hume, on pourrait invoquer bien des exemples historiques. Ainsi de nos jours l'Angleterre a perdu cette spécialité des laines qui préoccupe notre auteur. Mais elle a acquis en revanche une supériorité sur les cotonnades et la métallurgie qui est une large compensation. Malgré tout, il est permis de trouver que dans sa dernière assertion Hume s'est laissé entraîner trop loin par son optimisme. Ces changements dans l'industrie ne se font pas sans crises et ce n'est pas sans difficultés que

« les manufacturiers en laines feront par exemple de la toile, de la soie, du fer, ou toute autre marchandise sur laquelle il paraîtra y avoir des demandes ».

Quoi qu'il en soit, Hume ne cache pas que ses préférences personnelles ne sont pas pour un Etat qui se confinerait dans une spécialité unique, si remarquable qu'il dût y devenir. Il préfère plus d'harmonie, plus de proportion entre les diverses parties du commerce. Il veut un Etat qui puisse par la variété de ses articles sinon se suffire complètement lui-même, du moins jouir d'une situation moins précaire et n'être pas à la merci de la premiere crise économique. Cette opinion qui se rapproche singulièrement de celle des physiocrates et encore de celle des nationalistes allemands est digne de remarque. Elle donne peut-être la clef de ce levain de protectionnisme que nous avons noté et discuté à la fin de l'*Essai sur la balance du commerce*.

En somme, Hume n'aime pas qu'une nation développe son activité dans une seule branche d'industrie. Une telle prospérité lui paraît fragile et c'est ce qui le pousse à exprimer des craintes pour la fortune de la Hollande. Ce pays ne possède pas de terres et ses habitants « prospèrent uniquement parce qu'ils se sont faits les courtiers, les facteurs et les convoyeurs des autres nations ». Que ce rôle vienne à leur manquer, à quoi en seront-ils réduits ? Bien que Hume cherche des palliatifs à ces craintes, qu'il prévoie toutes sortes de causes pouvant retarder la catastrophe, il ne dissimule pas

sa répugnance pour une telle situation économique. L'histoire n'a-t-elle pas bien des fois justifié de pareilles appréhensions, principalement pour la Hollande, et aussi pour d'autres centres de commerce, les villes hanséatiques au moyen âge par exemple ?

En terminant Hume s'élève avec plus de force encore contre la politique étroite et mauvaise qu'il combat. Il la stigmatise et montre en quelques traits vifs quels en seraient les résultats : « Les nations voisines ne pourraient plus nous envoyer de marchandises ; elles ne pourraient plus nous en prendre. Notre commerce intérieur lui-même languirait faute d'émulation, d'exemple et d'enseignement, et nous tomberions promptement dans la même situation abjecte que celle à laquelle nous aurions réduit les autres. » Et il conclut par ces phrases que l'on cite toujours et que l'on a raison de citer : « J'ose donc avouer que, non seulement comme homme, mais comme sujet britannique (1), je fais des vœux pour que le commerce de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Italie et de la France elle-même (2) soit florissant. Je suis du moins certain que la Grande-Bretagne, ainsi que toutes les nations dont je viens de parler, verraient leur pros-

(1) On a peut-être trop épilogué sur ces quelques mots pour déceler à Hume un brevet de nationalisme à l'encontre du cosmopolitisme des économistes classiques (Voyez par exemple : Espinas, *op. cit.*, p. 265-266).

(2) Le sacrifice est méritoire. Qu'on rapproche de ces paroles celles de l'*Essai sur la Balance du commerce* : « Notre jalousie et notre haine de la France n'ont pas de bornes et le premier sentiment, du moins, doit être tenu pour raisonnable et bien fondé. »

périté s'accroître si les souverains et leurs ministres adoptaient une politique fondée sur des sentiments élevés de bienveillance pour tous les autres pays. » Nobles paroles qui, à notre sens, font plus pour la gloire de leur auteur que beaucoup de ses raisonnements les plus fins et de ses déductions les plus ingénieuses ?

ESSAI SUR LES TAXES (1).

Avec l'*Essai sur la jalousie du commerce* nous avons fini de parcourir ce qu'on pourrait appeler le premier cycle de la pensée de Hume. Ces cinq premiers *Essais* en effet, s'ils ne sont pas systématiquement ordonnés, n'en sont pas moins étroitement unis les uns aux autres. Tout un ensemble d'idées sur le commerce et surtout sur la monnaie leur est commun. On retrouve dans chacun d'eux des maximes familières et des raisonnements accoutumés qui sont comme des points de repère pour l'esprit.

Les quatre *Essais* que nous avons encore à analyser, sans recéler d'intimes contradictions avec les autres parties de l'œuvre de Hume, apparaissent au contraire comme franchement isolés dans leur domaine respectif. On y reconnaît sans doute les qualités de forme et de fond qui distinguent notre auteur, sa fine dialectique et ses raisonnements ingénieux, mais ils évoluent peut-être avec moins d'envergure. Le cadre de la matière qu'ils étudient les enserre plus étroitement.

L'*Essai sur les taxes*, selon une habitude chère à

(1) Il est bon de joindre à cet *Essai* la correspondance échangée entre Hume et Turgot (éd. Say, p. 134-178).

Hume, constitue au moins dans sa première partie, la réfutation d'une formule courante, d'un préjugé. Ce préjugé assez en faveur à cette époque, que l'on retrouve déjà au XVII[e] siècle dans les œuvres de Petty (1), peut être ainsi énoncé : « Toute taxe nouvelle crée chez celui qui y est soumis une faculté nouvelle de la supporter, et toute augmentation des charges publiques accroît proportionnellement l'activité industrielle du peuple. » Qui ne voit les dangers d'une pareille opinion ? Si elle est tenue pour vraie, les gouvernements déjà trop enclins à la dépense ne vont-ils pas abandonner tous scrupules ? Ne vont-ils pas croire faire œuvre pie en surchargeant le peuple et en se procurant ainsi toutes les ressources qu'ils convoitent. C'est là le danger qui fait peur à Hume quoiqu'il ne s'explique pas sur ce point, et c'est ce qui lui fait recommander la plus grande prudence à cet égard.

Pourquoi alors si elle est dangereuse, ne pas condamner absolument cette maxime ? Cela ne supprimerait-il pas toutes les difficultés ? Sans doute, mais Hume, en penseur consciencieux et scrupuleux ne se reconnaît pas le droit de porter une sentence aussi absolue. Son esprit souple, éloigné de tout dogmatisme tranchant, sait discerner au sein des choses fausses une âme de vérité ; il avoue, au sujet de la for-

(1) Petty a soutenu cette idée soit dans son *Traité des taxes et contributions*, soit dans son *Arithmétique politique*. Ce paradoxe devait être repris au XIX[e] siècle par Mac-Culloch (*On taxation*). Cf. Cauwès, *Cours d'Econ. polit.*, t. IV, p. 288-290.

mule qu'il étudie que « maintenue dans des limites raisonnables, elle a quelques fondements dans la raison et l'expérience » (1).

Hume examine ensuite ces fondements, d'une manière d'ailleurs sommaire. Au point de vue de la raison, quand une taxe frappe des objets rentrant dans la consommation des pauvres, que peuvent faire ceux-ci? Deux partis se présentent à eux : ils peuvent restreindre leurs dépenses; ils peuvent augmenter leurs ressources. Laissons de côté le premier terme. Comment sera réalisé le second? L'expédient qui semble le plus naturel sera d'exiger un supplément de salaires. Mais un autre procédé est concevable : c'est l'augmentation du travail et de l'activité qui permettra aux pauvres de vivre aussi bien qu'auparavant sans augmenter la quotité de leur rémunération. Quand ce troisième procédé est employé, la maxime alléguée se trouve vraie. La nouvelle taxe aura eu « pour résultat de stimuler l'activité d'une population, de la rendre plus riche et plus laborieuse que d'autres, que favorisent pourtant de plus grands avantages. » Mais pour que ce but soit atteint, il faut de toute nécessité que les taxes soient « modérées », qu'elles soient « établies graduellement » et « qu'elles n'affectent pas les choses nécessaires à la vie ».

(1) M. Feilbogen (*op. cit.*, p. 712) reproche à Hume son opinion mixte. Il ne va pourtant pas si loin dans sa sévérité que Ritchie qu écrit : « Son *Essai sur les Taxes* qui est compris en cinq pages n'arrêtera pas l'attention du lecteur » (*op. cit.*, p. 333).

Telle est la conclusion de Hume. C'est à ces conditions qu'il consent à se rallier à la formule. Mais il l'a ainsi dépouillée de tout caractère pernicieux. Voilà ce qu'enseigne la raison.

Consultons maintenant l'expérience. Ici Hume ne peut fournir de preuve directe. Et l'induction qu'il nous propose, assez fragile, croyons-nous, ne repose que sur une analogie.

On observe en effet que quelques nécessités ou désavantages naturels, loin de nuire à l'activité, lui sont au contraire favorables. Cette idée n'est pas nouvelle chez Hume. Qu'on se souvienne dans l'*Essai sur le commerce* des considérations sur la situation des pays trop fertiles et de l'explication qu'il donne de l'infériorité des peuples vivant sous les tropiques. Hume reprenant ici la même idée l'étaye de nombreux exemples empruntés à l'antiquité et aux temps modernes. Il cite le cas de toutes les cités ou nations commerçantes qui ont joui d'un territoire restreint et de ressources naturelles très limitées. Il invoque le témoignage de William Temple dont il fait une longue citation. Ce qu'il y a de plus intéressant dans celle-ci c'est qu'on peut y retrouver le germe d'aperçus psychologiques dont Hume a déjà fait usage quand il a parlé, dans l'*Essai sur l'intérêt*, des habitudes d'économie contractées par les commerçants : « quand, pressés par la nécessité, dit Temple, ils ont contracté l'habitude de travailler, ils ne peuvent s'en défaire ; le travail étant devenu une condition nécessaire de leur

santé et même de l'agrément de leur vie ». De tous ces faits Hume tire la conclusion suivante : « Or puisqu'on peut croire favorables à l'activité humaine quelques nécessités ou désavantages naturels, pourquoi ne produirait-on pas le même effet par des charges artificielles ». C'est en somme ce *pourquoi pas* qui constitue tout le raisonnement. Il n'est peut-être pas des plus convaincants (1).

Sans transition aucune, Hume se met ensuite à exposer quelques idées sur les taxes, idées qui n'ont plus aucun rapport avec la difficulté annoncée au début de l'*Essai*. L'auteur se prononce très nettement en faveur des impôts indirects, surtout quand ils portent sur les objets de luxe. Il leur trouve toutes espèces d'avantages. Ces taxes « paraissent dans une certaine mesure volontaires, car on peut limiter à sa guise l'usage de l'objet taxé ; on les paye graduellement et insensiblement ; elles ont pour conséquence naturelle la sobriété et l'économie (2), si on les établit judicieusement ; et comme elles se confondent avec le prix naturel de la marchandise, le consommateur ne s'en aperçoit guère ». Il est impossible

(1) Cette assimilation entre les difficultés naturelles et les charges artificielles nous paraît très critiquable au point de vue de l'effet moral qu'elles produisent. Les premières, contre lesquelles toute récrimination et toute révolte paraissent superflues, stimulent l'activité par l'espoir qu'on a de les surmonter ou de les faire disparaître. Les secondes, établies par l'arbitraire d'êtres humains peuvent provoquer la colère et à sa suite le découragement.

(2) C'était aussi l'opinion de Tucker. Cf. sa lettre à Hume (éd. Say, p. 110).

d'être plus concis dans l'énumération de ces avantages. Il n'y a qu'une ombre au tableau : « Leur unique désavantage est que la perception en est coûteuse ».

Hume, passant ensuite aux impôts directs, se montre pour eux assez sévère.

« Les taxes sur les propriétés sont perçues sans frais, mais elles ont tous les autres inconvénients. Cependant la plupart des Etats sont obligés d'y recourir pour suppléer à l'insuffisance des autres taxes. »

Hume réserve toutes ses foudres pour les taxes arbitraires qui lui paraissent les plus pernicieuses. Elles ont pour effet de créer une inégalité qui les fait détester et, selon la manière dont elles sont établies, elles arrivent à constituer une véritable punition de l'activité. C'est là le plus grave reproche qu'on puisse leur faire. Car on sait la très grande importance qu'avec raison l'auteur attache au développement de l'activité (1).

C'est au nom de ce principe qu'il condamne plus spécialement les taxes de capitation. Il leur trouve encore un inconvénient, c'est de pouvoir être facilement augmentées au point de devenir oppressives et intolérables. Les impôts de consommation, au contraire, et c'est le dernier fleuron que Hume ajoute à leur couronne, se modèrent pour ainsi dire d'eux-mêmes, car s'ils deviennent excessifs ils resserrent la consommation et

(1) « C'est ainsi, dit M. Schatz, que D. Hume continue l'œuvre des Boisguillebert et des Vauban, qui, avant lui, avaient insisté avec tant de force sur les dangers d'impôts trop lourds » (*op. cit.*, p. 226).

sont d'un rendement moins productif. C'est le cas de rappeler la maxime du Dr Swift que Hume citait dans l'*Essai sur la balance du commerce,* que « dans l'arithmétique des douanes, deux et deux ne font pas toujours quatre, mais souvent ne font qu'un ».

Et Hume allègue le cas de l'Empire romain où les taxes devinrent si exorbitantes que les populations accueillirent les Barbares comme des libérateurs.

En somme, de toutes ces opinions sur les taxes présentées pêle-mêle et souvent à peine énoncées, il y a surtout à retenir la prédilection de l'auteur pour les impôts de consommation. C'est là un trait qui le rapproche de Montesquieu (1) et qui le différencie nettement des physiocrates. Ceux-ci, en effet, prêchaient l'impôt unique portant sur la terre. Hume, nous venons de le voir, se prononce nettement contre un impôt de cette nature. Ce n'est pas d'ailleurs le seul point sur lequel il soit en désaccord avec cette école d'économistes. Il professe une théorie tout à fait opposée à la leur sur la grave question de l'incidence de l'impôt. Cette théorie qui termine le présent *Essai* a fait l'objet, à titre secondaire, d'une correspondance très active entre notre

(1) Cf. Montesquieu, *Esprit des Lois*, liv. XIII, ch. VII. Montesquieu ne croit pas que la grandeur des tributs soit bonne par elle-même (*Esprit des Lois*, l. XXIII, ch. II). Cf. encore : « Un cordonnier à qui vous demandez deux écus disputera tant qu'il pourra ; et si vous lui faites payer vingt-cinq livres de droits pour un muid de vin, il les payera sans s'en apercevoir et gaiement » (*Pensées*, V° *Impôts*, n° 2011).

auteur et Turgot, échangée à propos de l'incident Rousseau (1). Nous fonderons dans nos explications les éléments que nous fournissent ces deux sources, pour donner ainsi une idée plus cohérente de la doctrine que nous étudions.

« Quelques écrivains politiques ont prétendu que toutes les taxes retombent en fin de compte sur la terre et soutiennent chaleureusement l'avis que, dans ces conditions, il vaudrait mieux prendre son parti de commencer par les imposer sur la terre et abolir tous les autres impôts qui portent sur la consommation. » C'est la thèse des physiocrates et Hume en conteste énergiquement les prémisses. Il invoque d'abord une espèce de consentement universel. « Vous savez, écrit-il à Turgot, qu'aucun gouvernement, dans quelque siècle ou quelque pays que ce soit, ne s'est jamais appuyé sur cette hypothèse : on a toujours supposé que les taxes pèsent sur ceux qui les payent en consommant les produits : et cette règle universelle, jointe à l'apparence des choses, laisse au moins place au doute. »

Mais il faut pénétrer plus avant dans la question.

Hume prend comme point de départ l'analyse qu'il a

(1) Léon Say parlant de la partie économique de cette correspondance dit : « Voilà une bien bonne leçon d'économie politique donnée à Turgot » (*Turgot*, Paris, 1887, p. 51) et Hector Denis : « le débat sur l'impôt engagé entre Hume et Turgot devait retentir dans l'œuvre de Smith et reparaître dans toute la suite de l'histoire de la science » (*op. cit.*, p. 150). En effet A. Smith (liv. I, ch. VIII) hésite et flotte entre les deux théories et en somme il n'a pas pris nettement parti pour l'une d'elles.

faite au début de l'*Essai*. L'artisan frappé d'une taxe a trois solutions qui se présentent à lui : ou restreindre sa consommation, ou travailler davantage, ou exiger un salaire plus fort. S'il prend les deux premiers partis, c'est lui qui, en définitive, supportera la taxe. S'il prend le troisième, ce sera celui qui l'emploie. Toute la question se réduit donc à savoir si la taxe produira oui ou non une augmentation de salaire. Turgot dit oui. Hume dit non.

Turgot part de la conception physiocratique : d'une part, les propriétaires du sol donnant seuls un produit net à la société, d'autre part les autres classes recevant plus ou moins directement un salaire des propriétaires. Combinant cette conception avec sa théorie du salaire nécessaire (1), Turgot raisonne de la manière suivante : le salaire est en principe réduit à ce que coûte la subsistance de l'ouvrier, mais c'est là un minimum au-dessous duquel il ne peut descendre. Or « on ne peut imposer l'homme salarié sans augmenter le prix de sa subsistance, puisqu'il faut ajouter à son ancienne dépense celle de l'impôt ». Donc le salaire doit nécessairement subir la même augmentation, « et comme il ne peut augmenter qu'aux dépens de ceux qui payent, une partie retombe sur le propriétaire pour les dépenses qu'il fait avec son produit net, l'autre partie augmente la dépense des

(1) Turgot avec sa théorie du salaire a devancé l'école socialiste. La loi posée par lui devait prendre chez Lassalle la qualification sonore et pathétique de loi d'airain.

cultivateurs, qui sont obligés dès lors de donner moins au propriétaire. C'est donc dans tous les cas le propriétaire qui paye. »

Hume conteste tous ces points et présente à ce sujet toute une série d'arguments.

C'est d'abord un argument historique, une observation de fait. « La main-d'œuvre est plus chère à Neufchâtel, et dans d'autres parties de la Suisse où il n'y a pas de taxes, que dans les provinces avoisinantes de la France où il en existe beaucoup. » De même pour les colonies anglaises vis-à-vis de l'Europe (1).

Hume conteste ensuite qu'une augmentation de salaire soit possible dans la plupart des cas. S'agit-il d'une marchandise dont on exporte une partie, le fabricant ne peut en augmenter le prix parce qu'il est limité par les prix de ses concurrents étrangers. Il n'augmentera donc pas ses frais. Il en sera de même pour le stock de marchandises qui restera à l'intérieur « car il ne peut y avoir deux prix pour le même genre de travail ». S'agit-il au contraire de marchandises destinées toutes à l'intérieur, le salaire n'augmentera pas davantage, parce que, s'il augmentait, « l'élévation du prix engagerait tant de bras à se livrer à ce genre d'industrie, que les prix s'abaisseraient tout aussitôt ». Ce serait l'effet naturel de la loi de l'offre et de la demande, le seul principe régulateur que Hume reconnaisse pour la fixation

(1) Ce sont des faits de ce genre qu'on invoque encore aujourd'hui pour réfuter la loi d'airain.

des salaires. « Le prix du travail dépendra toujours de la quantité des offres du travail et de la quantité de la demande et non pas des taxes ». Il repousse ainsi résolument le fondement même de la théorie de Turgot (1).

Hume fait remarquer en outre qu'il n'existe pas dans la nation uniquement des propriétaires fonciers et de pauvres travailleurs. Il y a toute une classe très opulente et qui donne beaucoup à travailler. Ce sont les boutiquiers et grands commerçants de tout genre. Pourquoi rejetteraient-ils leurs taxes sur les propriétaires fonciers ? Leurs bénéfices et leurs revenus ne peuvent-ils supporter un prélèvement ? A l'appui de cette opinion Hume fournit un argument historique assez topique : « Il y a de lourdes taxes sur la consommation en Hollande, et la République ne possède pas de terres sur lesquelles elles puissent retomber. »

Hume dans son *Essai* tire en quelque sorte la morale de cette discussion quand il écrit : « Tout homme, assurément, désire se soustraire au fardeau d'une taxe dont on le charge et la faire supporter aux autres ; mais comme tout le monde a la même inclination et se tient sur la défensive, aucune classe de contribuables ne peut être supposée pouvoir, dans la lutte, l'emporter complètement sur les autres. » Cette observation, dont Hume doit avoir tout le mérite, est le contingent le plus pré-

(1) M. H. Denis (*op. cit.*, p 144) rapproche ces vues de Hume sur les salaires de celles déjà émises sur l'inégalité des conditions dans l'*Essai sur le commerce*. — Cf. *suprà*.

cieux qu'il ait apporté à la théorie de l'incidence de l'impôt. C'est le véritable point de vue auquel on a coutume de se placer maintenant quand on examine une question de ce genre (1).

Dans ces conditions, Hume ne voit pas pourquoi les propriétaires fonciers seraient sacrifiés. En laissant de côté l'idée préconçue du produit net, pourquoi les jugerait-on dépourvus d'armes dans cette lutte? Et s'ils l'étaient en ce qui concerne la charge des taxes, comment ne le seraient-ils pas en ce qui touche à leurs autres intérêts et comment, par suite, n'arriverait-on pas à les sacrifier sur toute la ligne? Les commerçants ne se feraient certes pas de scrupules de profiter de leur faiblesse dans tous les rapports qu'ils entretiennent avec eux.

La conclusion est que d'ordinaire les artisans devront s'arranger pour supporter eux-mêmes et définitivement les taxes dont ils sont frappés. « Il n'y a aucun ouvrier qui manque d'activité au point de ne pouvoir ajouter quelques heures de plus à son travail de la semaine ; et il n'y a guère d'individu si pauvre qu'il ne puisse retrancher quelque chose de sa dépense. »

Hume termine son *Essai* par une observation sans grand intérêt sur le gouvernement du grand Turc. Le grand seigneur en effet ne peut imposer aucune taxe

(1) « Les physiocrates ont certainement tenté de donner les premiers, avec D. Hume, un caractère scientifique à cette doctrine, encore si imparfaite aujourd'hui, de la répercussion de l'impôt ou de l'effort incessant du contribuable de droit pour reporter sur autrui la charge de l'impôt » (H. Denis, *op. cit.*, p. 136).

nouvelle. Que fait-il ? Pour accroître ses revenus, il laisse s'engraisser ses gouverneurs et les dépouille ensuite. Ainsi une règle, en apparence protectrice, est arrivée à produire des effets diamétralement opposés à son but et à engendrer l'arbitraire, « ce qui se passe fréquemment dans les institutions politiques ».

C'est la dernière des observations que Hume présente sur l'impôt. On pourrait mentionner encore quelques phrases, assez banales d'ailleurs, où l'auteur laisse soupçonner ce qu'il considère comme le fondement de l'impôt. « Il n'est que juste, dit-il de l'artisan, qu'il se soumette lui-même aux mêmes rigueurs, si l'expression se justifie, dans l'intérêt de l'Etat qui lui donne sa protection»; et : «vous reconnaîtrez que le revenu public étant employé à la défense de la nation entière, il est plus équitable de le prélever sur tout le monde (1) ». Ces phrases, jetées en passant, ne sont pas suffisantes, à notre avis, pour qu'on attribue à notre auteur une théorie bien arrêtée sur ce point ; et, d'une manière plus générale, ses idées sur l'impôt ne nous semblent guère se prêter à une systématisation d'ensemble. Malgré les idées judicieuses qu'il contient, l'*Essai sur les taxes* nous apparaît comme quelque peu fragmentaire et décousu. Sans suppléer artificiellement à ce manque de cohésion, on peut regretter que Hume, ayant eu en main de si bons éléments, n'ait pas approfondi et mûri davantage ses recherches.

(1) Ed. Say, p. 164.

ESSAI SUR LE CRÉDIT PUBLIC (1).

C'était une opinion assez répandue au XVIII[e] siècle que les dettes publiques ne présentaient aucun danger et que l'Etat pouvait user impunément de ce procédé pour se procurer des ressources. Les financiers prisaient fort cette théorie : car ils gagnaient toujours quelques commissions à négocier les emprunts. Elle avait obtenu l'assentiment de certains économistes comme Melon et même de quelques profanes comme Voltaire (2). On la résumait d'ordinaire dans cette maxime dont Melon était l'auteur : « Les dettes de l'Etat sont des dettes de la main droite à la main gauche, dont le corps ne se trouvera point affaibli, s'il a la quantité d'aliments nécessaires, et s'il sait les distribuer. »

Hume tente de réagir contre ces idées qu'il juge erronées et dangereuses. Il le fait avec la plus grande énergie. Il apporte même à cette réfutation une violence et un pessimisme qui contrastent singulièrement

(1) Genovesi a consacré un chapitre à la réfutation des idées de Hume sur le crédit public : *Lezioni di Commercio ossia d'Economia civile,* parte II, cap. VII « Rifflessioni del signor Hum sopra i due ultimi capi del credito publico interno. Terza editione Napoli, 1783, p. 83-97.

(2) Melon, *Essai politique sur le commerce* ; Voltaire, *Observations sur le commerce, la monnaie, le luxe et les impôts.* Montesquieu s'est élevé comme Hume contre la maxime de Melon.

avec sa modération et son optimisme habituels. On dirait vraiment que le seul mot de crédit soit appelé en toutes circonstances à lui produire une impression désagréable et à l'irriter. Nous l'avons vu, dans l'esquisse légère où il nous présente la société passant de l'économie naturelle à l'économie monétaire, omettre soigneusement de signaler la troisième période où règne en maître le crédit. Quand il a étudié le crédit privé, il en a toujours profité pour en montrer les inconvénients. S'il a introduit plus tard dans ses *Essais* une rétractation à ce sujet, il semble ne l'avoir fait qu'à regret : car, nulle autre part ailleurs on ne trouve une atténuation quelconque aux reproches qu'il formule, ni même une allusion à une atténuation possible. Quand il aborde le crédit public, cette hostilité est portée à son comble et c'est elle qui donne le ton à cet *Essai*.

Pour parer aux dépenses ordinaires l'Etat peut faire appel à ses ressources normales, aux impôts. Mais quand il s'agit de circonstances extraordinaires, de conquête et de défense par exemple, un tel procédé serait insuffisant, il faut recourir alors à des moyens plus énergiques et d'un rendement plus considérable.

Les Etats anciens avaient l'habitude pour faire face à des éventualités de ce genre, d'amasser à l'avance de grands trésors. Hume n'a qu'à puiser dans sa mémoire érudite pour nous en fournir de nombreux exemples empruntés à l'histoire sacrée et profane ; si le lecteur ne les trouvait pas encore assez nombreux, il n'aurait

qu'à se reporter aux exemples semblables cités dans l'*Essai sur la balance du commerce*. Cette méthode de la thésaurisation ne paraît pas aux yeux de Hume pouvoir être gratifiée de trop de louanges. Elle témoigne d'une très sérieuse prudence. De plus — et c'est la théorie de la période intermédiaire qui reparaît — l'ouverture du trésor au moment du danger concourait automatiquement à pallier l'effet funeste de la calamité publique. Par le subit afflux d'argent qui en était le résultat, l'activité et l'industrie étaient momentanément encouragées et cet encouragement était particulièrement précieux dans des circonstances aussi critiques. Au milieu de tous ces éloges, Hume ne fait qu'une légère réserve. L'existence d'un pareil trésor peut pousser l'Etat à des entreprises téméraires en lui inspirant une confiance exagérée dans sa richesse et lui faire négliger le soin de ses armées. Hume semble avoir oublié les restrictions autrement importantes qu'il faisait à propos de la thésaurisation dans son étude sur la balance du commerce quand il la qualifiait : « Un procédé que nous devrions d'ailleurs blâmer avec force en raison de son caractère destructeur de richesses. » Mais ici il est uniquement occupé à crier haro sur le crédit public.

Contre celui-ci en effet il accumule les reproches et les objections, non sans un certain désordre qui est peut-être le résultat de son animosité et de son impatience fébrile à attaquer cet ennemi détesté.

L'expédient moderne consiste « à engager les revenus

publics et à compter sur la postérité » pour les dégager. Celle-ci, dit ironiquement notre auteur, « ayant devant les yeux un aussi bon exemple donné par des parents sages, a la même confiance prudente dans sa propre postérité ». Où va-t-on ainsi ? à la ruine. Le procédé des emprunts est d'autant plus dangereux, qu'un ministre, pouvant par ce moyen parer à tout sans se rendre impopulaire par de nouvelles taxes, est grandement tenté de l'employer.

Enfin, venant à la maxime de Melon, Hume l'accable sous des sarcasmes : « Des raisonnements de ce genre auraient pu naturellement passer pour jeux d'esprit d'un rhéteur, comme l'éloge de la folie et de la fièvre, ou la réhabilitation de Busiris et de Néron, si nous n'avions pas vu ces maximes absurdes préconisées par de grands ministres et par tout un parti chez nous. »

Après avoir laissé ainsi s'épancher les premiers flots de sa colère, Hume revient à une discussion plus méthodique de la question. Désireux de se prononcer en toute impartialité, il essaie d'exposer avec ordre les avantages et les inconvénients des dettes publiques, tant au point de vue de la situation intérieure qu'à celui des relations internationales. Cet exposé se déroule régulièrement, avec plus de régularité même que de coutume. Tout marche ici par *primos* et *secundos* et c'est un procédé qui n'est guère, au moins en la forme, dans les habitudes de notre auteur.

Le bilan du crédit public au point de vue intérieur,

par ses effets sur le commerce et l'industrie, accuse deux avantages et cinq inconvénients.

Le premier avantage est ainsi résumé par Hume lui-même : « En définitive, nos dettes nationales procurent aux marchands une espèce de monnaie qui se multiplie continuellement entre les mains des négociants et leur procure un bénéfice certain en outre des profits du commerce. » Cet avantage, dû à la réalisation facile des fonds publics qui permet de les transformer en argent immédiatement, avait déjà été signalé par Hume dans sa lettre à Oswald de Dunnikies (1). En outre, grâce à l'intérêt que produisent ces fonds, les commerçants peuvent se contenter de bénéfices moindres. Cette circonstance produit les plus heureux effets. « L'abaissement des bénéfices rend les marchandises moins chères, détermine une consommation plus grande, active le travail du menu peuple et contribue à la diffusion des arts et de l'industrie dans la société entière. » Hume aurait pu ajouter que le taux moindre des profits peut contribuer à l'abaissement du taux de l'intérêt et que celui ci est le signe le plus certain de la condition florissante d'une nation, toutes propositions qu'il a avancées et prouvées dans son *Essai sur l'intérêt*.

C'est encore sur l'abaissement du taux des profits qu'il insiste en exposant le deuxième avantage des dettes publiques. Celles-ci ont pour effet de créer dans les pays

(1) p. 92, éd. Say.

commerçants « une catégorie d'hommes, demi-marchands, demi-rentiers, qu'on peut croire disposés à faire des affaires à petits bénéfices, parce que les affaires ne sont pas leur principal ni leur unique moyen de se faire de l'argent ». Pour les raisons exposées plus haut, c'est là encore un avantage notable.

Ayant ainsi indiqué, comme par un dernier scrupule, les avantages du crédit public, Hume se hâte d'en revenir aux inconvénients. Ceux-ci vont former le thème de tout le reste de l'*Essai*, et l'on ne verra plus apparaître aucune atténuation à la rigueur de la condamnation portée par Hume contre l'institution qu'il combat.

Au point de vue intérieur, Hume reconnaît au crédit public cinq inconvénients qu'il énumère dans l'ordre suivant :

Le premier désavantage des dettes publiques est de contribuer à l'accroissement excessif des capitales aux dépens des provinces d'un Etat. La population suit en effet l'afflux d'argent qui se porte des extrémités au centre pour suffire au paiement des intérêts. Les commerçants y jouissent plus facilement de cette situation privilégiée qui a été décrite il n'y a qu'un instant. Hume n'insiste pas beaucoup sur cet inconvénient. Il reconnaît que le danger n'est pas très redoutable surtout pour Londres qui, malgré sa « grandeur si colossale » (1), maintient ses prix à un taux raisonnable par rapport à

(1) Londres avait alors environ 700.000 habitants. Cf. *Essai sur la population.*

ceux de la province. En outre, si la réunion sur un même point d'une grande masse de peuples peut faire naître des émeutes, par contre l'existence d'un grand nombre de rentiers est favorable à la paix publique. Leur fortune étant en effet à la merci d'un trouble, à la moindre alerte, ils se précipiteront au secours du gouvernement.

Le deuxième inconvénient, qu'on pouvait s'étonner de n'avoir pas encore vu paraître jusqu'ici, n'est que le rappel d'une idée familière à Hume qu'il a développée dans l'*Essai sur la balance du commerce*, à propos du crédit privé. Tout papier-crédit, les fonds publics comme les autres, a pour effet de diminuer la quantité d'or et d'argent qui circule, et par son appoint de monnaie factice de faire hausser les prix de la marchandise et de la main-d'œuvre.

Les trois derniers inconvénients que mentionne brièvement Hume avaient été déjà signalés et développés par Montesquieu (1).

« Les taxes qu'on établit pour payer les intérêts de ces dettes contribuent à la fois à relever le prix du travail et à accabler la classe la plus pauvre. »

Les étrangers possédant une bonne partie des fonds nationaux, l'Etat se trouve dans une certaine mesure leur tributaire. Nous pouvons remarquer à ce propos que Hume aurait pu, s'inspirant de considérations an-

(1) Montesquieu, *Esprit des Lois*, liv. XXII, ch. XVII.

térieures, regarder cette circonstance comme favorable à la paix publique. Car il se crée ainsi une catégorie d'individus intéressés à ce que des guerres ne viennent pas troubler les relations internationales et pour peu que cette catégorie soit nombreuse, que les relations entre les divers Etats et les sujets de leurs voisins se multiplient et deviennent plus complexes, il pourrait en résulter un élément sérieux d'apaisement.

Enfin, « la plus grande partie des rentes publiques étant toujours entre les mains de gens oisifs, qui vivent de leurs revenus, nos fonds, à ce point de vue, encouragent singulièrement les existences inutiles et inactives ».

Si l'on récapitule ces divers griefs contre les dettes publiques, si on met en balance les rares avantages que Hume se résigne à leur concéder, la conclusion au point de vue du commerce et de l'industrie, ne saurait faire aucun doute. Le mal l'emporte de beaucoup sur le bien, ou plutôt, « on ne trouve aucune comparaison à faire entre le mal et le bien qui en résultent ».

Ce tableau déjà si noir, ces conséquences pourtant si désastreuses, tout cela Hume le trouve « insignifiant » à côté du préjudice que les dettes publiques causent à l'Etat considéré comme corps politique. Ici le mal est sans compensation. Pour ce qui touche aux affaires de guerres et de négociations, au rang qu'un Etat est obligé de tenir vis-à-vis des autres Etats, les dettes publiques ne sont ni plus ni moins qu'un fléau et peut-être le plus cruel de tous les fléaux.

Et Hume reprend le ton agressif et presque exalté qu'il avait au début de l'*Essai*, pour proposer des arguments à l'appui de son opinion. Il ne s'agit plus vraiment de *primos* et de *secundos* et les idées se pressent les unes contre les autres, un peu au petit bonheur, au hasard parfois de l'association des idées. Nous allons essayer de retrouver le fil conducteur de cette argumentation touffue.

C'est d'abord une nouvelle attaque contre ceux qui professent des maximes semblables à celle de Melon. La réfutation de ces maximes est l'objet principal de l'*Essai*, son pivot pourrait-on dire. Aussi Hume y insiste-t-il encore. Il repousse avec vivacité des « raisonnements aussi peu serrés » « des comparaisons aussi spécieuses », et il ajoute : « Je pose cette question : est-il possible, si on considère la nature des choses, de faire peser des charges qui dépassent ses forces à une nation lors même que la souveraineté y réside dans le peuple ? Le doute même semble extravagant. »

Et si toutes les taxes actuelles sont engagées pour le service des emprunts comment procédera-t-on ? En créant de nouvelles taxes. Mais comme les anciennes ont été justement choisies parmi les plus aisées à supporter et les plus productives, les droits d'accise sur le malt et sur la bière en Angleterre par exemple, les nouvelles, difficiles à imaginer, seront d'autant plus vexatoires. Et si les impôts de consommation sont épuisés faudra-t-il recourir à des impôts fonciers? Ce sera pire. — Hume

s'est déjà longuement expliqué sur ce point dans son *Essai sur les taxes*. — Et si l'on arrivait à une pareille situation qui ne voit que les résultats seraient fâcheux, que la maxime invoquée par les adversaires de l'auteur est fausse, qu'il y a dans ce cas « quelque chose de plus qu'un transfert de propriété d'une main à l'autre »? Et si cette situation, sur laquelle Hume insiste, était poussée à l'extrême, malgré la faiblesse de notre science ne pourrait-on pas assurer que « les semences de ruine auront été répandues avec une telle profusion qu'elles ne peuvent échapper à l'œil de l'observateur le plus indifférent » ?Ces semences de ruine porteront leurs fruits, et Hume nous présente de la société ainsi ruinée une image vraiment sinistre et du noir le plus sombre. Les rentiers finissant par absorber les revenus de toutes les classes, se détachant de leur pays, absentéistes, plongés dans un luxe bête et y perdant toute activité. Plus d'idée de noblesse, de bourgeoisie, de famille. La possession des fonds publics est instable et ne se perpétue pas de génération en génération comme celle des terres. Plus de cet état moyen entre le roi et le peuple. Les armées mercenaires, la tyrannie, le despotisme. Les propriétaires fonciers, ruinés, méprisés et haïs. Malgré toute déclaration législative contraire, par la force même des choses, des taxes toujours nouvelles appliquées sans discernement et perdant le commerce et l'industrie.

Que si malgré tout et comme par miracle on suppose le commerce et l'industrie sauvegardés, d'où l'Etat

tirera-t-il alors l'argent nécessaire à la défense de son honneur ou de ses intérêts ? Il ne pourra le demander qu'à ses rentiers. Mais ce ne sera pas facile. Si ceux-ci ont quelque part au pouvoir, ils se refuseront toujours à se laisser sacrifier. Si le prince est absolu et passe outre à toute résistance, ce sera un « degré de despotisme qu'aucune monarchie orientale n'a encore atteint ». Quoi qu'il en soit, on aboutit toujours et forcément à un état « de langueur, d'inactivité et d'impuissance ».

Devant une situation aussi triste, Hume se désespère, et ce qui achève de le décourager c'est l'indifférence de la grande majorité du public qui ne partage pas ses idées noires. Il a beau prêcher, crier et prophétiser, ces gens là restent sourds à sa voix. Et pourtant quel espoir y a-t-il ? On sait bien qu'il n'y a pas à espérer de progrès sérieux dans le remboursement de nos dettes. Hume exécute ainsi d'un mot les procédés d'amortissement dont on s'occupait déjà à son époque et qui, pourtant, n'ont pas toujours donné des résultats absolument à dédaigner. Ne voyant plus d'issue, notre auteur s'écrie : « *Alors qu'arrivera-t-il de nous* ? » Et il prononce résolument sa sentence sans appel : « ou la nation détruira le crédit public, ou le crédit public détruira la nation ».

C'en est fait : le crédit public est condamné. Mais Hume pousse la condescendance jusqu'à lui offrir le choix entre plusieurs genres de mort, et avec une insistance de plus en plus pessimiste il va dérouler devant nos yeux ce spectacle cruel : la mort de la main du doc-

teur, la mort naturelle et la mort violente du crédit public.

Le docteur, ce sera tel ou tel faiseur de projets qui parviendra à faire adopter ses vues. Ainsi Hutchinson (1) soutenait qu'en réalité le débiteur des rentes n'était pas l'Etat mais chacun des citoyens pour une part proportionnelle. Mais alors ne serait-il pas plus simple de mettre effectivement à la charge de chacun le remboursement de la dette publique pour une somme en rapport avec sa fortune ? Hume ne manque pas d'objections à faire au système. Ce projet n'a pas réussi, mais un autre du même genre peut aboutir et le crédit mourra ainsi de la main du docteur comme cela s'est vu en France du temps de la Régence.

Mais la banqueroute nationale viendra plutôt de la conduite des princes. « Lorsque je vois les princes et les Etats se batailler et se quereller, au milieu de leurs ressources publiques engagées, je ne puis m'empêcher, je l'avoue, de me représenter le jeu de bâton exécuté dans un magasin de porcelaine. » Sur cette donnée Hume accumule les suppositions pessimistes qui se résument en ceci : supposez que toutes les ressources disponibles soient épuisées et qu'il faille lutter ; le droit à la conservation prime tous les autres et l'argent nécessaire

(1) *A collection of treatises relating to the national debts and funds*, Londres, 1721. Ricardo devait reprendre ce projet chimérique. Montesquieu propose une solution qui n'est pas sans quelque analogie avec ce projet (Cf. Jaubert, *op. cit.*, p. 188).

pour le salut est là dans les coffres publics prêt à payer les intérêts des dettes publiques. Que fera-t-on ? Ici l'auteur devient pathétique. « Le besoin crie, la crainte presse, la raison exhorte, la pitié seule proteste. » Résultat pratique : « l'argent sera immédiatement saisi pour être employé au service courant. » Ce sera la mort naturelle du crédit public.

Mais les hommes sont de si grandes dupes que les événements ne leur serviront pas de leçon. A peine le crédit mort, ils crieront : vive le crédit ! Une banqueroute ne les empêchera de revenir avec leur argent. L'histoire l'a prouvé. Hume a des phrases charmantes et des rapprochements plaisants pour caractériser cette simplicité naïve des hommes : « les mêmes tours exécutés mille fois les attrapent toujours. Les sommets de la popularité et du patriotisme sont toujours les chemins battus qui mènent au pouvoir et à la tyrannie ; comme la flatterie est le chemin de la perfidie ; les armées permanentes celui du gouvernement arbitraire et la gloire de Dieu celui de l'intérêt temporel du clergé. » De peur de voir le crédit de l'Etat anéanti, ses créanciers pour ne pas tout perdre préféreront lui confier encore leur argent, « un coquin opulent, même quand on ne peut pas le forcer à payer, est un débiteur préférable à un honnête banqueroutier ».

Il pourra arriver enfin que le crédit public soit la cause de la ruine complète de la nation. La balance européenne est fragile, toute vigilance est nécessaire pour

la maintenir. Nos dettes nous affaiblissent. Si nos voisins sont assez habiles pour ne pas nous ouvrir les yeux de peur de susciter un effort désespéré qui nous sauverait, il sera bientôt trop tard pour réagir et conjurer notre perte : « Nos enfants, las de la lutte et paralysés par les charges de toute sorte, peuvent se tenir tranquilles en toute sécurité et contempler l'oppression et la conquête de leurs voisins jusqu'au jour où ils tomberont, eux et leurs créanciers, à la merci du conquérant. » Ce sera la mort violente de notre crédit public.

Et toutes ces prophéties effrayantes, Hume n'en renvoie pas la réalisation aux calendes grecques. Il la croit très rapprochée, sa raison la prévoit « avec autant de clarté qu'elle le peut pour toute chose enfermée dans le sein du temps ». C'est la dernière note de l'*Essai* et elle est bien dans le ton du pessimisme exacerbé qui circule sous tous les développements.

On peut regretter l'exagération de ce pessimisme. De telles prophéties, aussi pressantes, si elles ajoutent à l'impression produite au moment même où elles sont livrées au public, font plutôt sourire quand on les relit, plus d'un siècle après, sans qu'elles se soient réalisées. Elles jettent alors une certaine déconsidération sur les autres idées de l'auteur, même les plus justes. D'ailleurs parmi ces idées, certaines, il faut l'avouer, méritent cette déconsidération. Hume s'est trop systématiquement refusé à admettre la possibilité des avantages du crédit public ou tout au moins de son adaptation aux néces-

sités de la vie (1). Il ne pouvait prévoir, au moment où il écrivait, la formidable extension prise par les dettes publiques pendant les cent dernières années. Quels transports n'auraient pas excités en lui ces accumulations de milliards ! Et pourtant cahin-caha, le crédit vit encore, malgré la Faculté, pourrait-on dire pour reprendre la comparaison de Hume.

Cependant, en face même des événements actuels, des déficits menaçants, des inquiétudes financières qui surgissent de toutes parts, il faut reconnaître que Hume n'a pas tout à fait tort de crier « Au feu ! » pour avertir ses contemporains, et l'on doit souhaiter avec lui de voir disparaître cette indifférence générale pour le fonctionnement d'un procédé très utile, il est vrai, mais si dangereux.

(1) Hume fait preuve notamment d'une excessive sévérité quand il juge, dans tous les cas, illégitimes les charges qu'une génération impose par l'emprunt aux générations futures. Ces charges deviennent en effet parfaitement justifiées lorsque l'emploi donné à l'emprunt est précisément de nature à profiter à la postérité. Celle-ci, pour laquelle on a travaillé, ne peut se plaindre de solder les frais. C'est notamment le cas de la plupart des travaux publics appelés à une utilité durable. Ainsi au XVIII[e] siècle on construisit beaucoup de canaux (Cf. M. Babled à son cours).

ESSAI SUR LA POPULATION DES NATIONS ANCIENNES (1)

Cet *Essai*, quoique le plus étendu de tous, ne nous fournira pas cependant une bien longue analyse. La question de la population, en effet, n'est pas envisagée par Hume sous un angle purement économique.

Pour lui le problème se réduit à savoir si le chiffre de la population est plus grand dans les temps modernes qu'il ne l'était dans les temps anciens. C'est le seul point qui préoccupe notre auteur. Lui-même nous le déclare formellement. « Au cas que je puisse faire voir que la conclusion est moins certaine qu'on ne le prétend en faveur de l'antiquité, j'aurai touché le seul but que je me propose d'atteindre » (2).

A nous en tenir à cette déclaration, nous pourrions arrêter là notre analyse. Car le sens dans lequel cette question est résolue, n'intéresse pas directement les sciences économiques, mais bien plutôt l'histoire seule. Cependant, au cours de ses développements, Hume

(1) Cet *Essai* et celui *sur le luxe* ne se trouvant pas dans l'édition Say, nous avons suivi pour eux l'édition Daire. C'est à celle-ci que nos citations se réfèrent.

(2) Edit. Daire, p. 107.

émet quelques considérations qu'il peut être utile de noter.

Nous avons vu bien souvent dans les autres *Essais* de notre auteur qu'il attachait une grande importance à la population. Nous l'avons vu prêcher sans cesse aux gouvernements le souci constant d'accroître la population et de stimuler l'activité. Ces deux termes paraissent résumer pour Hume tout le bien désirable à la suite duquel viendront naturellement les autres avantages économiques. Il n'est donc pas très éloigné de voir dans la population un principe et une source de richesses. En professant cette opinion, il ne fait d'ailleurs que suivre un penchant général de son époque, penchant qui devait trouver son expression la plus énergique et la plus significative dans l'*Ami des hommes* du marquis de Mirabeau.

C'est à ce même point de vue que Hume se place dans son *Essai sur la population*. « En général, dit-il, nous devons remarquer que la question du nombre comparatif des hommes, dans tels siècles ou dans tels royaumes, entraîne de très grandes conséquences, et communément détermine la supériorité de police, de mœurs et de gouvernements des divers États. »

La question est donc de grande importance, car suivant le sens dans lequel on la résoudra, on mettra l'antiquité au-dessus ou au-dessous de nous, on nous jugera en décadence ou en progrès. Hume qui croit fermement à la marche en avant de la civilisation, qui a même fait

de cette idée une sorte de principe directeur de ses recherches, défend donc ici, en même temps qu'une interprétation historique, la cause de l'économie moderne, du luxe et du *refinement* qui lui tiennent tant à cœur.

Dans cette tâche, Hume a à combattre des adversaires décidés qui ont apporté à l'appui de leur thèse de nombreux et solides arguments de raison. C'est par exemple Melon, c'est encore Montesquieu (1), dans son *Esprit des Lois* et ses *Lettres Persanes*, c'est encore Vossius (2) dont Hume signale dans son *Essai* « les extravagances ». C'est enfin et surtout Wallace (3). L'ouvrage de ce dernier, bien que publié seulement en 1755 (l'*Essai* de Hume est de 1752) avait été composé auparavant pour la Société philosophique d'Edimbourg. Il y a de fortes probabilités pour que Hume l'ait connu avant de traiter lui-même la question. En tout cas, la symétrie même des deux ouvrages tendrait à le faire supposer (4).

Hume va attaquer ses adversaires sur le terrain des causes morales et sur le terrain des faits. Nous ne le suivrons pas dans ce double exposé, absolument remarquable par la puissance et l'ingéniosité des déductions

(1) Montesquieu, *Esprit des Lois*, liv. XXIII.

(2) Montesquieu et Vossius étaient visés spécialement dans une lettre écrite par Hume au docteur Cléphane en 1750.

(3) « A dissertation on the numbers of mankind in ancient and modern times in which the superior populousness of antiquity is maintained. »

(4) Sur cette question, cf. Schatz, *op. cit.*, p. 167, note.

et par la considérable érudition qui s'y révèle. Nous allons seulement relever quelques points des appréciations de Hume.

Notre auteur note d'abord chez les individus un instinct de génération tel que « l'espèce humaine ferait plus que doubler à chaque génération si chacun se mariait aussitôt qu'il parvient à l'âge de puberté » (1). N'y a-t-il pas là le germe de la progression géométrique que posera Malthus, comme loi de l'accroissement de la population ?

Si une telle multiplication ne se produit pas, c'est qu'une série d'obstacles s'y oppose. Hume cite d'abord les fléaux tels que la guerre, la peste, la famine et les autres maladies. Ce sont les causes mêmes sur lesquelles insistera Malthus et dans lesquelles il verra une action presque providentielle.

Mais ce qui par dessus tout empêche les hommes de se multiplier, c'est l'absence de ressources. « Ce qui les contrarie, dit Hume, ne peut être que la condition malheureuse des sujets, qu'un gouvernement sage étudie dans ses causes, et ne manque jamais d'améliorer. » « Tout homme d'ordinaire qui croit pouvoir entretenir une famille, veut en avoir une » (2). Cette proposition que Hume affirme comme incontestable et sans s'attar-

(1) Edit. Daire, p. 107.

(2) Montesquieu avait dit : « Partout où il se trouve une place où deux personnes peuvent vivre commodément, il se fait un mariage. La nature y porte assez lorsqu'elle n'est point arrêtée par la difficulté de la subsistance. » *Esprit des Lois*, l. XXIII, ch. X.

der beaucoup à la démontrer, est utile à noter, car elle a longtemps régné en maîtresse dans l'économie politique. Aujourd'hui on la tient pour fausse. On a observé que la population ne se multiplie nulle part autant que dans les milieux les plus misérables et que les personnes dans l'aisance, par des calculs plus ou moins égoïstes, sont les premières à souhaiter des familles peu nombreuses. Même au XVIII[e] siècle cependant cette vérité a été entrevue. Diderot ne fait-il pas dire à son *Jacques le Fataliste* : « On ne fait jamais tant d'enfants que dans les temps de misère », à quoi son maître lui répond : « Rien ne peuple comme les gueux » (1).

Hume passe ensuite à l'examen de l'esclavage, institution qu'il condamne franchement au nom de l'humanité et de la civilisation. Après une longue discussion historique il conclut que l'esclavage n'était pas favorable au peuplement.

Cela le conduit à désapprouver les couvents tout en leur accordant des circonstances atténuantes (2).

Une grande égalité de fortunes lui paraît très favorable à l'accroissement de la population, car beaucoup d'hommes acquièrent ainsi le pouvoir d'entretenir une famille. « Ce sont les obstacles qui naissent de la pauvreté et de la nécessité qui empêchent les hommes de doubler en nombre à chaque génération. »

(1) Diderot, *Jacques le Fataliste*, p. 27.

(2) C'est à peu près l'opinion du marquis de Mirabeau dans l'*Ami des hommes*.

Les républiques anciennes jouissaient de cette égalité de fortune. Mais les guerres, les massacres à la suite des discordes civiles, plus nombreuses et plus meurtrières que de notre temps, rétablissent l'équilibre en notre faveur.

Plus loin Hume démontre qu'une industrie et un commerce florissants sont favorables à la population. Il le fait à l'aide même des considérations qu'il a émises dans l'*Essai sur le commerce*. La prospérité des arts industriels entraîne avec elle les progrès de l'agriculture qui est de première importance puisqu'elle peut fournir seule la subsistance d'une population nombreuse. En effet « la voie la plus naturelle pour l'encourager est d'exciter les autres espèces d'industrie, et de fournir par là, à celui qui cultive la terre, un marché où il vende ses denrées et d'où il emporte en retour les sortes de biens qui peuvent contribuer à ses commodités et à ses plaisirs ».

Hume aborde ensuite la critique des témoignages que nous possédons sur le chiffre de la population dans l'antiquité. Cette discussion, remplie de détails de statistique, est fort longue et dénote un esprit avisé et pénétrant. Mais elle nous touche trop indirectement pour que nous y insistions davantage. Peut-être pourrait-on rapporter à titre de curiosité le passage où Hume parlant des grandes villes de son époque, principalement de Londres, dont il évalue la population à 700.000 habitants, ajoute : « Soit que le commerce ou le siège de l'empire

fasse la grandeur d'une ville, il paraît y avoir des obstacles invincibles qui préviennent un accroissement plus considérable (1). » Que dirait-il alors de nos villes modernes ? Sur ce point l'expérience est venue cruellement démentir ses assertions.

Les idées exprimées par Hume sur la population, dont nous venons de donner un aperçu sommaire, ne constituent donc pas, on le voit, une théorie économique à proprement parler et il serait excessif d'attribuer à notre auteur la gloire d'avoir présenté un traité complet et cohérent sur cette matière. Il n'en a pas moins eu le mérite de donner un résumé consciencieux et sagace des renseignements que nous fournissent les écrivains anciens, sur ce sujet. A ce point de vue il a fait une œuvre utile dont la consultation peut être encore profitable de nos jours. Mais son véritable titre reste quand même d'avoir été un précurseur de Malthus, au moins en ce sens, que celui-ci, de son aveu même (2), a lu avec intérêt et fruit son *Essai*. Nous avons vu ensuite qu'il n'était pas impossible que Hume lui ait fourni quelques-unes de ses inspirations. Mais là doivent s'arrêter les relations que l'on peut établir entre ces deux théoriciens éminents, car rien n'est plus loin de l'op-

(1) p. 152, éd. Daire.

(2) « Hume, Wallace, A. Smith, Price furent ceux qui me servirent de guides. Leurs ouvrages sont les seuls qui aient pu m'aider à développer le principe auquel je me suis attaché » (Malthus, éd. Guillaumin, *Préface de la deuxième édition*, p. L.

timisme presque inaltérable de Hume (1) que les conclusions pessimistes et décourageantes de Malthus.

(1) Cet optimisme au sujet de la population était la note dominante au XVIII[e] siècle. La population, en effet, n'avait pas encore pris un tel essor que son augmentation pût inspirer des inquiétudes, comme cela devait arriver plus tard. Bien plus, les guerres et les famines avaient exercé de tels ravages, en France par exemple, que c'est à peine si en 1750 ce pays était arrivé, avec de grands efforts, à rattraper le chiffre de population qu'il avait en 1648. Ces circonstances expliquent qu'à l'époque de Hume la question de population, bien qu'étudiée déjà, n'ait pas revêtu le caractère d'acuité qu'elle devait prendre avec Malthus.

ESSAI SUR LE LUXE

Si l'on recueillait dans les divers *Essais* de Hume toutes les phrases relatives au luxe, et si on les groupait en un ensemble coordonné, on aurait peut-être assez de matériaux pour bâtir une théorie. En tout cas, de ces fragments assemblés se dégagerait l'impression très nette que l'auteur est partisan très décidé du luxe et du *refinement*. Non content d'avoir ainsi exprimé son opinion, sur ce point, toutes les fois que l'occasion s'en présentait, Hume a voulu consacrer un *Essai* spécial à cette matière importante pour pouvoir mieux préciser ses idées, et mieux en mesurer la portée.

Jusqu'au XVIII[e] siècle, la question du luxe, envisagée pourtant bien des fois, avait été plutôt l'apanage des philosophes et des moralistes. A cette époque elle rentra dans l'économie politique et on commença à la discuter au nom de principes véritablement économiques. Hume est un des premiers qui ait dirigé la discussion dans ce sens.

Le luxe avait ses détracteurs et ses apologistes. Pour ne parler que du XVIII[e] siècle, au début de ce siècle avait paru un opuscule qui avait fait grand bruit. Cet opuscule réédité plusieurs fois et enrichi de commentaires avait comme auteur un philosophe moraliste, disciple

de Hobbes, nommé Mandeville. Il portait comme titre : « Fable des abeilles ou les fripons devenus honnêtes gens. » Le commentaire paru en 1714 avait un sous-titre d'après lequel il était prouvé dans l'ouvrage que « les vices de particuliers tendent à l'avantage du public ». Il eut une 6e édition augmentée de dialogues en 1732. Les titres et sous-titres indiquent assez quelles étaient les opinions de l'auteur. C'était une apologie du luxe sans restriction, poussée même jusqu'au paradoxe et jusqu'au cynisme. Voltaire devait plus tard reprendre à peu près intégralement les idées de Mandeville sur ce sujet.

Parmi les économistes nous trouvons encore Melon qui, dans son *Essai sur le commerce* de 1734, se montre partisan déclaré du luxe et en exagère même les bienfaits.

Montesquieu (1) ne professa sur le luxe que des théories assez imprécises. Toujours préoccupé d'étudier les institutions par rapport aux formes de gouvernement, il change d'opinion sur ce point selon qu'il envisage la monarchie ou la démocratie. Dans l'ensemble il se range plutôt parmi les adversaires du luxe.

Entre les exagérations des économistes (2) et des

(1) Montesquieu, *Esprit des Lois*, liv. VII, ch. I.

(2) Les physiocrates se montrèrent très hostiles au luxe en général. Comme à leurs yeux l'agriculture seule donnait un produit net, elle seule méritait d'être encouragée et il n'y avait d'utile que les dépenses servant à reconstituer ou augmenter ses avances. Seul par conséquent le luxe consistant en dépenses de cette nature était

philosophes qui s'étaient produites dans des sens divers sur cette délicate matière, il y avait place pour une opinion plus modérée et mieux raisonnée. C'est cette opinion que Hume essaye de faire triompher. Il se montre favorable à la cause de la civilisation et du raffinement des mœurs tout en s'efforçant de signaler et de réprimer les excès possibles.

Dès le début de l'*Essai* Hume limite son sujet et pose sa thèse. « Le luxe est un mot qu'on peut employer également en bonne et en mauvaise part, et il est difficile de définir exactement ce qu'on entend par cette expression (1). » Cette difficulté tient à ce que le luxe confine à la morale : « les limites entre le vice et la vertu sont aussi difficiles à assigner en matière de luxe qu'en tout autre sujet de morale (2). » Cette attache avec la morale, cette incertitude dans la portée et la signification du mot, sont les causes des divergences et des exagérations des auteurs. Suivant qu'ils ont des principes dissolus ou des principes sévères ils exaltent le luxe le plus condamnable ou blâment le luxe le plus innocent. Hume veut tenir entre ces excès un juste milieu. Si l'on entend par luxe « toutes les recherches qui peuvent flatter

digne d'approbation. Ainsi Quesnay approuvait le luxe se manifestant par l'achat de produits agricoles car, augmentant les débouchés de l'agriculture, il en favorisait le développement (Cf. par exemple les « Maximes du gouvernement économique d'un royaume agricole »).

(1) p. 22, édit. Daire.

(2) *Ibid.*

agréablement les sens » (1), il faut reconnaître que certaines de ces recherches sont parfaitement innocentes : tel le plaisir de contempler un beau paysage ou de boire, au lieu de bière, du vin de Champagne et de Bourgogne. Il faut même reconnaître que tel raffinement, coupable quand il porte l'individu à lui sacrifier tous les intérêts nobles et légitimes de la vie, devient innocent lorsqu'on le modère de façon à le concilier avec le soin de ces intérêts. Tout est donc en cette matière une question de degré et de mesure. Les recherches du luxe sont innocentes en elles-mêmes ; on pourrait même dire qu'elles sont neutres. Tout dépend de la manière dont on en use. Elles sont vice si on les poursuit aux dépens de la bienfaisance, folie si on leur sacrifie sa fortune, sa famille et ses amis, vertu si elles n'occupent que les loisirs laissés par les affaires, l'étude et la société.

Cette théorie de Hume, toute en nuances en somme, est peut-être la seule que comporte une matière aussi complexe.

Après cette espèce de profession de foi dont il faut louer la mesure et le sens critique, Hume expose ses idées sur les effets sociaux du luxe. Toujours préoccupé d'éviter les excès, il oscille entre ces deux propositions : 1° les siècles de luxe et de délicatesse sont les plus heureux et les plus vertueux ; 2° le luxe cesse d'être utile lorsqu'il n'est pas modéré.

(1) p. 22, édit. Daire.

La première proposition lui permet de faire un véritable panégyrique des civilisations raffinées.

Seul le raffinement des mœurs développe complètement la personnalité humaine et lui procure une satisfaction complète en permettant le développement harmonieux de toutes ses facultés. Grâce à lui l'esprit acquiert sa pleine vigueur. Les arts sont là pour lui procurer les plaisirs nobles et élevés, les affaires pour lui permettre d'exercer son activité et grâce à elles le repos prend alors toute sa valeur. Dans les siècles sans luxe, au contraire, l'homme dont les besoins sont vite satisfaits, tombe bientôt dans le loisir et l'oisiveté qui l'accablent sous leur fardeau de plaisirs déshonnêtes. Et n'étant plus interrompu par l'action, le repos perd tout son charme.

Le luxe a encore pour heureux effet d'entraîner dans son essor tous les arts libéraux et mécaniques. Toutes les branches de l'activité humaine sont solidaires et les progrès de l'une entraînent les progrès de l'autre. « Les siècles renommés par les grands philosophes, les habiles politiques,les guerriers fameux et les poètes célèbres abondent d'ordinaire en habiles fabricants et en constructeurs de vaisseaux (1). » « Les hommes sortent alors de cette ignorance profonde où la nature les a fait naître et sont des êtres vraiment raisonnables, c'est-à-dire qu'ils ont la capacité d'agir, de peiner et de jouir

(1) p. 24, édit. Daire.

des plaisirs des sens, en même temps que de ceux de l'esprit (1). »

Le luxe développe aussi l'instinct de sociabilité. Les villes deviennent des centres intellectuels. Les mœurs s'affinent. La politesse et la bienséance règnent partout. L'humanité et la bienfaisance se développent. Une noble émulation excite les esprits. Hume se complaît dans la description de ce tableau peut-être un peu trop idyllique et il conclut : « Les connaissances, l'industrie et l'humanité sont donc liées ensemble par une chaîne indissoluble, et la raison s'unit avec l'expérience pour nous démontrer qu'elles sont l'apanage des sociétés renommées par le luxe et la délicatesse (2). » Qu'on n'objecte pas que le raffinement pourra amollir les mœurs et les faire sombrer dans la sensualité. Hume répond « qu'il y a bien plus de grossière gloutonnerie dans les repas de Tartares dont les festins consistent en viande de cheval que dans les repas délicats des courtisans de l'Europe ». Et son érudition, jamais en défaut, nous conte ensuite une anecdote piquante dont César et Caton furent les héros.

Tels sont les effets du luxe sur la vie privée. Ils ne sont pas moins heureux en ce qui concerne la puissance des Etats. On n'a d'ailleurs pour en être convaincu qu'à se souvenir de la thèse soutenue dans l'*Essai sur le com-*

(1) p. 24, édit. Daire.
(2) *Ibid.*

merce (1). Si le bonheur des sujets et la puissance de l'Etat sont au fond solidaires l'un de l'autre, comment le luxe qui assure le premier ne rendrait-il pas l'Etat plus puissant ? Aux époques de luxe, il y a un surcroît de productions qui forme un fonds de travail toujours disponible et que l'Etat pourra employer à son profit en temps de nécessité. Hume se borne dans l'*Essai sur le luxe* à rappeler cette thèse et il l'appuie sur quelques exemples historiques qu'il est inutile de rapporter ici.

Les siècles de luxe, étant les seuls éclairés, les seuls à l'abri de la superstition, possèdent seuls de bonnes lois. Car la science des lois peut-elle être perfectionnée si les arts les plus vulgaires sont encore ignorés ? Aux époques de raffinement on trouve des gouvernements doux et modérés. L'aménité pénètre partout. Au fur et à mesure que la science augmente, les mœurs s'adoucissent, les discordes civiles deviennent moins fréquentes et les guerres moins cruelles. Les hommes perdent leur férocité et ne perdent pas leur courage. Car un sentiment plus élevé est né et les excite à la défense de la patrie : le sentiment de l'honneur. Le développement de la science militaire intervient en outre pour rendre leur courage et leurs efforts plus efficaces. Si l'Italie malgré son luxe est devenue peu guerrière, c'est qu'on y a pris l'habitude d'employer des mercenaires qui ne sont poussés que par

(1) M. Feilbogen a vu entre l'*Essai sur le commerce* et celui *sur le luxe* un lien si étroit qu'il les groupe ensemble dans son étude (*op. cit.*, p. 708).

l'appât du gain. Mais la bravoure des Français et des Anglais n'est-elle pas aussi incontestable que leur activité dans le commerce et leur passion pour le luxe ?

On objecte l'exemple de Rome, forte tant que les mœurs y furent rudes et faible quand le luxe asiatique l'eut corrompue. Hume, qui excelle à renverser ces rapports de causalité apparente, montre que la cause de la décadence de Rome ne procédait que de la mauvaise constitution du gouvernement et de la trop grande étendue des conquêtes.

Ce qui est pernicieux, ce n'est pas le luxe, c'est l'amour de l'argent se substituant à l'honneur et à la vertu. Or cette substitution n'est pas un effet nécessaire du luxe. Elle se produit également aux époques les plus grossières. Car tout est relatif. « L'artisan est tout aussi avide d'argent pour le dépenser en eau-de-vie et en nourriture grossière, que le courtisan pour se procurer du vin de Champagne et les mets les plus délicats (1). » C'est ainsi que la Pologne est le pays d'Europe où la corruption et la vénalité sont les plus fortes quoique les arts libéraux et mécaniques y soient le moins avancés.

Hume a étudié les rapports du luxe avec la morale et les arts, il passe maintenant à ses rapports avec la liberté.

« Les arts et le luxe, considérés à leur véritable point

(1) p. 28, éd. Daire.

de vue, doivent paraître favorables à la liberté (1). » Quoique ce développement touche plus à la politique qu'à l'économie politique, disons quelques mots des idées qui y sont exprimées par Hume. Après avoir cité l'exemple de l'Angleterre où l'introduction du luxe et des arts a été plutôt favorable à la liberté, l'auteur reprend au point de vue politique la brève analyse des classes sociales qu'il avait faite au point de vue économique dans l'*Essai sur l'intérêt*, et ici encore cette recherche tourne au plus grand honneur de la classe des industriels et des commerçants.

Quand une société est encore dans la période de barbarie, la culture de la terre constituant sa seule occupation, la société se divise naturellement en deux classes : les propriétaires fonciers riches et prodigues, les paysans faibles et misérables. La trop grande force des uns jointe à la faiblesse des autres doit nécessairement arriver à transformer les premiers en tyrans et les seconds en esclaves. Dans les siècles de luxe, au contraire, il se forme une classe moyenne de paysans riches, de commerçants et de négociants. Cette classe que nous appellerions aujourd'hui la bourgeoisie, ayant assez de richesse et de force pour se passer de protection et défendre son indépendance, ne jouit pas cependant d'une assez grande autorité pour prétendre à la tyrannie. Elle devient ainsi la base la plus solide et la

(1) p. 28, édit. Daire.

plus durable de la liberté publique (1). « Il y a donc, conclut Hume, une contradiction manifeste dans les déclamations contre le luxe et la perfection des arts, et c'est une erreur évidente que de les représenter comme le poison destructeur de la liberté et de l'amour de la patrie (2). »

Si ces déclamations contre le luxe sont si nombreuses, c'est sans doute — comme Hume le remarque finement — parce que seuls les écrits des siècles policés passent à la postérité et que les écrivains ont une tendance générale à dénigrer les mœurs de leur époque pour glorifier celles de leurs ancêtres. C'est ainsi que nous avons recueilli tant de panégyriques des mœurs primitives et que nous avons été influencés par leur masse et la qualité de leurs auteurs.

La plaidoirie en faveur du luxe se termine ici. Ici devrait commencer le réquisitoire annoncé par Hume, c'est-à-dire les développements sur les excès possibles du luxe, sur le point où il cesse d'être une vertu pour devenir un vice. Hume tient bien sa promesse, mais la manière dont il la tient montre assez de quel côté vont en réalité ses préférences et autant la plaidoirie a été chaude, autant le réquisitoire est écourté et timide.

Sans doute il reconnaît que le luxe cesse de mériter l'approbation lorsqu'il ne s'exerce qu'au détriment de la famille ou des intérêts plus élevés. Il blâme l'individu

(1) p. 29, édit. Daire.
(2) *Ibid.*

qui, pour satisfaire un caprice, dépense la somme qui pourrait faire vivre une famille entière pendant six mois. Mais tout aussitôt il fait ses restrictions. Contre les apologistes du luxe il continue bien à soutenir que ce luxe excessif est en lui-même un mal ; mais il peut être un remède contre un mal pire, contre la paresse, l'amour-propre, le peu d'humanité et la dureté de cœur. Sans doute il serait souhaitable que Dieu chassât les vices du cœur de l'homme, mais s'il s'y résolvait, il devrait les chasser tous, car faute de contrepoids les vices subsistants pourraient empirer notre situation. Si le luxe disparaissait seul, que deviendrait l'activité, puisqu'elle serait privée de stimulant? Le luxe fait aller le commerce (1). Sans lui les hommes tomberaient dans l'oisiveté et la paresse, les mœurs deviendraient grossières, la production serait réduite à son minimum, le souverain en cas de nécessité ne trouverait plus de fonds de travail disponible qui pût lui fournir des ressources. Entre deux maux il faut choisir le moindre.

Quelle est donc, en définitive, la conclusion de Hume? C'est qu'en pratique le luxe, même excessif, quoique mauvais au point de vue moral, doit toujours être maintenu. Mais alors les objections qu'il faisait au début, les réserves qu'il annonçait, la mesure qu'il se proposait de garder, se sont réduites en somme à une valeur pu-

(1) Argument souvent reproduit depuis et souvent discuté. Au début du XVIII[e] siècle, l'abbé de Saint-Pierre l'avait déjà prévu et avait essayé par avance de le réfuter.

rement théorique ! Il faut bien le reconnaître. Hume, entraîné par son amour pour la civilisation, n'a pas autant qu'on le dit, gardé toute mesure et toute modération dans son approbation du luxe. Qu'importe, au point de vue pratique, qu'il flétrisse le luxe du nom de vice ou le décore de celui de vertu, puisque dans tous les cas il le préconise, soit comme bien absolu, soit comme bien relatif. Le résultat n'est-il pas le même ? D'ailleurs il faudrait éclairer la discussion à l'aide de la conception que Hume se fait de la moralité, du vice et de la vertu. La morale de Hume est utilitaire. Par suite l'acte bon, l'acte vertueux, l'acte moral sera celui qui pourra être considéré comme utile. Cette conception, l'auteur y fait une allusion directe dans l'*Essai* même *sur le luxe*. Il reproche à Mandeville d'avoir parlé de *vices utiles*. Pour lui, ces deux mots sont contradictoires. Il le dit formellement. Un vice ne peut pas être utile à la société, sans quoi il cesserait d'être un vice. La question d'utilité prime tout et décide du reste (1). La question de moralité, une fois la première résolue, ne saurait être tranchée dans un autre sens. Mais, s'il en est ainsi, ne pourrait-on retourner l'argument contre Hume lui-même ? En faisant abstraction de l'hypothèse chimérique où les vices disparaîtraient tous à la fois, Hume ne considère-t-il pas le luxe, même excessif, comme utile à la société ? Ne désire-t-il pas son main-

(1) Ce point est excellemment marqué par M. Schatz, *op. cit.*, p. 57.

tien ? N'est-ce pas une utilité incontestable que de servir de remède à des vices plus graves qui nous feraient retourner à la barbarie ? Le rôle social du luxe même dans ce cas n'est-il pas indiscutable, au moins d'après notre auteur ? A toutes ces questions la réponse n'est pas douteuse. L'exposé que nous avons fait plus haut est décisif sur ce point. Pour être logique avec lui-même, pour ne pas admettre cette catégorie qui lui semble monstrueuse d'un *vice utile*, Hume aurait dû se résigner à décorer du nom de vertu le luxe même désordonné. Il ne le fait pas pour ne pas répudier les idées exprimées au début de l'*Essai*. Mais on ne saurait méconnaître qu'il se met ainsi en contradiction avec lui-même, qu'il établit un divorce complet entre ses idées théoriques et ses considérations pratiques, qu'il met côte à côte, sans les concilier, les propositions que lui inspire, d'une part, sa morale, d'autre part, son amour pour le commerce et l'activité.

Et c'est ce qui peut pousser à regretter, avec M. Baudrillart (2), que Hume n'ait pas quelquefois exprimé, au-dessus de ses considérations économiques et sociales, quelques idées d'allures plus stoïciennes. Elles lui auraient permis de juger le débat d'un point plus relevé, de mieux le dominer, et de mieux mesurer la place légitime que les préoccupations d'ordre pratique doivent occuper dans une sphère inférieure.

(1) Baudrillart, « Les controverses sur le luxe au XVIII[e] siècle », *Journal des économistes*, 1868, IV, p. 236.

CONCLUSION

Telle est l'œuvre économique de Hume. Nous sommes parvenu au terme de la tâche que nous nous étions assignée. En analysant les *Essais* par le menu, nous avons essayé d'en montrer la composition, de faire ressortir les défauts et les qualités de leur structure, de mettre en relief l'enchaînement des idées qu'ils exposent et le lien tantôt étroit, tantôt lâche qui relie ces idées entre elles. C'était là l'objet propre de cette étude, la contribution modeste qu'elle se faisait honneur d'apporter à tout le corps de travaux déjà effectués sur les doctrines de Hume et surtout à l'ouvrage si fouillé et si large de M. Schatz.

Il ne nous reste plus qu'à envisager en quelques pages certaines questions d'ordre plus général qui se posent à propos de notre auteur, en insistant plus spécialement sur les points au sujet desquels M. Schatz s'est moins étendu ou sur lesquels nous différons d'avis avec lui.

§ 1.

Maintenant que nous pouvons en juger en connaissance de cause, rappelons tout d'abord la discussion qui a fait la matière de notre introduction : est-il possible de dégager de l'œuvre de Hume tout un corps de doc-

trines, toute une théorie d'ensemble, tout un système économique ? Ou bien faut-il se résigner à ne voir dans ses *Essais* que des fragments admirables sans doute, mais réfractaires à une synthèse générale ? Après l'analyse que nous avons faite, c'est, plus que jamais, le deuxième parti qui nous paraît s'imposer.

Si, en effet, on respecte la hiérarchie des idées de Hume en se laissant guider par la longueur des développements qu'il leur consacre ou l'énergie qu'il met à les proclamer, si, pour ainsi dire, on ne fausse pas leur perspective en mettant au dernier plan ce que l'auteur a mis au premier et en attirant toute l'attention sur des détails ou des hors-d'œuvre de seconde ligne, alors l'œuvre de Hume peut être facilement résumée en quelques propositions fondamentales.

La prospérité de l'Etat et l'opulence des particuliers sont solidaires : toutes deux sont favorisées par le développement parallèle de l'industrie, de l'agriculture et du commerce qui s'entr'aident et se complètent mutuellement : *Essai sur le commerce.*

La quantité d'argent existant dans un Etat est par elle-même indifférente si on considère cet Etat en lui-même. Mais les variations de ce stock peuvent, tant qu'un nouvel équilibre ne s'est pas établi, affecter en bien ou en mal la prospérité publique suivant que le stock augmente ou diminue. Il est important également que l'argent soit également réparti dans toute l'étendue du royaume : *Essai sur l'argent.*

Le taux de l'intérêt ne dépend pas de la plus ou moins grande quantité d'or ou d'argent, mais des capitaux disponibles et des capitaux demandés, ce qui est bien différent : *Essai sur l'intérêt.*

Dans chaque Etat le stock monétaire prend son niveau naturel. Seuls le papier-crédit et la thésaurisation peuvent détruire l'équilibre. Il est donc inutile que le gouvernement agisse au moyen de prohibitions et de taxes. Il n'a qu'à maintenir sa population et son activité, circonstances desquelles ce niveau dépend : *Essai sur la balance du commerce.*

Les nations sont solidaires les unes des autres et la prospérité de l'une, loin de nuire à sa voisine, ne peut que lui être profitable : *Essai sur la jalousie du commerce.*

Quoiqu'une taxe ait quelquefois pour effet d'augmenter l'activité, il ne faut pas abuser de cette maxime : Les meilleurs impôts sont les impôts indirects : *Essai sur les taxes.*

La pratique des emprunts publics est éminemment dangereuse. Elle ne peut aboutir qu'à des catastrophes : *Essai sur le crédit public.*

La population dans les nations modernes est plus nombreuse que chez les anciens. Et c'est un signe de progrès. Car la population est une source de prospérité : *Essai sur la population des nations anciennes.*

Le luxe est une bonne chose pourvu qu'il ne soit pas excessif et, même dans ce cas, il est préférable à une oisiveté barbare : *Essai sur le luxe.*

M. Feilbogen qui a groupé les *Essais* deux par deux et qui montre qu'ils sont conçus généralement sous une forme négative, les résume dans des formules encore plus brèves, peut-être trop brèves : « Il n'est pas vrai que le commerce et le luxe soient utiles aux particuliers et nuisibles à l'Etat. Il n'est pas vrai que le taux bas de l'intérêt dépende du stock monétaire d'un pays. Il n'est pas vrai que le stock monétaire soit un danger si le gouvernement ne prête une attention particulière à la balance du commerce. Il n'est pas vrai que l'on puisse augmenter sans mesure les impôts et les dettes publiques. Il n'est pas vrai que l'Europe dans l'antiquité ait été plus peuplée que dans les temps modernes (1). »

Y a-t-il là un système, une théorie d'ensemble ? Ne faut-il pas y voir plutôt des propositions isolées, excellente matière à de petits articles de journaux ou de revues, mais impropres à une systématisation.

En ne prenant toujours que les principales lignes des *Essais*, sans en rassembler les débris, on peut cependant essayer de discerner une direction commune sous ces thèses en apparence indépendantes.

En considérant l'œuvre de Hume à ce point de vue, la première idée qui se présente comme ayant quelque portée générale c'est son opinion sur l'argent. L'argent, à ses yeux, n'est pas la principale des richesses ; bien au contraire ce n'est même pas une richesse comme les

(1) Feilbogen, *op. cit.*, p. 708.

autres ; qu'il soit abondant ou rare, cela importe peu en principe, cela n'affecte que les prix. Cette idée est l'objet de l'*Essai sur l'argent*. Elle sert d'amorce à l'*Essai sur l'intérêt*. Elle est à la base de la démonstration qui est le but de l'*Essai sur la balance du commerce*. Et ce dernier *Essai* entraîne naturellement à sa suite celui sur la *Jalousie du commerce*. Voilà donc une première idée qui rayonne sur toute une partie de l'œuvre de Hume, qui constitue une direction maîtresse de sa pensée. A-t-elle une portée suffisante pour qu'on y voie la clef de voûte de tout un système d'économie politique ? Non ; elle reste, somme toute, assez particulière ; elle est restreinte à un point spécial ; elle se résume tout entière dans cette constatation : Hume était un adversaire des mercantilistes, et c'est à la réfutation de leurs doctrines qu'il a consacré la plus grande partie de ses efforts (1).

Poussons plus avant l'analyse et cherchons plus profondément un principe directeur. Nous voyons alors une autre idée tantôt apparente, tantôt dissimulée qui se retrouve sur presque tous les points de l'œuvre de Hume : c'est l'influence des mœurs et des habitudes dans le domaine économique. Elle circule sous l'*Essai sur le*

(1) Cette circonstance excuse, dans une certaine mesure, Hume d'avoir fait porter ses investigations principalement sur les questions de circulation en négligeant presque entièrement les autres parties de l'économie politique. C'est moins sa faute que celle des mercantilistes qui avaient concentré leur attention sur ce point et dont les doctrines exagérées réclamaient vivement une réaction.

commerce, c'est elle qui décide de la condamnation du système suivi à Sparte pour assurer la puissance de l'Etat. Dans l'*Essai sur l'argent* elle joue un rôle important ; elle permet d'expliquer que les Etats autrichiens soient dans une situation défavorable sans que cette situation puisse être imputée à la pénurie d'argent. Elle sauve ainsi une des thèses capitales de notre auteur. Elle règne en souveraine dans l'*Essai sur l'intérêt* : les mœurs des commerçants et celles des propriétaires déterminent l'offre et la demande des capitaux qui sont les causes du taux bas ou élevé de l'intérêt. Elle intervient à propos de la balance du commerce où l'activité de la population apparaît comme la régulatrice du stock monétaire, etc., etc.

Et si l'on remarque que toutes les fois que Hume parle des mœurs et des habitudes il fait des vœux pour qu'elles deviennent plus actives, plus raffinées, plus civilisées, on voit que l'idée dominante, en dernière analyse, c'est le progrès dans la culture, la marche en avant de la civilisation, ce que Hume appelle le « refinement ». C'est un plaidoyer en faveur de cette cause qui constitue tout l'*Essai sur le luxe* et les points de vue qui sont rassemblés dans cet *Essai* se retrouvent çà et là dans tous les autres. N'est-ce pas au nom du progrès que Hume prêche l'abandon de toute jalousie entre les puissances. Le développement de l'activité, de l'industrie ne lui paraît-il pas toujours la circonstance essentielle qui entraînera à sa suite toutes les prospérités : abon-

dance d'argent, taux bas de l'intérêt, puissance de l'Etat ? N'est-ce pas surtout à cause de sa fonction éducatrice qu'il juge utile le commerce extérieur ?

Si donc nous voulions rechercher l'unité de l'œuvre économique de Hume, ce ne serait pas, comme M. Schatz, dans sa philosophie ou dans sa morale, ni dans ses opinions sur la société économique ou sur les classes sociales que nous penserions trouver ses théories générales. Ce serait bien plutôt dans ces quelques idées qui nous paraissent se dégager naturellement de l'ensemble de son œuvre : ses tendances antimercantilistes d'abord, et plus haut son amour de la civilisation et sa foi dans le progrès.

Mais alors il faut remarquer, avec M. Feilbogen, que si cette dernière idée est vraiment très générale et peut être prétendue l'inspiratrice dernière de toutes les théories de Hume, par contre, elle est quelque peu vague et prête ainsi le flanc à une vigoureuse critique. Sa valeur, au point de vue spécial qui nous occupe, en est considérablement affaiblie. Sans doute elle est très belle et très noble. Mais cette beauté et cette noblesse, si louables soient-elles, ne sont pas choses suffisantes au regard de la science. Celle-ci exige un degré de précision, en quelque sorte technique, que la notion de progrès, de civilisation ne présente pas. En un mot, cette notion doit être appréciée avec respect ; elle fait honneur à son auteur ; mais, à proprement parler, ce n'est pas un principe économique.

Voilà pourquoi, malgré tout, nous concluons encore que si les idées de Hume sont en général exemptes de contradiction, si elles se prêtent même à un résumé commode, si elles acceptent un groupement autour de deux ou trois notions plus importantes, elles n'en répugnent pas moins à une construction générale, à l'édification d'un système économique complet. Malgré la largeur de ses vues et toutes ses qualités, Hume n'en reste pas moins l'auteur des *Essais*, c'est-à-dire de quelques dissertations intéressantes où beaucoup de vérités sont entrevues, où quelques-unes sont très finement fouillées et très vigoureusement affirmées. Le mérite de cette œuvre reste grand, mais il ne suffit pas pour qu'on transforme son auteur en un économiste ayant eu une vue complète du domaine de sa science et en ayant tracé les directions fondamentales. Hume a pour cela omis ou ignoré trop de théories essentielles, ne serait-ce que celle de la valeur.

§ 2.

On a coutume quand on juge Hume de le louer surtout en comparant ses qualités aux défauts de l'économie classique orthodoxe. Tandis que celle-ci voulait bâtir son système dans l'absolu, ne tenait aucun compte des frontières et des intérêts nationaux, et faisait un emploi presque exclusif de la méthode déductive, Hume, au contraire, fait preuve d'un sens remarquable de la relativité historique, il n'est rien moins que cosmopolite et

il a fait un emploi très heureux de la méthode inductive. Il serait par là le précurseur de l'école historique moderne.

Nous n'avons pas à revenir sur son sentiment de la relativité et de la contingence des lois économiques. Nous en avons noté la formule très claire et très frappante dans notre analyse de l'*Essai sur le commerce* (1). L'influence que Hume attribue aux mœurs et aux habitudes est encore une preuve — plus convaincante peut-être qu'une formule — de la vigueur et de l'importance que revêt chez lui ce sentiment.

Quant au « nationalisme » de Hume — s'il est permis d'employer ce mot dans un sens aussi éloigné de son acception actuelle — il ressort entre autres de la concession qu'il fait au protectionnisme dans l'*Essai sur la balance du commerce*, de la phrase finale de l'*Essai sur la jalousie du commerce*, de sa préoccupation constante d'assurer la puissance de l'Etat vis-à-vis des nations voisines (*Essai sur le commerce*, notamment). Hume sur ce point a certainement évité les excès dans lesquels A. Smith et ses disciples après lui devaient se laisser entraîner en faisant abstraction des frontières et en considérant trop l'Etat comme un mal nécessaire.

On est également à peu près unanime pour féliciter Hume sur son emploi de la méthode inductive, sur la large part qu'il accorde à l'observation des faits sociaux.

(1) Voir éd. Say, p. 5.

On est même porté à lui attribuer l'honneur d'avoir introduit cette méthode dans l'économie politique. Ces affirmations méritent d'être examinées avec quelque soin.

Tout d'abord, l'originalité de Hume sur ce point a peut-être été exagérée. Avant lui, Petty et Davenant avaient, en Angleterre, pratiqué l'observation, consulté l'histoire ou les statistiques, fait de « l'arithmétique politique ». En tout cas le mérite pourrait tout aussi bien être attribué à Montesquieu. « Ce qui différencie essentiellement Montesquieu des esprits de son siècle, écrit M. Jaubert (p. 2), ce qui constitue son mérite et son originalité, c'est la part faite dans son œuvre à l'observation des faits sociaux. Assimilant la science politique aux sciences physiques et naturelles, il a, au raisonnement basé sur des principes préconçus et non vérifiés substitué la méthode expérimentale, la constatation de ce qui est pour arriver à l'affirmation de ce qui doit être. » Ce sont là précisément les éloges que l'on décerne d'ordinaire à Hume. Celui-ci aurait donc eu au moins un précurseur.

Laissant de côté cette question d'originalité et de priorité, après tout secondaire, passons à l'étude plus intéressante de la méthode de Hume, considérée en elle-même.

Dans le concert d'éloges dont on se plaît à le gratifier à ce propos, il y a une note discordante dont le ton exacerbé attire et force l'attention. C'est l'appréciation

portée par Carey à propos du débat sur la monnaie que nous avons déjà relaté (1) : « C'est là, dit Carey, ce qu'on appelle le mode métaphysique d'investigation d'après lequel les auteurs cherchent au fond de leur propre intelligence les lois naturelles qui gouvernent les hommes. C'est comme si le chimiste, laissant son laboratoire, s'enfermait dans son cabinet pour étudier au fond de son intelligence ce que *doit* être la composition de l'air, de l'eau et des métaux (2). » Le reproche est inattendu. Il peut paraître étrange. Ne contiendrait-il pas une petite part de vérité ?

Souvenons-nous que Hume fut plus philosophe qu'économiste. Quelles étaient ses idées sur la méthode en philosophie ? Son principal ouvrage de philosophie, le *Traité de la Nature humaine* avait comme sous-titre « Essai pour introduire la méthode expérimentale dans les sujets moraux ». Ses intentions n'étaient donc pas douteuses. Les a-t-il pleinement réalisées ? Quelques phrases relevées chez les commentateurs de cette partie de son œuvre nous ont donné des doutes sur ce point. En morale, nous dit M. Lechartier (3), « sa méthode qui paraît et qui est d'abord purement scientifique est en définitive plus intuitive encore qu'empirique. » « Rien de moins expérimental en effet que les procédés habituels de Hume », écrit M. Compayré. « Le système tout

(1) Cf. *suprà*, *Essai sur l'argent*.
(2) Carey, *Principes de lascience sociale*, t. II, p. 460.
(3) *David Hume, moraliste et sociologue*, p. 16.

entier repose... sur un préjugé... à savoir que toutes nos connaissances dérivent de quelques impressions primitives (1). » « Hume observe sans doute ; mais comme la plupart des hommes, il observe pour vérifier après coup quelques opinions préconçues qu'il est bien décidé à ne pas sacrifier (2). » Nous n'avons pas à apprécier ces critiques au point de vue de la philosophie de Hume ; mais elles ne nous paraissent pas — la dernière surtout — dénuées de tout fondement en ce qui concerne ses doctrines économiques.

Le rappel de quelques-unes des argumentations des *Essais* va nous éclairer à ce sujet.

Qu'on se souvienne du raisonnement à l'aide duquel Hume, dans l'*Essai sur le commerce*, prouve la solidarité de la prospérité publique et de l'opulence privée. Au milieu des difficultés et des contradictions apparentes que l'auteur se plaît à amasser, le principe sauveur, qui permet de tout concilier, qui se trouve ainsi à la base de tout, c'est la constatation que l'homme ne consent pas à travailler pour l'honneur ou pour l'amour de la patrie, mais seulement en vue de son avantage propre : c'est, en un mot, le principe de l'intérêt personnel présenté comme le mobile prépondérant dans le domaine économique. Et ce principe est précisément celui qu'A. Smith et les économistes classiques prendront plus tard comme point de départ de leurs déductions.

(1) *La philosophie de David Hume*, p 74.
(2) *Ibid.*, p. 75.

Dans l'*Essai sur l'argent* l'idée maîtresse est que la quantité plus ou moins grande de numéraire est une chose indifférente à la prospérité économique d'un Etat. Est-ce le fruit de l'observation des faits ? Cette idée est-elle le résultat de l'emploi de la méthode inductive ? Pas le moins du monde. Hume n'y a aucune prétention. Il qualifie lui-même cette proposition de « principe de raison » (1). Comme suite naturelle à ce principe se présente la maxime que les prix dépendent de la proportion entre le numéraire et les marchandises et que, par suite, le seul effet des variations du stock monétaire est de faire hausser ou baisser les prix. On sait l'importance de cette maxime dans les *Essais* de Hume. Elle rayonne sur toute une partie de son œuvre. Il en déduit toute une série de conséquences, on peut dire qu'il la met à toute sauce. Elle est le levier à l'aide duquel il renverse le mercantilisme. Décider par quelle méthode l'auteur est arrivé à l'établir, c'est donc un point très important. Est-elle, plus que le précédent principe, empruntée à l'expérience ? Surgit-elle des faits eux-mêmes ? Nullement : Hume lui-même l'appelle quelque part « une maxime évidente par elle-même » (2).

L'observation n'aurait-elle donc aucune part dans un *Essai* aussi important que celui *sur l'argent* ? Il suffit d'y jeter les yeux pour se convaincre du contraire. Deux faits d'expérience, deux faits historiques y sont longue-

(1) Ed. Say, p. 33.
(2) Ed. Say, p. 34.

ment développés et commentés : la prospérité qui suit un afflux de numéraire ; les inconvénients qui accompagnent parfois la disette d'argent. Partant de ces faits qu'il analyse avec une sagacité merveilleuse, qu'il tourne, retourne et dissèque avec une admirable pénétration, Hume s'élève à des théories dont l'une, celle de la période intermédiaire, lui fait le plus grand honneur et constitue peut-être son apport vraiment original dans la science économique. Ici nous avons un des emplois les plus heureux de la méthode inductive. Comment concilier cette constatation avec nos constatations précédentes ?

Hume nous fournit la réponse quand il annonce qu'il « veut découvrir les principes qui nous permettent de concilier la *raison* avec l'*expérience* (1) ». Par là il répudie également deux attitudes extrêmes : celle du savant métaphysicien qui, selon Carey, s'enferme dans son cabinet et ne sort pas du cercle de son intelligence ; celle aussi de l'observateur qui de la seule expérience, sans idée *a priori*, tirerait, par inductions successives, des principes directeurs. Hume combine les deux modes de raisonner. Selon les cas, il fait appel à l'un ou à l'autre et il est parfois difficile de déterminer la part qui revient à chacun d'eux.

Dans l'*Essai sur l'argent* notamment, très significatif sur ce point, l'expérience joue vis-à-vis du raisonnement

(1) Ed. Say, p. 34.

un rôle assez curieux. Ce n'est certainement pas elle qui vient au premier plan. Toutes les notions fondamentales sont établies sans son secours. On ne peut même pas dire qu'elle vient affermir et renforcer ces notions une fois établies. Elle commence au contraire par les mettre en grand péril. La raison et l'expérience loin de s'entr'aider sont ici en antagonisme ; c'est grâce à l'habileté de Hume, à sa subtilité que cet antagonisme disparaît et que les faits sont assouplis au point de ne plus contredire les notions théoriques. Ce sont celles-ci en dernière analyse qui triomphent. Elles prennent le premier pas. Mais, malgré la conciliation effectuée par l'auteur, il serait exagéré de dire que l'observation les a conduites à ce triomphe : elle a été l'obstacle qu'il a fallu renverser ou plutôt qu'un détour habile est arrivé à tourner. D'ailleurs à la solution de cette contradiction apparente, l'auteur paraît prendre le plus grand plaisir. Hume a l'âme d'un commentateur des *Pandectes*. Il aime à résoudre les antinomies et il y excelle.

L'appréciation de M. Compayré pourrait donc être transportée presque intégralement dans le domaine économique. Bien souvent Hume n'observe qu'avec le seul souci de trouver dans les faits la confirmation d'une théorie déjà construite tout entière dans sa tête, et bien loin que cette théorie surgisse naturellement des faits, ceux-ci ont souvent besoin d'être subtilement interprétés pour ne pas la contredire.

Cette coexistence des deux méthodes, déductive et

inductive, avec la subordination de la seconde à la première, particulièrement nette dans l'*Essai sur l'argent*, pourrait être encore notée dans les autres *Essais* de Hume.

Quand notre auteur établit que le taux de l'intérêt ne dépend pas du stock monétaire, ne fait-il pas appel à peu près au seul raisonnement ? Dans l'*Essai sur la balance du commerce*, Hume ne reconnaît-il pas lui-même que le terrain des faits est trop mouvant pour fournir un appui et qu' « il est nécessaire d'affirmer les raisons de principe » (1) ? Il a recours à toute une série de déductions et de raisonnements et même à ces suppositions chimériques qui feraient se réveiller un matin tous les Anglais avec des shellings ou des livres dans leur poche, procédé qui a fait écrire à Carey : « Notre haute estime pour l'écrivain ne nous empêchera pas de représenter que la nécessité de recourir à des cas non supposables dénote fortement la faiblesse de la position (2). »

Quand Hume veut prouver que les taxes ont quelquefois pour effet de stimuler l'activité des contribuables, il invoque au même titre la raison et l'expérience. Mais la part de celle-ci consiste uniquement dans une analogie avec l'effet des désavantages naturels et c'est bien fragile.

D'autre part, à l'actif de la méthode inductive n'y a-t-il pas la théorie de la période intermédiaire, l'explica-

(1) Ed. Say, p. 66.
(2) Carey, *Principes de la science sociale*, t. II, p. 477.

tion des causes réelles de la baisse du taux de l'intérêt dont on a dit qu'elle « fournit un modèle inimitable d'application de la méthode inductive à la science économique » (1) ? N'y a-t-il pas encore toutes les dissertations historiques sur la population des nations anciennes, les nombreux faits apportés à l'appui de la thèse sur le luxe, les innombrables exemples épars dans toute l'œuvre et venant illustrer les théories émises ?

En définitive nous serions également éloigné, et de l'appréciation sévère de Carey que nous avons relaté plus haut et de l'opinion opposée pour laquelle « David Hume est par excellence un esprit inductif » (2). Nous inclinerions plus volontiers à transporter à Hume l'appréciation que M. H. Denis donne de la méthode de Smith : « C'est ainsi que, partout, A. Smith combine deux modes de rechercher la vérité. Il déduit d'abord... Mais il ne s'arrête pas là ; cette conception abstraite de l'ordre, il tente de la vérifier dans l'histoire, à l'aide des procédés de méthode les plus vigoureux de son siècle ; en cela, il va bien au delà de la physiocratie et il prépare une ère nouvelle de la science, celle dans laquelle nous sommes entrés aujourd'hui, et où c'est la méthode inductive appliquée directement aux faits sociaux qui prend le premier pas et où les déductions de la psychologie individuelle ne viennent que vérifier les résultats de l'observation directe (3). »

(1) H. Denis, *op. cit.*, p. 142.
(2) H. Denis, *op. cit.*, p. 142.
(3) *Ibid.*, p. 181.

§ 3.

On a loué Hume de la pénétration et de la vigueur de ses raisonnements, de la finesse de ses aperçus, de sa subtilité allant parfois jusqu'au paradoxe, de la profondeur de ses pensées rendue plus sensible encore par leur concision, de la hauteur de ses vues, de son habileté extrême à démêler l'enchevêtrement des effets et des causes, de l'élégance de son style et de la clarté de ses expositions. Il n'y a qu'à s'associer à tous ces éloges. On l'a loué encore de la conception même qu'il avait eue de la science économique. Sur ce point quelques éclaircissements ne nous paraissent pas inutiles.

Il est certain que Hume ne concevait pas la science économique comme une science absolument isolée, devant se suffire à elle-même et poser ses principes sur un terrain qui lui restât entièrement propre. Il la voulait au contraire fondue dans l'ensemble des sciences morales et sociales. Ainsi que les écoles modernes qui essaient de briser les cadres trop étroits de l'économie classique, il était porté à ne voir dans l'économie politique qu'une branche de la sociologie. Il ne la distinguait même que très imparfaitement de la politique proprement dite. M. Lechartier, dans son étude sur Hume, rassemble sous le titre « La politique » les opinions politiques et économiques de notre auteur et il n'a pas tort. M. Léon Say a écrit : « Pour Hume, l'économie politique n'était qu'une branche de la politique (1) » et il a également raison.

(1) Ed. Say, *Introd.*, p. VII.

Il est certain aussi que cette conception même donne aux idées de Hume plus de largeur et à ses développements plus de variété et de souplesse. « La science économique, dit Léon Say, n'apparaissait pas à Hume comme séparée des autres sciences morales et politiques et il a tiré des effets saisissants de la multiplicité des points de vue philosophiques, moraux et historiques auxquels il envisage successivement les questions qui nous paraissent aujourd'hui de simples questions d'économie politique » (1).

Loin de nous l'idée de contester l'existence de ce mérite chez Hume ; mais quelques remarques sont nécessaires pour le mettre au point et le ramener à sa véritable portée.

L'idée moderne d'une sociologie dont l'économie politique ne serait qu'une partie, est une idée mûrie, réfléchie, adoptée en toute connaissance de cause. Elle est la marque d'une réaction contre une conception trop arrêtée de la science. Elle veut supprimer des abus constatés, réformer des notions jugées trop étroites.

Au XVIII[e] siècle, au contraire, il ne s'agissait de rien de pareil, l'économie politique n'en était encore qu'à ses balbutiements ; elle ne s'imposait à personne comme un corps de doctrines parfaitement constituées. A peine si la place qu'elle devait occuper était indiquée par quelques directions fondamentales. Dans ces conditions

(1) Ed. Say, *Introd.*, p. XXVII.

la considérer comme une science presque accessoire, comme un côté seulement des questions qui se présentaient, cela devenait presque la conception naturelle; et la signification, la portée de cette conception s'en trouvent d'autant diminuées.

On peut constater aussi que cette même conception, loin d'être particulière à notre auteur, était à son époque partagée par beaucoup d'esprits. Les tendances encyclopédiques dominaient alors. Et si « Hume craignait toujours que les philosophes économistes ne se rétrécissent l'esprit en rétrécissant le champ de leurs observations » (1), Turgot exprimait la même crainte quand il écrivait à Dupont de Nemours : « Pourquoi vous obstiner à tourner toujours dans le même cercle, et à ne vouloir être qu'économiste, lorsque vous pensez traiter toutes les matières qui tiennent à la politique, au bonheur des hommes, à la morale, à la législation. » Au reste, ce reproche adressé aux physiocrates n'était pas justifié ; car eux aussi avaient fondu leurs doctrines économiques dans un système d'ensemble, moral et social, dont l'expression suprême était leur droit naturel. Montesquieu aussi se rapprochait de Hume encore sur ce point : « Au fond, écrit M. Jaubert, Montesquieu n'est pas un économiste au sens actuel du mot. Il ne sépare pas l'économie politique de la politique proprement dite » (2). Adam Smith lui-même, dont les disci-

(1) Ed. Say, *Introd.*, p. XXVII.
(2) *Op. cit.*, p. 19.

ples devaient se montrer si exclusifs, considérait l'économie politique comme partie intégrante d'une sociologie plus générale et à son *Essai sur la nature et les causes de la richesse des nations*, répondait en le contrebalançant sa *Théorie des sentiments moraux*.

D'ailleurs cette conception de Hume n'allait pas sans dangers et sans inconvénients. Elle le poussait à résoudre des questions économiques à l'aide de considérations sociologiques ou philosophiques qui ne leur convenaient peut-être qu'imparfaitement. Ainsi nous l'avons vu juger du commerce extérieur non pas tant eu égard à sa productivité, mais comme facteur de civilisation et de raffinement. Nous avons signalé déjà le caractère plutôt imprécis de son idée directrice : le *refinement*, le progrès de la culture intellectuelle et morale. M. Feilbogen insiste avec quelque verve sur l'imprécision de cette notion susceptible de varier avec chaque individu : « Chacun, dit-il, appelle progrès ce qu'il désire et culture ce qu'il prise (1). » M. Feilbogen incline même à voir une certaine incompatibilité entre l'esprit philosophique et l'esprit économique. Et si à ses yeux l'économiste a nui au philosophe chez Adam Smith, l'inverse pourrait bien s'être produit en ce qui concerne Hume.

Enfin cette manière d'envisager l'économie politique pourrait bien tenir aussi au peu de place que l'étude de cette science a occupée dans la vie de Hume. Quelques

(1) Feilbogen, *op. cit.*, p. 714.

mérites que l'on reconnaisse à son œuvre, il faut bien avouer en effet que Hume n'a été économiste qu'en passant (1). N'était-il pas naturel qu'il n'accordât pas à un objet si passager une importance prépondérante. S'il en avait fait au contraire l'objet principal de ses études, peut-être lui aurait-il donné un rang moins secondaire. Mais — et c'est là un des côtés les plus curieux de sa production — les œuvres économiques de Hume ont jailli avec la soudaineté d'une éruption et se sont arrêtées de même. Dans une période de travail qui occupe plus de quarante ans, l'auteur passe son temps à s'occuper de philosophie et d'histoire ; cependant, au milieu de son œuvre, dans la période de transition où le philosophe va céder la place à l'historien, l'économiste se révèle. C'est comme un intermède, intermède admirablement réussi d'ailleurs. Dans une série d'*Essais*, l'auteur envisage les questions les plus actuelles. Il y déploie les plus solides qualités. Le succès le récompense de ses efforts. Puis brusquement, sans raison apparente, la série s'arrête. Cette accumulation sur une seule période de sa vie de tous ses écrits économiques, précédée et suivie d'un silence aussi complet sur ces matières, est une circonstance qu'on a peu remarquée et qui est vraiment déconcertante. Elle n'est pas faite non plus pour fortifier les déductions de ceux qui, avec M. Schatz, veulent faire rayonner toute l'œuvre de

(1) Hume écrivait lui-même : « Je ne suis qu'un philosophe et je ne serai jamais que cela. » Cité par Compayré, *op. cit.*, p. 27-28.

Hume autour de ses idées économiques et voir dans celles-ci le terme suprême d'une évolution.

De toute manière il faut regretter que Hume se soit si vite arrêté dans une voie si brillamment inaugurée. Qui sait ce qu'il aurait pu donner ? Peut-être la présence d'A. Smith l'a-t-elle rassuré sur la perte qu'il infligeait ainsi à la scie nc; et il s'est dit que cet ami, dépositaire de ses plus chères idées, bâtirait à sa place le système qu'il n'avait fait qu'annoncer.

§ 4.

Bien que l'ouvrage de M. Schatz contienne de très longs développements sur l'influence de David Hume, bien que cet auteur ait examiné cette question sous toutes ses faces en lui consacrant toute une partie de son étude, nous voudrions, pour conclure, dire quelques mots sur cette intéressante matière et en résumer brièvement les points les plus importants.

Si l'on réserve les rapports de notre auteur avec Smith, on peut dire que l'influence de Hume a été à peu près nulle.

Il n'a convaincu, ni converti aucun de ses contemporains. Le chapitre de M. Schatz intitulé « D. Hume et les physiocrates »,n'est qu'un parallèle qui sert à mieux marquer l'antagonisme irréductible des deux doctrines. Hume, dans sa correspondance avec Turgot, lui donna sans doute une bonne leçon d'économie politique, mais l'élève fut rebelle et ne changea pas ses opinions d'une

ligne. De même Rousseau, malgré l'*Essai sur le luxe*, n'hésita pas à prêcher le retour à la nature. Genovesi lut l'*Essai sur le crédit public* et abonda en critiques. Steuart connut Hume, l'apprécia, mais ne le suivit pas. Et pourtant, comme le remarque malignement M. Feilbogen, Hume ne peut se plaindre d'avoir été incompris ; il avait là des lecteurs intelligents, capables de pénétrer ses théories malgré leur concision et leur subtilité.

Faut-il de ce fait tenir rigueur à l'auteur des *Essais* ? Il ne faudrait pas non plus être trop sévère. Y a-t-il beaucoup d'exemples qu'un économiste se soit laissé convertir par un de ses confrères ? Mirabeau ? Oui sans doute. Mais il avait si peu de chemin à faire pour devenir physiocrate.

Quant aux rapprochements que l'on fait entre Hume et les écoles historiques modernes, nous ne nions pas la part de vérité qu'ils contiennent. Mais nous ne croyons pas qu'il s'agisse là d'une influence à proprement parler, d'une influence *effective*. Les points de ressemblance entre les deux systèmes sont intéressants à noter pour l'histoire des doctrines, mais, selon nous, il n'y a pas entre eux de véritable filiation qui puisse faire attribuer à Hume la paternité de cette évolution. Ses œuvres peuvent faire pressentir les conceptions nouvelles : elles ne sont pas pour cela la cause réelle de leur apparition.

Quelles sont les raisons pour lesquelles Hume, malgré tout son mérite, a eu, en fait, une influence aussi minime ? M. Schatz n'en dit rien, car il est assez enclin

à taire ce qui peut déprécier son auteur. M. Feilbogen (1), qui est loin d'avoir les mêmes tendances, s'occupe de la question, et lui donne une solution qui nous paraît en grande partie exacte.

Son point de départ est simple : c'est que pour convaincre les autres, il faut être convaincu soi-même ou, ce qui est encore plus important, le paraître. Or, Hume, sinon dans le fond du moins dans la forme, manque de conviction. Il a peur des vérités trop absolues. Le dogmatisme l'effraie. Il aime les demi-teintes et les justes milieux. Dès qu'il s'avance un peu trop dans un sens, son esprit sceptique s'effarouche et lui inspire quelque restriction. Il est avant tout un essayiste. Il n'a pas l'appareil qui en impose. Il aime mieux aborder sans pompe les discussions, en montrer habilement les diverses faces. Au plus fort de ses indignations, il cherche à excuser son adversaire et il excelle à expliquer l'erreur qu'il combat. De là résulte par instants une certaine fluidité dans la doctrine qui n'est pas sans charme, mais qui nuit à sa force persuasive. « Dans l'*Essai sur le commerce* par exemple, dit M. Feilbogen, il n'a pas encore prouvé sa propre thèse que le commerce ne diminue pas la puissance de l'Etat et déjà il apporte à l'appui de la thèse opposée l'exemple de Sparte, et il analyse avec précision par quel moyen l'absence de commerce a rendu Sparte puissante à la guerre. Ensuite il montre

(1) Feilbogen, *op. cit.*, p. 708 et ss.

que dans le monde moderne la puissance de l'État a coutume de reposer sur le commerce. Mais vers la fin de l'*Essai* surgissent subitement la liberté, ensuite le capital national, enfin le climat de la zone tempérée, toutes circonstances indiquées comme les causes de la richesse des nations. Quelle cause est la plus importante ? Le commerce est sans doute le plus longuement développé; cependant le lecteur pourrait selon son tempérament préférer l'influence fataliste du climat ou le mobile idéal de la liberté. » M. Feilbogen accumule ensuite les exemples pour montrer que Hume aime assez flotter entre deux opinions. Nous ne pensons pas qu'il faille reprocher à notre auteur de n'avoir pas voulu tyranniser le lecteur. Mais il est néanmoins vraisemblable que ce soit là une cause de son peu d'influence. D. Hume ne tient pas à convaincre ; il veut donner à penser. A ce point de vue il pourrait être rapproché de Berkeley, qui par ses questions suggère les idées plus qu'il ne les impose.

Arrivons maintenant aux relations entre D. Hume et A. Smith. Ici l'influence exercée par notre auteur est incontestable. Personne ne la nie ; on n'est en désaccord que sur l'étendue et la profondeur qu'il convient de lui accorder.

Cette influence ressort d'abord de la comparaison des œuvres des deux économistes. Au cours de nos analyses nous avons, quand l'occasion s'en présentait, signalé les points communs aux deux doctrines. Il est inutile

d'y revenir longuement. Nous avons vu Hume avoir une conception de l'économie politique voisine de celle de Smith. Les deux méthodes se ressemblent également. Comme Hume, A. Smith est antimercantiliste et il fait de larges emprunts à ses idées sur la monnaie ; comme Hume, il est libre-échangiste et il s'accorde avec lui sur le commerce ; le mobile de l'intérêt personnel mis en vedette par Hume deviendra le pivot même du système de Smith : celui-ci devra peut-être encore à son ami d'avoir répudié le dogmatisme tranchant des physiocrates ; il lui emprunte son analyse des variations du taux de l'intérêt ; il trouve chez lui le germe de la productivité des classes industrielles et commerçantes. Et pour l'imiter jusque dans ses défauts il n'est pas jusqu'à son amour des digressions qu'il n'ait poussé parfois jusqu'à l'extrême. D'autre part, on peut se rappeler que Hume ne s'est pas laissé entraîner au cosmopolitisme de Smith et qu'il a bien moins que lui sacrifié le rôle et l'importance de l'État.

Une comparaison plus minutieuse des deux œuvres pourrait sans doute découvrir bien d'autres points de contact. Mais nous croyons avoir signalé les plus importants et du reste une telle comparaison n'irait peut-être pas sans périls. A examiner de trop près les écrits de Hume avec l'intention d'y retrouver des théories d'A. Smith, on finirait par les considérer d'un œil prévenu, et par s'illusionner sur la valeur des plus petites phrases. N'est-ce pas ce qui est arrivé pour la proposi-

tion de l'*Essai sur le commerce* (1),où l'on a voulu voir la première expression d'une idée capitale de Smith? De tels dangers sont à considérer. Il ne faut pas oublier qu'à côté de la *Richesse des nations*,les *Essais* de David Hume ne sont qu'une œuvre fragmentaire, qu'un embryon de système, qu'une ébauche inachevée.

D'ailleurs si l'on voulait jeter une pleine clarté sur les rapports qui ont uni Hume et Smith, ce n'est pas de ce côté qu'il faudrait porter ses recherches. L'ouvrage de Smith ne parut en effet que vingt-quatre ans après celui de Hume,et pendant tout ce temps ces deux auteurs furent en relations suivies. Ils eurent mille occasions de se voir et de s'entretenir. Hume put faire ses observations sur les idées que lui présentait son ami. Lui-même avait sans doute continué à réfléchir sur ces matières et avait perfectionné ses propres théories. Que d'utiles conseils ne pouvait-il pas donner? Voilà probablement de quelle manière il exerça une influence réelle et profonde sur A. Smith. Ce sont ces conversations, ces critiques amicales qu'il faudrait connaître.

Malheureusement sur les relations personnelles des deux grands économistes les documents font à peu près défaut. Quelques lettres citées partout en composent tout le bagage. Hume aurait communiqué à Smith des notes de voyage ou des notes prises dans ses lectures. Ses lettres font foi qu'il s'intéressait beaucoup aux tra-

(1) « Toute chose au monde s'achète par le travail », éd. Say, p. 12. — Cf. *suprà*, *Essai sur le commerce*, *in fine*.

vaux d'Adam Smith. Il l'excitait, il encourageait à la besogne cet esprit puissant, mais parfois indolent. Peut-être sans ces encouragements la grande œuvre n'aurait-elle pas vu le jour. Hume invitait son ami à venir le voir, à discuter avec lui. Il le gourmandait. Il le contredisait parfois, témoin cette lettre où il combattait son opinion sur la rente et soutenait que la rente ne faisait point partie du prix. Il eut le temps encore de voir l'apparition du livre qui lui tenait tant à cœur et la lettre qu'il écrivit à ce sujet respire le plus pur enthousiasme. En revanche, Smith l'écouta toujours comme un maître et le vénéra comme un père, et la lettre qu'il envoya à Straham au sujet de sa mort est le plus bel éloge que l'on puisse faire d'un ami.

Mais voilà à peu près tout ce qu'on sait. Ce n'est peut-être pas suffisant pour décider avec certitude de la part plus ou moins importante qui revient à Hume dans une collaboration occulte de tant d'années.

De toute manière, c'est par son action sur Smith (1), que Hume nous paraît avoir pris rang dans l'Economie

(1) Bien entendu nous ne prétendons pas que Hume ait exercé sur Smith une influence exclusive. Ce dernier doit également beaucoup aux physiocrates (quoiqu'il ne leur rende pas toujours la justice qu'ils méritent). Il serait même possible que cette dernière influence se soit encore exercée, au moins en partie, par l'entremise de Hume. Celui-ci en effet, bien après la publication de ses *Essais*, s'est trouvé en relations directes avec les physiocrates, pendant son séjour en France en 1763. Il a pu, à leur contact, mieux connaître et mieux apprécier leurs opinions et revenu en Angleterre, en causer ensuite fructueusement avec son illustre ami.

politique bien plus que par les qualités intrinsèques de ses écrits. Au cours de nos analyses nous avons essayé d'éclairer les diverses faces de son œuvre ; s'il nous fallait maintenant l'apprécier d'un mot, ce serait au point de vue de cette action que nous l'envisagerions. Choisissant entre les nombreuses appréciations qu'a suscitées cet écrivain si complexe, nous ne l'exalterions pas jusqu'à en faire le fondateur de l'économie politique, bien qu'il ait grandement contribué à l'essor de la science nouvelle ; nous ne le rabaisserions pas au rang de vulgarisateur élégant, quoique son originalité sur bien des points soit contestable ; nous louerions son œuvre économique d'avoir préparé celle de Smith comme sa philosophie devait préparer celle de Kant, et nous verrions en lui, essentiellement un *Précurseur*.

Vu :
Le Président de la thèse,
E. JOURDAN.

Vu :
Le Doyen,
G. BRY.

Vu et permis d'imprimer :
Aix, le 10 novembre 1902.
Le Recteur,
BELIN.

APERÇU BIBLIOGRAPHIQUE

Baudrillart. — Les controverses sur le luxe au XVIII[e] siècle, *Journal des économistes*, 1868-4.

— La question de la population en France au XVIII[e] siècle, *Journal des économistes*, 1885.

Burton (**Hill**). — Life and correspondance of David Hume. Edinburgh, 1846, 2 vol.

Compayré (**G.**). — La philosophie de David Hume. Paris, 1873.

Cucheval-Clarigny. — D. Hume. Sa vie. Ses écrits. *Revue des Deux-Mondes*, 1[er] novembre 1856.

Feilbogen (**S.**). — Smith und Hume. Zeitschrift fur die ges. Staatswiss., 46[e] année, 1890, pp. 695-716.

Huxley. — Hume. Sa vie. Sa philosophie, trad. Compayré. Paris, 1880.

Jaubert. — Montesquieu économiste. Thèse Aix, 1901.

Klemme (**Max**). — Die volkswirtschaftlichen Anschauungen David Hume's. Iéna, 1900.

Lechartier (**G.**). — David Hume moraliste et sociologue.

Ritchie (**E.**). — Account of the life and writings of D. Hume. London, 1807.

Say (**Léon**). — David Hume, *Petite bibliothèque économique*. Paris, Guillaumin.

Schatz (**A.**). — L'œuvre économique de David Hume. Thèse Paris, Rousseau, 1902.

Il faut joindre à ces ouvrages les notices consacrées à Hume dans les différents dictionnaires d'Economie politique et dans la plupart des *Histoires des doctrines économiques*. Parmi ces dernières nous avons surtout consulté :

Cossa (**L.**) — *Histoire des systèmes économiques*. Paris, 1899.

Denis (**H.**). — *Histoire des systèmes économiques et socialistes* (Bibliothèque belge des connaissances modernes).

Espinas (**A.**). — *Histoire des doctrines économiques*. Paris, Armand Colin.

Kautz (**Dr J.**). — Die geschichtliche Entwickelung der National. Œkonomik und ihrer Litteratur. Erste abtheilung. Wien, 1860.

Enfin, personnellement, et nous regrettons que le lecteur ne puisse s'y référer, nous avons recueilli les plus précieuses indications dans le cours d'*Histoire des doctrines économiques*, professé par M. Babled à la Faculté de droit d'Aix, spécialement dans l'année 1901-1902 où de très importantes leçons furent consacrées aux *Essais de David Hume*.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

INTRODUCTION 1

Essai sur le commerce 36
Essai sur l'argent 58
Essai sur l'intérêt 81
Essai sur la balance du commerce 103
Essai sur la jalousie du commerce 125
Essai sur les taxes 134
Essai sur le crédit public 147
Essai sur la population des nations anciennes 162
Essai sur le luxe 170

CONCLUSION 183

§ 1. Caractère de l'œuvre de Hume 183
§ 2. Sa méthode 190
§ 3. Sa conception de la science économique 200
§ 4. Son influence 205

APERÇU BIBLIOGRAPHIQUE 213

Imp. J. Thevenot, Saint-Dizier (Haute-Marne).

Imp. J. Thevenot, Saint-Dizier (Haute-Marne).